

**RECUEIL
DES
ACTES
ADMINISTRATIFS**

N° 6

Juin — Octobre 2018



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS n°6

SOMMAIRE

Première Partie

COMPTES RENDUS DES REUNIONS DES ASSEMBLEES

- ☞ CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 19 juin 2018 (Procès-verbal littéral)
- ☞ BUREAU COMMUNAUTAIRE du 4 septembre 2018 (compte rendu)
- ☞ BUREAU COMMUNAUTAIRE du 19 septembre 2018 (compte rendu)
- ☞ CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 19 septembre 2018 (extraits du compte rendu)
- ☞ BUREAU COMMUNAUTAIRE du 2 octobre 2018 (compte rendu)
- ☞ BUREAU COMMUNAUTAIRE du 16 octobre 2018 (compte rendu)
- ☞ CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 16 octobre 2018 (extraits du compte rendu)

Seconde Partie

ARRETES & DECISIONS DU PRESIDENT

- ☞ Arrêtés de délégation de fonction et de signature aux élus communautaires
- ☞ Arrêtés relatifs au fonctionnement des régies communautaires



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

PREMIERE PARTIE



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 19 JUIN 2018

PROCÈS-VERBAL

L'An deux mille dix-huit, le 19 juin, les membres du Conseil communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 13 juin 2018, se sont réunis dans la salle de leurs délibérations, afin de délibérer. La séance est ouverte à 18h00, sous la présidence de Monsieur Guy LEFRAND, Président.

Mme Françoise LUVINI, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

PRÉSENTS :

M. ALBENQUE Roger, Mme AUGER Stéphanie, M. BARRAL Fernand, Mme BAUGE Agnès, M. BAZIRE Guy, Mme BEAUVILLARD Karène, Mme BENARD Catherine, M. BOREGGIO Sylvain, M. BOUILLIE Jean-Luc, M. BOURRELLIER Ludovic, M. BROCHOT Bernard, M. CAMOIN Emmanuel, Mme CANEL Françoise, M. CASTEL Patrick, M. CHOKOMERT Patrice, M. CINTRAT Jean-Luc, M. CISSEY Raymond, M. COCHON Michel, M. COLLEU Etienne, M. CONFAIS Max, Mme COULONG Rosine, Mme COURSIN Marie-Martine, M. DE LANGHE Christian, Mme DELAVIGNE Nadine, M. DERRAR Mohamed, M. DOSSANG Guy, M. ETTAZAOUI Driss, M. EUDIER Moïse, M. FAUCHET Gérard, M. GANTIER François, M. GILLES Hervé, Mme GIPSON Séverine, Mme GUESNET Séverine, Mme HAGUET-VOLCKAERT Florence, M. HAMEL Raynald, Mme HANNOTEAUX Maryvonne, M. HEBERT Dominique, M. HOUSSAIS Anthony, M. HUBERT Xavier, M. JAMES Jean-Claude, M. JENNAT Daniel, M. KELLO Philippe, Mme KONTE Maryata, Mme LE GOFF Hélène, M. LEBLOND Jean, M. LEFRAND Guy, Mme LEMEILLEUR Monica, Mme LEMONNE Christine, Mme LESEIGNEUR Diane, Mme LUVINI Françoise, M. MABIRE Arnaud, M. MAILLARD Jean-Marie, M. MANÉ Abdoulaye, Mme MARAGLIANO Francine, M. MARQUAIS Raynal, M. MASSON Serge, M. MOLINA Michel, M. MORILLON Marc, M. NOGARÈDE Alain, M. PATTYN Patrick, M. PAVON Jean-Pierre, M. PERRIN Marc, M. PICHOS Jean-Pierre, M. PRIEZ Rémi, M. RANGER Michel, Mme REVEL Kitty, M. ROUSSEL Emmanuel, M. ROYOUX Claude, M. SAULNIER Robin, M. SENKEWITCH Georges, M. VEYRI Timour, M. WATEL Patrik, M. WILMART Marceau, M. ALORY Christophe, Mme BANDELIER Lysiane, M. BONBONY Jean-Claude, M. DUTREMEE Serge, M. GAUTIER Francis, M. HEROUARD Jean-Paul, Mme LEBARBIER Stéphanie, Mme MARTIN Françoise, M. NOEL Gilbert, Mme PECQUEUX Delphine, M. POUCHIN Jacques, Monsieur MASCRIER Gilbert suppléant(e) de Monsieur FEUVRAIS Martial, Madame DAUPHIN-HENNEQUEZ Françoise suppléant(e) de Monsieur SIMON Stéphane, Monsieur LESELLIER Guy suppléant(e) de Monsieur WALASZEK Jean-Pierre, Monsieur JARRAFOUX Jacques suppléant(e) de Monsieur BOUTIN Jacques, Monsieur VEIT Patrick suppléant(e) de Monsieur CLOMENIL Joël, Monsieur BATREL Gilbert suppléant(e) de Madame ROUVEIX Michèle

ONT DONNÉ POUVOIR :

Monsieur Mohammed BENTALHA a donné pouvoir à Monsieur Mohamed DERRAR, Monsieur Michel CHAMPREDON a donné pouvoir à Madame Françoise MARTIN, Monsieur Robert CHAPLAIS a donné pouvoir à Madame Hélène LE GOFF, Madame Stéphanie COSTENTIN a donné pouvoir à Madame Florence HAGUET-VOLCKAERT, Monsieur Didier DESSAINT a donné pouvoir à Monsieur Raynald HAMEL, Monsieur Daniel DOUARD a donné pouvoir à Monsieur Xavier HUBERT, Madame Nicole DURANTON a donné pouvoir à Monsieur Jean-Luc BOUILLIE, Monsieur Robin FRERET

a donné pouvoir à Madame Stéphanie AUGER, Monsieur Nicolas GAVARD-GONGALLUD a donné pouvoir à Monsieur Guy LEFRAND, Madame Clarisse JUIN a donné pouvoir à Monsieur Ludovic BOURRELLIER, Madame Chantal LEPETIT a donné pouvoir à Madame Lysiane BANDELIER, Madame Sabine MORLOCK a donné pouvoir à Madame Francine MARAGLIANO, Monsieur Cédric ROUSSEL a donné pouvoir à Monsieur Bernard BROCHOT, Madame Michelle SAMSON a donné pouvoir à Monsieur Serge MASSON, Monsieur Gérard SILIGHINI a donné pouvoir à Monsieur Timour VEYRI, Madame Camille TUBIANA a donné pouvoir à Monsieur Emmanuel ROUSSEL, Madame Mireille VILAIN a donné pouvoir à Monsieur Marc PERRIN, Monsieur Pascal VINÉ a donné pouvoir à Madame Delphine PECQUEUX, Madame Patricia LEON a donné pouvoir à Madame Karène BEAUVILLARD, Monsieur Fouad GHZALALE a donné pouvoir à Monsieur Driss ETTAZAOUI, Monsieur Ollivier LEPINTEUR a donné pouvoir à Madame Françoise LUVINI

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

Monsieur BEHAR Claude, Madame BOCAGE Sophie, Madame BONNARD Renée, Madame BUCHE Véronique, Monsieur CAILLEUX Jean-Michel, Monsieur CAPUANO Giovanni, Monsieur DULONDEL Michel, Monsieur GROIZELEAU Bruno, Monsieur LEFRANÇOIS Thierry, Madame MORDRET Anaïs, Monsieur MOREL Jean-Pierre, Monsieur ALLANO Jean-Claude, Madame DIOUKHANÉ Coumba, Monsieur HERVIEU Joël

M. Guy LEFRAND

Mes chers collègues, bonsoir. Je suis très heureux de vous accueillir pour ce dernier Conseil communautaire du semestre, à la suite duquel vous pourrez prendre des vacances bien méritées. Je vais demander à Mme LUVINI, qui nous l'a demandé, de faire l'appel. [*Mme LUVINI procède à l'appel des Conseillers communautaires*]. Merci Mme LUVINI, vous avez été parfaite, nous vous proposerons de nouveau de faire l'appel la prochaine fois. Nous avons les excuses de Bruno GROIZELEAU, que j'ai eu tout à l'heure au téléphone. Il est absent pour des raisons de santé, vous le savez. Il vous salue tous, mais il a de gros problèmes de santé actuellement, et il doit d'abord penser à sa santé et à se soigner. Pour autant, il reste à nos côtés; même s'il ne pouvait être présent ce soir pour présenter les dossiers Finances, il les a préparés avec Sylvain BOREGGIO. Il a tenu à être présent au moins par téléphone, et donc il reste très présent. Nous lui souhaitons évidemment beaucoup de courage pour toutes les épreuves qu'il a à affronter. Mes chers collègues, vous devez normalement trouver à votre place les deux tomes du BP 2018. Comme l'impose la loi, vous devez les mettre à la disposition des habitants dans vos mairies. C'est la même chose tous les ans mais je préfère le rappeler. Je ne doute pas que vous aurez des centaines de personnes qui viendront les consulter, mais c'est la loi. Je tiens évidemment à ce que vous soyez dans le respect de la loi.

Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil communautaire des 27 mars et 10 avril 2018

M. Guy LEFRAND

Je vous propose, mes chers collègues, d'adopter les procès-verbaux littéraux des réunions du Conseil communautaire des 27 mars et 10 avril que vous avez dû recevoir par mail ainsi qu'avec le dossier de ce conseil.

Avez-vous des remarques, des observations sur ces procès-verbaux ?

M. MASSON.

M. Serge MASSON

Mes chers collègues, bonsoir.

J'ai juste une petite demande. J'en avais déjà parlé à Stéphanie AUGER.

Nous avons voté en Conseil municipal 60 K€ pour aider les commerçants (accueil de nouveaux commerces, accessibilité, aménagement intérieur). Or, actuellement, nous ne pouvons pas aider nos commerces parce que la compétence est entière au niveau d'EPN. Je demande simplement à ce que nous puissions la clarifier le plus tôt possible – le travail a déjà commencé – pour que nous puissions enfin aider nos commerces. Nous avons deux commerçants qui souhaitent s'installer et, pour l'instant, nous ne pouvons pas les aider. Merci.

M. Guy LEFRAND

Est-ce dans le procès-verbal ? Non. Parce que nous sommes en train de voter les procès-verbaux.

M. Serge MASSON

Il s'agissait simplement d'une remarque.

M. Guy LEFRAND

D'accord, mais cela n'a rien à voir avec ce dont nous parlons.

M. Serge MASSON

Il est question dans le compte rendu d'aide au commerce.

M. Guy LEFRAND

C'est donc lié au procès-verbal. D'accord. Excusez-moi, c'est juste pour que nous comprenions bien.

Je rappelle qu'effectivement, c'est le législateur qui en a décidé ainsi. La compétence Commerce est aujourd'hui une compétence obligatoire des Agglomérations. Pour autant, il faut que nous la définissions très précisément. Je crois que le travail est en cours avec Stéphanie AUGER, comme vous l'avez dit, M. MASSON. Il faut que nous aboutissions rapidement sur le sujet, je suis tout à fait d'accord. J'espère que nous pourrons voter cela à la rentrée. Nous espérons pouvoir le faire pour octobre, comme me le confirment les services.

Merci.

En dehors de cette remarque, pouvons-nous considérer que les deux procès-verbaux sont adoptés ? Y a-t-il d'autres remarques ? Je vous remercie.

Mes chers collègues, je vous demande également de prendre acte de la réception des comptes rendus des bureaux communautaires des 24 avril, 22 mai et 7 juin qui ont dû vous être envoyés avec les dossiers du présent conseil.

Le Conseil communautaire :

☛ *ADOPTE le procès-verbal littéral des séances en date du 27 mars et du 10 avril 2018*

Exercice 2018 – Décision modificative n°1

M. Guy LEFRAND

En l'absence de Bruno GROIZELEAU, nous allons attaquer les dossiers Finances, avec notamment le compte de gestion et le compte administratif.

La parole est à Sylvain BOREGGIO, que je remercie d'avoir pris cette compétence pour suppléer notre ami et collègue.

M. Sylvain BOREGGIO

Mes chers collègues, bonsoir.

Nous allons commencer par le point numéro un qui concerne des décisions modificatives, pour lesquelles nous allons vous projeter un petit Powerpoint.

Nous allons commencer par un point concernant les recettes de fonctionnement supplémentaires. Certaines recettes supplémentaires sont attendues; elles feront l'objet d'une inscription au budget supplémentaire, dont le vote est prévu à l'automne.

Concernant les dépenses de fonctionnement supplémentaires, à hauteur de 354 046 €, elles sont justifiées par certains points. Nous vous avons cité les principaux :

- la hausse du prix du carburant,
- l'extension du territoire (dix nouvelles communes),
- le besoin d'assurer l'entretien de certains espaces verts non prévus au budget, qui était jusqu'alors réalisé en régie (broyage à la Cité Lafayette),

- l'intégration et l'aménagement de la zone de Marcilly-la-Campagne dans le cadre des transferts de compétences, dont nous verrons par la suite qu'elle nous ramène également des recettes;
- le renforcement des moyens alloués pour l'élimination du lixiviat, compte tenu des précipitations importantes de cette année ;
(Tout le monde est-il au fait de ce qu'est le lixiviat ? C'est parfait, je ne le précise pas.)
- le soutien aux actions en faveur de l'attractivité du territoire (insertions dans la presse, financement de manifestations et autres).

En matière de fonctionnement, tout cela nous oblige à demander une décision modificative de 354 046 €. Du côté de l'investissement, nous allons prendre en recettes d'investissement supplémentaires 270 K€ qui correspondent essentiellement à l'inscription de produits de cessions pour la zone de Marcilly-la-Campagne, évoquée précédemment. Les dépenses d'investissement sont renforcées à hauteur de 409 800 €, ce qui se justifie par les points essentiels suivants :

- le financement du doublement de la 2x2 voies de la RN13, que nous évoquerons tout à l'heure à l'ordre du jour,
- l'acquisition de certains véhicules pour mettre un terme à certains contrats de location de bennes à ordures ménagères et, donc, pour réaliser des économies en fonctionnement. L'acquisition de ces véhicules quasiment neufs permettra le remplacement de très anciens véhicules.
- la gestion de l'aménagement de lotissements à Marcilly-la-Campagne,
- la nécessité de compléter les inscriptions destinées à la constitution de la SPL Aménagement, que nous évoquerons également tout à l'heure à l'ordre du jour, et d'ajuster comptablement les immobilisations concernant les musées.

Tout cela nous demande un investissement de 409 800 €, ce qui nous fait un impact net de dépenses réelles et recettes réelles de 139 800 €.

Y a-t-il des questions sur les décisions modificatives ?

M. Guy LEFRAND

Des remarques ? Des questions ? Nous sommes sur des sujets assez classiques et très techniques. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **ADOpte** la décision modificative n°1 à l'exercice budgétaire 2018.

Comptes de gestion 2017 - 5 tableaux

M. Guy LEFRAND

Nous en arrivons maintenant au budget principal dans le cadre du compte de gestion 2017.

M. Sylvain BOREGGIO

Nous allons aborder tous les comptes de gestion les uns après les autres. Pour éviter d'avoir à me répéter, si vous me le permettez, je vous dis que tous les comptes de gestion, dressés pour l'exercice 2017 par le Trésorier municipal et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part. Cela concernera tous les comptes de gestion que nous allons vous présenter les uns après les autres.

Concernant le budget principal, je vais vous faire le global, je ne vais pas vous le détailler, si vous le permettez, car, vous l'avez vu, il y a beaucoup de chiffres, cela évitera que ce soit trop long et rébarbatif.

En dépenses, nous avons un total de 94 423 200,82 €.

En recettes, le total est de 105 248 107,44 €.

Soit un résultat comptable de + 10 824 906,62 €.

Voici pour le budget principal.

M. Guy LEFRAND

M. NOGARÈDE ou Mme HANNOTEUX.

M. Alain NOGARÈDE

Merci. Bonsoir. Dans le premier tableau, il y a une erreur de signe : il faut lire - 61 224,19€.

M. Sylvain BOREGGIO

Oui, tout à fait.

M. Alain NOGARÈDE

Il faudra le rectifier pour la Préfecture. Merci.

M. Guy LEFRAND

Merci M. NOGARÈDE.

Je signale par ailleurs la présence dans la salle de notre trésorier, M. PROUVOST-AUBIER. Il est présent ce soir pour accompagner les délibérations financières, et je l'en remercie. Y a-t-il d'autres remarques sur le compte de gestion du budget principal ? Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **DECLARE** que le compte de gestion – Budget principal - dressé pour l'exercice 2017 par le Trésorier Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

Compte de gestion 2017 - Budget Eau

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant.

M. Sylvain BOREGGIO

Le dossier suivant concerne le budget Eau. La synthèse du compte administratif 2017 est la suivante :

- En dépenses, un total de 19 689 165,26 €,
- En recettes, un total de 22 686 040,86 €,
- Soit un résultat comptable de + 2 996 875,60 €.

M. Guy LEFRAND

Merci. Y a-t-il des remarques ? Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **DÉCLARE** que le compte de gestion – Budget Eau - dressé pour l'exercice 2017 par le Comptable Public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Compte de gestion 2017 - Budget Assainissement

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant.

M. Sylvain BOREGGIO

Le dossier suivant concerne le budget Assainissement. La synthèse du compte administratif 2017 est la suivante :

- En dépenses, un total de 15 960 342,03 €,
- En recettes, un total de 25 370 030,07 €,
- Soit un résultat comptable de + 9 409 688,04 €.

M. Guy LEFRAND

Même vote ? Même vote.

Le Conseil communautaire :

- **DÉCLARE** que le compte de gestion – Budget assainissement - dressé pour l'exercice 2017 par le Comptable Public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Compte de gestion 2017 - Budget Assainissement CCPN (SPAC)

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant.

M. Sylvain BOREGGIO

Il concerne le budget Assainissement de la CCPN (SPAC). La synthèse du compte administratif 2017 est la suivante : En dépenses, un total de 995 095,96 €.

M. Guy LEFRAND

Du compte de gestion.

M. Sylvain BOREGGIO

Du compte de gestion, oui, pardon, excusez-moi. Nous sommes sur les comptes de gestion.

M. Guy LEFRAND

Il y en a au moins un qui suit.

M. Sylvain BOREGGIO

Oui, c'est bien.

- En recettes, le total est de 3 191 960,22 €,
- Soit un résultat comptable de + 2 196 864,26 €.

M. Guy LEFRAND

Même vote ? Même vote.

Le Conseil communautaire :

- **DÉCLARE** que le compte de gestion - Budget Assainissement CCPN (SPAC) - dressé pour l'exercice 2017 par le Comptable Public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Compte de gestion 2017 - Budget SPANC

M. Sylvain BOREGGIO

J'en viens au compte de gestion 2017 pour le budget SPANC. La synthèse 2017 est la suivante :

- En dépenses : 1 192 048,79 €,
- En recettes : 395 120,48 €,
- Soit un résultat comptable en déficit de 796 928,31 €.

M. Guy LEFRAND

Même vote ? Même vote. Merci. Quelle efficacité, M. BOREGGIO.

M. Sylvain BOREGGIO

Je vois. Mais nous aurons peut-être des questions par la suite.

Le Conseil communautaire :

- **DÉCLARE** que le compte de gestion - Budget SPANC - dressé pour l'exercice 2017 par le Comptable Public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Compte de gestion 2017 - Budget SPANC CCPN

M. Sylvain BOREGGIO

Nous passons au compte de gestion 2017 du budget SPANC de l'ex CCPN. Les budgets sont encore séparés sur cette année mais ils seront regroupés les années suivantes. La synthèse du compte de gestion 2017 est la suivante :

- En dépenses : 78 421,16 €,
- En recettes : 112 636,65 €,
- Soit un résultat comptable de 34 215,49 €.

M. Guy LEFRAND

Même vote ? Même vote.

Le Conseil communautaire :

- **DÉCLARE** que le compte de gestion - Budget SPANC CCPN - dressé pour l'exercice 2017 par le Comptable Public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Compte de gestion 2017 - Budget Mobilités Durables

M. Sylvain BOREGGIO

Le dossier suivant concerne le compte de gestion 2017 du budget Mobilités durables. La synthèse 2017 du compte de gestion est la suivante :

- En dépenses : 15 027 932,62 €,
- En recettes : 19 519 562,53 €,
- Soit un résultat comptable de 4 491 629,91 €.

M. Guy LEFRAND

Même vote ? Même vote.

Le Conseil communautaire :

- **DÉCLARE** que le compte de gestion - Budget Mobilités Durables - dressé pour l'exercice 2017 par le Comptable Public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Compte de gestion 2017 - Budget Économie

M. Sylvain BOREGGIO

Toujours dans les comptes de gestion 2017, le budget Économie. La synthèse 2017 du compte de gestion est la suivante :

- En dépenses : 226 128,29 €,
- En recettes : 1 336 563,39 €,
- Soit un résultat comptable de 1 110 435,10 €.

M. Guy LEFRAND

Même vote ? Même vote. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **DÉCLARE** que le compte de gestion - Budget Économie - dressé pour l'exercice 2017 par le Comptable Public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Compte de gestion 2017 - Budget Pépinière Scientifique

M. Guy LEFRAND

Nous continuons avec la pépinière scientifique.

M. Sylvain BOREGGIO

La synthèse du compte de gestion 2017 est la suivante :

- En dépenses : 936 019,15 €,
- En recettes : 1 864 728,08 €,
- Soit un résultat comptable de 928 708,93 €.

M. Guy LEFRAND

Même vote ? Même vote.

Le Conseil communautaire :

- **DÉCLARE** que le compte de gestion - Budget Pépinière Scientifique - dressé pour l'exercice 2017 par le Comptable Public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Compte de gestion 2017 - Budgets ZAC

M. Guy LEFRAND

Les ZAC.

M. Sylvain BOREGGIO

Dois-je les reprendre une par une ?

M. Guy LEFRAND

Peut-être pas. Tout le monde les a lues. Les avez-vous tous lues ? Allez-y, et nous verrons ensuite s'il y a des questions particulières.

M. Sylvain BOREGGIO

Je n'ai pas le global, j'ai la synthèse ZAC par ZAC.

M. Guy LEFRAND

Y a-t-il des questions sur le compte de gestion ZAC ? M. MORILLON.

M. Marc MORILLON

Merci M. le Président. Mesdames et messieurs, bonsoir.

J'ai juste une question que j'avais formulée au moment de la commission : que va devenir la zone des Longs Champs, vu qu'aucun budget ne lui est plus destiné ? J'avais évoqué cette question lors de la 1^{ère} commission.

M. Guy LEFRAND

Qu'avons-nous sur la ZAC des Longs Champs ? Pardon, excusez-moi, j'écoute en même temps. De mémoire, normalement elle n'est plus considérée comme ZAC car elle est en dehors des critères de ZAC, c'est-à-dire moins de 3 hectares et moins de 5 entreprises. Elle sera donc amenée à être clôturée. M. JAMES.

M. Jean-Claude JAMES

La ZA du Floquet ne coûte pas cher non plus, elle est à 16 €. Quel est le devenir de cette ZA ?

M. Guy LEFRAND

Même chose. Elle est sur un périmètre beaucoup trop petit pour être une ZA. D'ailleurs, nous en avons déjà parlé plusieurs fois. Nous avons déjà répondu, mais M. JAMES pose la question à chaque fois, il est donc normal que j'y réponde à chaque fois.

M. Jean-Claude JAMES

Vous n'allez pas la traîner pendant 20 ans encore !

M. Guy LEFRAND

Excusez-moi, je n'ai pas entendu.

M. Jean-Claude JAMES

Vous n'allez pas la traîner encore pendant 20 ans.

M. Guy LEFRAND

Non, je suis d'accord, cela fait justement partie du travail que nous devons mener, que les services sont en train de mener.

M. Jean-Claude JAMES

J'ai des demandes que je ne peux pas accorder. Je ne comprends pas cela.

M. Guy LEFRAND

Si des entreprises cherchent à s'installer sur le territoire, il n'y a pas de problème.

M. Jean-Claude JAMES

Nous n'avons pas la maîtrise, je suis désolé.

M. Guy LEFRAND

Marc MORILLON, allez-y.

M. Marc MORILLON

La question qui en découle est de savoir s'il s'agit d'une réserve foncière pour la future LGV.

M. Guy LEFRAND

C'est une très bonne question. Cela fait des mois et des mois que nous n'avons plus aucune réunion ni aucun son de la part des grands responsables des infrastructures nationales. Malheureusement, aujourd'hui, il n'y a plus de son, plus d'images sur la LGV. Je ne peux malheureusement pas vous répondre autre chose. M. JAMES.

M. Jean-Claude JAMES

Vous ne m'avez pas répondu, M. le Président.

M. Guy LEFRAND

Si, je vous ai répondu. Aujourd'hui, cette zone d'activité ne rentre pas dans le cadre des ZAC que nous avons défini ensemble, et si des entreprises veulent s'installer, nous pouvons évidemment les accueillir. Il n'y a aucun problème.

M. Sylvain BOREGGIO

Et je rappelle que l'état que nous sommes en train de voir là porte sur l'exercice 2017, l'exercice de la fusion, et c'est là que nous avons décidé de mettre des modalités minimales sur l'extension des ZAC.

M. Guy LEFRAND

Chaque commune reste libre de créer sa propre ZAC. Si elle est infra-communautaire, elle est du ressort de la commune. Chaque commune a le droit d'installer sa propre zone. C'est comme pour chaque compétence Agglomération, la compétence est définie par l'Agglomération. Des critères ont été définis ici, et même avant notre arrivée. Donc, tout maire peut créer une zone d'activité de petite taille, qui ne soit pas d'intérêt communautaire. Chaque maire est libre dans sa commune de créer sa propre structure.

M. Jean-Claude JAMES

Je ne comprends pas, les deux hectares de cette ZA sont bien à vous.

M. Guy LEFRAND

Oui, bien sûr, le terrain est à nous.

M. Jean-Claude JAMES

Je pense honnêtement qu'on se moque de nous.

M. Guy LEFRAND

Je ne crois pas que nous nous moquions de qui que ce soit, M. JAMES.

M. Jean-Claude JAMES

Il y a beaucoup de dossiers qui traînent et je ne comprends pas pourquoi non plus. Je ne vais pas les énumérer ici, mais ça va venir un de ces jours. Je vous ai demandé deux rendez-vous par le passé, où j'ai à peu près eu des réponses – tout est beau, tout est gentil – mais maintenant, plus rien.

M. Guy LEFRAND

Dans ce cas-là nous nous reverrons pour en parler très clairement. Mais je pense que nous nous sommes déjà vus plusieurs fois sur ce sujet, et les réponses ont toujours été les mêmes. Revenons-en au compte de gestion des ZAC. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **DÉCLARE** que le compte de gestion - Budgets ZAC - dressé pour l'exercice 2017 par le Trésorier Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Compte de gestion 2017 – Budget Syndicat d'assainissement collectif de Saint Germain Mesnil (SYAC)

M. Sylvain BOREGGIO

Nous allons maintenant aborder le compte de gestion concernant le budget Syndicat d'assainissement collectif de Saint Germain-sur-Avre et de Mesnil-sur-l'Estrée (SYAC). Ce syndicat ayant été dissous au 1^{er} janvier 2018, il nous appartient à nous, EPN, de le clore et de voter le compte de gestion.

Nous avons :

- en dépenses, un total de 361 841,69 €,
- en recettes, un total de 1 062 329,78 €,
- soit un résultat comptable de + 700 488,09 €.

M. Guy LEFRAND

Il est donc clôturé.

M. Sylvain BOREGGIO

Oui.

M. Guy LEFRAND

Même vote ? Même vote.

Le Conseil communautaire :

- **DÉCLARE** que le compte de gestion - Budget Syndicat d'Assainissement Collectif (SYAC) de Saint Germain Mesnil - dressé pour l'exercice 2017 par le Trésorier Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Compte de gestion 2017 – Budget SAEP Saint André de l'Eure

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant.

M. Sylvain BOREGGIO

Il s'agit du compte de gestion 2017 du budget SAEP de Saint André de l'Eure. Même motif.

M. Guy LEFRAND

Même punition.

M. Sylvain BOREGGIO

Même punition. La synthèse du compte administratif 2017 présente :

- En dépenses : 1 571 014,50 €,
- En recettes : 3 003 247,26 €,
- Soit un résultat comptable de + 1 432 232,76 €.

M. Guy LEFRAND

Merci. Même vote ? Même vote.

Le Conseil communautaire :

- *DÉCLARE que le compte de gestion - Budget SAEP de Saint André - dressé pour l'exercice 2017 par le Trésorier Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.*

Compte administratif 2017

M. Guy LEFRAND

Nous allons maintenant attaquer, si j'ose dire, le compte administratif 2017, dont Bruno GROIZELEAU me disait qu'il était de 180 M€. Ce budget atteint aujourd'hui des proportions importantes. Je crois que nous pouvons à la fois être fiers de ce budget tout en étant modestes dans la préparation des budgets futurs. En effet, nous connaissons tous les incertitudes qui pèsent sur nos collectivités. Il nous faudra de la prudence également, mais nous pouvons compter sur Bruno GROIZELEAU et nos équipes dans l'exécution de ces décisions budgétaires. Vous allez le voir, aujourd'hui ce sont près de 50 M€ que nous investissons directement sur notre territoire, à la fois pour le futur du territoire et pour le quotidien des habitants, mais nous allons y revenir. Bruno GROIZELEAU me faisait également remarquer tout à l'heure au téléphone que les bases fiscales pour les ménages sont de + 0,9% pour notre agglomération, que la CFE est à +1,1% alors même que le coefficient de la loi de finances 2017 est à + 0,4%; ce qui montre une extrêmement bonne dynamique de nos bases, en particulier dans le domaine économique. Et donc, comme vous tous, évidemment, je suis heureux de voir que notre territoire est de plus en plus attractif, notamment pour les entreprises.

M. BOREGGIO.

M. Sylvain BOREGGIO

Je vais vous présenter, sous forme de quelques *slides*, le compte administratif 2017.

Nous allons commencer par des éléments de contexte, et je rappellerai que 2017 était le premier compte administratif d'Évreux Portes de Normandie, avec le nouveau territoire issu de la fusion du GEA et de l'ex CCPN.

Le comparatif que nous pouvons faire avec l'année précédente résulte uniquement de l'agrégat du CA 2016 de l'ex GEA et du CA 2016 de l'ex CCPN. Je rappellerai aussi que l'exercice 2017 est marqué par la prise de compétence piscines, hippodrome et musées.

Je rappellerai également, ce que le Président n'a pas fait, que les taux d'imposition sont restés inchangés, conformément à notre volonté de ne pas y toucher, et que toutes ces variations de recettes sont liées uniquement à l'évolution des bases.

M. Guy LEFRAND

Eh oui, nous respectons les choix du Conseil communautaire.

M. Sylvain BOREGGIO

J'en viens au budget principal, avec quelques chiffres clés.

Budget Principal

Tout d'abord, le résultat de clôture 2017 se situe à un peu plus de 5 M€ (5 013 000 €). L'autofinancement brut s'élève à plus de 5 M€ également (5 025 000 €) et l'autofinancement net à 1 250 000 €. S'agissant des taux de réalisation sur la section de fonctionnement, il est important de remarquer que les dépenses réelles sont à hauteur de 94,71%, soit 72 732 794 €, et que les recettes réelles sont à 100,5%, soit 77 757 312 €. Il s'agit donc d'un budget bien ficelé, bien tenu, puisqu'un taux de réalisation des dépenses à hauteur de 94% est un très bon résultat. Sur la section investissement, les dépenses réelles se sont maintenues à 80% pour la deuxième année consécutive. Nous pouvons noter là aussi le beau travail qui a été fait en matière d'investissement. Quant aux recettes réelles, elles sont à 71,04%, soit 2 350 607€, hors emprunts et excédent capitalisé.

Section de fonctionnement

Si nous regardons à présent les chiffres clés de la section de fonctionnement, le total des recettes s'élève à 84 860 000 €. Comme l'a rappelé le Président tout à l'heure, nous avons une bonne dynamique des bases, et la hausse des recettes fiscales est de + 1,8%, ce qui est une très bonne chose. Quant à nos dépenses, elles s'élèvent à 77 885 000 €. Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 8% du fait de l'évolution des compétences, d'une part, et de l'évolution du périmètre, d'autre part. Les charges à caractère général baissent de 8,4 %. Il s'agit essentiellement d'un ajustement technique : les dépenses de mobilités de l'ex-CCPN étaient portées par le budget principal en 2016. Point important qu'il faut remarquer : l'évolution de la masse salariale reste contenue, à périmètre constant, à 1,02% alors que le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) était de 1,5%. Voilà pour la partie chiffres.

Nous avons une même présentation sous forme de camemberts pour visualiser un tout petit peu. On voit que le gros poste de charges reste bien sûr les charges de personnel (24%). En comparaison, je rappellerai que, dans les strates identiques à la nôtre, les taux moyens sont plutôt à hauteur de 35%. Les recettes réelles de fonctionnement sont essentiellement basées sur deux points : les impôts et taxes (66%) et les dotations, subventions et participations (22,2%). Voilà pour les deux plus gros postes de recettes. Toujours en section de fonctionnement, si nous regardons à présent le panier des ressources 2017 et la façon dont se fait la répartition, on s'aperçoit que près de 89% de nos ressources de fonctionnement sont le fait de la fiscalité locale (66,5%) et des dotations d'État (21%). Ensuite, vous avez le détail de toutes les autres ressources dont nous disposons.

M. Guy LEFRAND

Section d'investissement.

M. Sylvain BOREGGIO

Section d'investissement

Si nous regardons à présent la partie Investissement, le total des dépenses réelles d'investissement, hors remboursement d'emprunts, s'élève à 25 636 000 €, soit un niveau élevé d'investissements.

Ces dépenses comprennent essentiellement 13 830 000 € de restes à réaliser de dépenses d'équipement, 9 624 000 € de dépenses d'équipement mandatées et 2 183 000 € d'immobilisations financières.

Parmi ces dépenses, on notera notamment – nous n'avons pas tout listé :

- un peu plus de 10 M€ d'investissement dans le réseau de voirie sur l'ensemble du territoire – je sais que nous y sommes tous attachés,
- 2 M€ de fonds de concours versés aux communes – c'est le résultat 2017 mais cette année, ce serait une base minimum,
- un peu plus de 2 M€ d'aide à l'habitat privé,
- 2 182 000 € d'avances aux ZAC,
- 1 608 000 € de matériel et transport, notamment pour le service de gestion des déchets (bennes, balayeuses, etc.),
- 1 543 000 € de matériel et installations destinés au traitement des déchets (bennes, aménagement déchetteries, etc.),
- un remboursement d'emprunt à hauteur de 3 774 000 €.

L'encours de la dette du budget principal évolue donc de la façon suivante (vous l'avez juste en dessous sur le tableau) : + 6,23 M€. Ce qui est à noter surtout, c'est que cette évolution est intégralement compensée à proportion de l'encours des budgets annexes, ce qui fait que, à l'échelle de l'Agglomération, l'encours est stabilisé autour de 166 M€, malgré près de 26 M€ d'investissements supplémentaires en 2017.

M. Guy LEFRAND

C'est énorme.

M. Sylvain BOREGGIO

C'est énorme. Nous allons passer maintenant aux budgets annexes, en commençant par l'eau et l'assainissement.

Budgets annexes

Nous avons un résultat de clôture 2017 qui s'élève à + 1 136 000 € pour le budget Eau et à + 6 581 000 € pour le budget Assainissement. Le budget Assainissement de l'ex CCPN est à + 2 142 000 €.

Le budget SPANC de l'ex GEA est à -1 048 000 €.

Le budget SPANC de l'ex CCPN est à + 34 000 €.

Le budget Mobilités se clôture à + 1 818 000 €

Le budget Bio-pépinière se clôture à + 929 000 €.

M. Guy LEFRAND

C'est sur le *slide* suivant.

M. Sylvain BOREGGIO

Nous y reviendrons après.

Le budget Économie se clôture à + 721 000 €.

Quelques commentaires peut-être avant qu'il y ait des questions sur les budgets Eau et Assainissement, si vous le voulez bien. Nous affichons des résultats plutôt satisfaisants mais il faut pourtant les modérer et les relativiser. S'agissant du budget Eau (+ 1 136 000 €), il faut quand même savoir que nous avons des renouvellements de canalisations programmés sur cette année et les années suivantes qui sont importants et qu'il va falloir budgéter énormément d'argent dans ces travaux. Il y a également un reliquat d'impayés importants sur les 7 ou 8 dernières années, aussi bien pour le budget de l'eau que pour celui de l'assainissement, qu'il va falloir passer sur plusieurs années. Le budget assainissement, qui est le plus important, est aussi à modérer car il y a là aussi des régularisations d'impayés à faire et surtout un investissement d'environ 4 M€ à programmer sur la station d'épuration de La Couture Bousse pour remettre complètement en état cet équipement. Avez-vous des questions sur ces budgets ?

M. Guy LEFRAND

Merci. Y a-t-il des questions, des remarques sur le compte administratif ? M. CAMOIN.

M. Emmanuel CAMOIN

Merci M. le Président. J'aurai deux petites remarques, pour ne pas être trop long.

J'ai quand même l'impression, comme je pourrais le redire tous les ans, qu'on équilibre ce budget avec les budgets de zones. Aujourd'hui, nous sommes à -15 M€. Si nous reprenons les opérations budgétaires et le budget primitif, nous avons prévu de diminuer beaucoup plus ce déficit du budget de zones. Deuxième remarque, on s'aperçoit que la fusion n'apporte aucune économie. L'autofinancement brut baisse de 900 K€ et l'autofinancement net de 1,2 M€, ce qui est assez inquiétant. Nous sommes un peu sur la même pente que celle où nous sommes à Évreux. Nous allons passer sur des autofinancements nets négatifs si nous continuons comme cela. Je vous le fais remarquer parce que, aujourd'hui, la politique du gouvernement est de contraindre les collectivités, notamment les Agglomérations et les Régions, et que si cela continue ainsi, même si nous ne votons pas les conventions, à un moment nous aurons ces contraintes par la loi et, avec des courbes qui sont en pente comme celles que vous nous présentez, nous nous retrouverons à un moment donné avec un déficit au niveau de nos capacités de financement et des contraintes au niveau du service que nous pourrions rendre à la population. C'étaient les seules remarques que j'avais à vous faire.

M. Guy LEFRAND

Merci.

Juste un mot peut-être sur la fusion. Aucune fusion n'apporte jamais d'économies la première année. Cela se fait à moyen terme. C'est au bout de trois ans que l'on commence à voir les vraies économies en matière de fusion. Là-dessus les choses sont assez classiques. Pour le reste, cette Agglomération n'a jamais fait autant d'efforts sur le plan du budget de fonctionnement. On le voit bien avec notamment l'évolution de la masse salariale particulièrement contenue, largement inférieure au GVT, ce qui est une très bonne nouvelle. Voulez-vous rajouter quelque chose, M. BOREGGIO.

M. Sylvain BOREGGIO

Comme vous le disiez, les résultats de la fusion se feront sur plusieurs années, donc nous mesurerons le réel effet de cette fusion dans deux ou trois ans. Sachant que le territoire a encore bougé cette année, cela nous laisse du temps. Mais il est vrai que ce n'est pas sur une année que l'on va mesurer l'impact favorable d'un regroupement de territoires.

M. Guy LEFRAND

M. CAMOIN.

M. Emmanuel CAMOIN

Je n'ai pas parlé de la masse salariale mais, en fait, nous retrouvons sur cette dernière le résultat des mutualisations. Ce n'est pas une mauvaise chose en soi mais c'est surtout cela qui nous aide à pouvoir contenir la masse.

M. Guy LEFRAND

Ce que vous dites est un peu antinomique par rapport à ce que vous disiez avant. Les mutualisations nous ont justement permis de faire des économies d'échelle importantes. Je pense notamment à toutes les fonctions supports. Je vous le rappelle, nous avons il y a quatre ans deux DAF, deux DRH, deux DSI, avec chacun son poste administratif, ses secrétaires, etc. ; aujourd'hui, tout cela a été mutualisé. Nous faisons des économies d'échelle majeures dans le cadre des mutualisations.

M. NOGARÈDE ou Mme HANNOTEUX.

Mme Maryvonne HANNOTEUX

Pour les comptes ce n'est jamais moi !

M. Guy LEFRAND

D'accord. Merci, Mme HANNOTEUX.

M. Alain NOGARÈDE

En page 7, je pense que la dernière colonne du tableau porte sur les pourcentages de réalisations de 2017 et non de 2016.

M. Guy LEFRAND

2017, oui, tout à fait. Il s'agit d'un mauvais copier-coller.

M. Alain NOGARÈDE

Deuxièmement, sur les budgets Eau et Assainissement, je connais les réponses que l'on va me faire, mais on s'aperçoit que les résultats sont positifs. Je sais qu'il y a encore des emprunts notamment sur le CTEU; je sais qu'il va y avoir la station d'épuration à reprendre, comme cela a été évoqué tout à l'heure. Néanmoins, je souhaiterais que nous fassions une étude précise sur le prix de l'eau que nous pourrions envisager pour l'année prochaine (fin de cette année) parce que nous avons aussi une mission ici, que ne remplit pas l'État, et qui est de préserver le pouvoir d'achat des gens.

M. Guy LEFRAND

Vous devenez pire que moi, M. NOGARÈDE.

M. Alain NOGARÈDE

Mais moi je le pense.

M. Guy LEFRAND

Moi aussi.

M. Alain NOGARÈDE

Ce que ne fait pas l'État pour préserver le pouvoir d'achat des gens, il faudra que nous, nous essayions de le faire au maximum, à tous les niveaux. Ainsi, chaque fois que nous votons des tarifs au niveau de l'Agglomération, il faut penser aux habitants d'EPN qui vont se faire massacrer ailleurs. Donc, si nous pouvons éviter de les massacrer, faisons-le. Voilà ce que je voulais dire sur le budget parce que, globalement, les chiffres annoncés sont positifs, notamment sur l'eau et l'assainissement.

Quant au personnel, il y a quelques petites choses qui m'échappent un peu. En effet, il y avait, en 2016, 436 agents et il y en a 887 en 2017, ce qui fait une différence de 451. Je sais qu'ils ne sont payés qu'à 20% ou 30% par EPN et à 70 ou 80% par la Ville d'Évreux (sécurité mutualisée), néanmoins c'est une performance que de rester à 1,02%.

M. Guy LEFRAND

Absolument.

M. Alain NOGARÈDE

Je m'interroge un peu sur ce secret-là.

M. Guy LEFRAND

Ce n'est pas un secret. C'est purement comptable. Mais nous pourrions en rediscuter si vous le souhaitez. Concernant l'eau, qui est un sujet majeur, nous avons fait évidemment les mêmes analyses que vous – je parle d'analyses financières, bien sûr – et nous avons lancé un travail de réflexion interne pour voir ce que nous pouvons faire par rapport à l'eau et par rapport à d'autres sujets d'ailleurs. J'aurai l'occasion à la rentrée de vous faire des propositions que j'espère assez significatives sur certaines baisses de taxes et de coût de fonctionnement. Et donc, je suis parfaitement en accord avec vous sur le fait que nous devons pouvoir améliorer encore la gestion financière et permettre d'améliorer le pouvoir d'achat de nos concitoyens, en particulier des plus fragiles d'entre eux, que ce soit sur l'eau ou sur d'autres sujets. Je vous promets que nous aurons l'occasion d'y revenir plusieurs fois lors de la session préparatoire à la rentrée. Mme GIPSON.

Mme Séverine GIPSON

Bonsoir, M. le Président.

Je me permets d'intervenir parce que vous venez de parler des gains de mutualisations qui n'interviendront que dans deux à trois ans. Ce qui m'interpelle, c'est que les communes de l'ex CCPN ont été impactées directement par la fiscalité de cette nouvelle réunion de l'ex CCPN et du GEA et que l'ex CCPN n'a pas encore eu le retour de cette mutualisation mais a déjà été payant, dirai-je, pour ce retour. Donc, je suis aussi assez étonnée que, d'une part, on ne parle pas du tout à l'ordre du jour de cette catastrophe qui intervient à l'ex CCPN, avec une baisse de dotations à hauteur de -30-40%, et d'autre part, il existe un dispositif, sur lequel certes nous n'avons pas un retour immédiat mais il existe un dispositif qui permet à la communauté d'Agglomération de compenser le manque à gagner des communes qui arrivent à cause de la mutualisation.

Aussi, j'avais une petite question : pourquoi n'en parlons-nous pas ? Pourquoi n'est-ce pas indiqué non plus dans les orientations de ce budget, sachant que le FPIC a augmenté et qu'il serait bien aussi de partager un peu les rentrées d'argent ?

Je sais très bien que M. BOREGGIO est intervenu le 11 juin dernier lors d'une réunion d'échanges entre les maires et le ministre de l'Action et des Comptes publics, lors de laquelle a été amenée la solution que, par rapport au fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales, nous puissions compenser par une dotation de solidarité communautaire ces baisses importantes qui peuvent mettre en péril les communes rurales que nous sommes. Je sais que vous êtes à la recherche d'un coupable depuis plusieurs mois. Jamais nous n'en avons parlé en réunion.

M. Guy LEFRAND

Vous n'étiez pas là mais nous en avons déjà parlé.

Mme Séverine GIPSON

Vous en avez parlé en comité des maires, effectivement, mais je ne suis pas maire, donc je n'ai pas pu assister à votre réunion, ce qui est vraiment navrant. De mon côté, je pense que je suis plus à la recherche d'une solution pour sauver nos communes rurales qui sont en difficulté qu'à la recherche de coupables. Donc, je serai la première à demander que nous soyons solidaires, d'une façon communautaire, de nos communes, comme la loi le prévoit, et à ce que nous puissions faire une répartition libre, dérogatoire du SPIC au bénéfice de ces communes en difficulté, sachant que cette dérogation peut être uniquement pour une année et que je ne pense pas uniquement aux communes que je suis et représente dans la ruralité mais aussi aux communes qui ont rejoint cette année notre belle Agglomération et qui vont également subir le même problème.

J'attends quelque part une explication et peut-être une solidarité de votre part vis-à-vis des petites communes rurales et l'ex CCPN.

M. Guy LEFRAND

Merci, Mme GIPSON. Je vais essayer de vous répondre même si c'est compliqué parce que vous confondez mutualisation et fusion et que vous confondez compte administratif et budget. On peut vous le pardonner, ce sont des sujets assez compliqués.

Je vais quand même vous répondre sur le fond. L'État, dans sa grande sagesse, a demandé aux communes et aux communautés de communes de se regrouper. La communauté de communes de Saint André dans sa grande sagesse a fait le choix de répondre au vœu de l'État et de se regrouper volontairement, alors qu'elle n'y était pas obligée, avec l'Agglomération d'Évreux. Bien que nous ayons interrogé les services de l'État, personne ne nous a prévenus que l'État taxerait ceux qui répondraient à ses attentes. Les communes de la communauté de communes de Saint André sont taxées aujourd'hui parce qu'elles ont répondu aux demandes de l'État. Dans notre grande sagesse, ici, au sein de notre Conseil communautaire, nous avons fait le choix d'harmoniser la fiscalité communautaire à la baisse, puisque la fiscalité notamment pour les ménages était plus importante sur l'ex CCPN que sur l'ex GEA. L'État, dans sa grande sagesse, a donc décidé de taxer les communes qui faisaient le choix de baisser les impôts. Ce doit être ce que l'on appelle augmenter le pouvoir d'achat des habitants.

Ce que vous nous proposez aujourd'hui, c'est que ce soit l'Agglomération, donc les communes, qui compense ce que l'État prend aux communes. C'est très intéressant. Cela veut dire qu'en gros vous demandez aux communes de compenser pour les communes ce que l'État leur a pris – cela reste toujours de l'argent communal et communautaire –, tout cela évidemment en essayant d'opposer les grandes communes aux petites. L'esprit communautaire veut justement que nous essayions de travailler ensemble. Aujourd'hui, j'ai reçu copie d'un courrier qu'un maire a reçu de l'État, d'un représentant de l'État. Savez-vous ce que ce maire a reçu en conclusion ? La dernière phrase est très intéressante. L'État lui dit que s'il ne s'en sort pas, c'est très simple, il n'a qu'à augmenter ses impôts locaux. Je tiens évidemment la copie de ce courrier à votre disposition. Vous qui cherchez en permanence à défendre l'État contre les petites communes, ou contre les communes même, de manière générale, je vous le dis : l'État charge la barque sur les communes, sur les EPCI (communautés d'agglomération et communautés de communes) et ne trouve rien de mieux comme argument que de conseiller aux communes d'augmenter leurs impôts locaux qui, par ailleurs, vont disparaître, sans que nous sachions d'ailleurs encore comment ils seront compensés. Nous pouvons en dire un mot, cela va être amusant, je suis sûr que vous aurez des éléments de réponse à nous donner. J'ai eu l'occasion d'échanger il y a quelques jours, lors d'un congrès, avec M. le ministre MÉZARD, M. le ministre DUSSOPT. Nous ne savons toujours pas comment sera compensée la suppression de la taxe d'habitation. Il reste aujourd'hui deux hypothèses de travail, une fois éliminées toutes celles qui étaient impossibles. Vous apprécierez d'ailleurs qu'ici, dans ce Conseil communautaire, nous réfléchissons avant de prendre des décisions; l'État, lui, prend des décisions, en l'occurrence supprimer la taxe d'habitation, mais sans savoir comment il la compensera, car évidemment elle sera compensée. Il y a aujourd'hui deux solutions pour compenser cette suppression de la taxe d'habitation. La première consiste à prendre la taxe foncière qui revient aux Départements et de la transférer aux communes, ce qui ne boucle pas d'ailleurs les 26 milliards d'euros qu'il va falloir trouver. La seule difficulté, c'est que certains Départements ont des taxes foncières très élevées et que d'autres ont des taxes foncières très faibles, donc certains vont se faire avoir et certains vont gagner plus que ce qu'on devrait leur rendre. Donc complexité. La deuxième solution envisagée reviendrait à transférer une part de la TVA nationale vers les communes. Pardon, c'est un peu compliqué mais je suis sûr que vous saurez me donner des explications complémentaires. L'État propose de transférer une part de la TVA vers les communes, dans le cadre de la taxe d'habitation, en disant qu'ainsi nous allons être contents car, avec la TVA, nous sommes sûrs de gagner toujours le même argent. L'idée est très intéressante. Nous en avons parlé aussi avec Alain RICHARD, qui est le rapporteur de ce rapport RICHARD-BUR.

On a juste un seul souci : transférer une partie de la TVA vers les communes a déjà été fait. Quand l'État nous explique que transférer une partie de la TVA vers les communes va sanctuariser nos recettes, il faut se souvenir d'une chose. Je ne sais pas si vous vous souvenez, mes chers collègues, quand l'État a déjà transféré une partie de la TVA vers les communes. Eh bien, cela s'appelait la DGF. Quand on voit la chute de la DGF depuis des années et des années, on se dit qu'aujourd'hui soit on va nous transférer du foncier des Départements, ce qui ne bouchera pas le trou et est très variable d'un Département à l'autre, soit (ou et) on va nous transférer une partie de la TVA, ce qui fera comme pour la DGF, c'est-à-dire que, dans quelques années, on nous enlèvera quelques millions en nous disant que de toute façon c'est de l'argent que l'État nous donne parce qu'il est très gentil et qu'il ne nous le doit plus. Voilà où nous en sommes aujourd'hui dans nos relations entre les communes et l'État. Donc, plutôt que d'essayer d'opposer les communes les unes aux autres, plutôt que d'essayer de créer de la zizanie au sein de cette communauté d'Agglomération qui est la nôtre et dans laquelle nous avons tous un esprit communautaire, nous essayons tous de nous aider les uns les autres, je pense qu'il faut au contraire essayer de continuer à travailler ensemble, comme nous le faisons ici, au sein de ce Conseil communautaire. J'espère vous avoir apporté quelques éléments de réponse. Pardon si mon propos était un peu technique mais, comme vous, j'ai à cœur de rentrer au cœur des sujets et d'être évidemment bien au-delà de la polémique. M. VEYRI.

M. Timour VEYRI

J'interviens, M. le Président, pour deux choses. La première est la question du ton que nous employons entre nous. Je dois avouer que je trouve encore une fois que vous êtes extrêmement désagréable avec l'une d'entre nous, qui est la maire de Foucrainville.

M. Guy LEFRAND

Non, elle n'est plus maire de Foucrainville. Non cumul des mandats.

M. Timour VEYRI

Mme la députée, alors. Mais qu'importe, elle est Conseillère communautaire et, à ce titre, je trouve que nous pourrions nous parler autrement.

Un point notamment qui est important, M. le Président, vous avez des services et un cabinet qui travaillent pour vous, et je trouve que faire un appel systématiquement à une forme de technicité, qui vient du travail qui, pour vous, est quotidien, est aussi une manière d'empêcher certains d'entre nous de dire ce qui ne va pas, parce que, par définition, c'est une manière d'exercer une forme de violence sur nous. « Vous ne savez pas. » Je trouve que les remarques qui ont été faites sont légitimes dans une assemblée comme la nôtre et pas du tout hors sujet. Pour les maires concernés, il s'agit d'un vrai sujet de préoccupation. Sur le fond, vous dites que cela vous est tombé dessus. Je tiens quand même à rappeler que, lorsque nous avons eu le débat sur la fusion (et je ne confonds pas fusion et mutualisation), que nous avons eu un débat entre nous, à défaut d'avoir, comme nous le souhaitions, un débat avec nos concitoyens, vous vous êtes abrité derrière le Préfet en disant que c'était ce dernier qui demandait la fusion, ce qui d'ailleurs n'était pas vrai, je vous l'ai fait noter. D'ailleurs lui-même avait dit en CDCI qu'il trouvait regrettable qu'on lui fasse dire des choses qu'il n'avait jamais dites. Et là, vous nous expliquez que cela vous est un peu tombé dessus, en tous cas j'imagine que c'est un peu tombé sur la tête des maires qui ont découvert la baisse de leur DGF. Alors, j'ai vu les chiffres : -24%, -11%, -3%, -36%.

M. Guy LEFRAND

Ce n'est pas la DGF mais la DSL.

M. Timour VEYRI

Pardon, excusez-moi, vous avez raison.

M. Guy LEFRAND

Pardon d'être techno.

M. Timour VEYRI

Vous avez raison, mais cela ne change pas le fond du sujet.

Sur la question de la méthode, et c'est là où je trouve cette intervention intéressante, un peu trop souvent nous mettons la charrue avant les bœufs, c'est-à-dire que nous fonçons avant de réfléchir.

En l'occurrence, à l'époque, je vous avais demandé – et nous étions quelques-uns à le demander – une étude d'impact pour voir concrètement, notamment sur le volet fiscal, l'impact que cela aurait sur chacune de nos communes ; nous n'avions pas eu d'étude d'impact. Peut-être pouvons-nous tirer des conclusions de ce qui s'est passé sur ce dossier pour ne pas commettre les mêmes erreurs sur d'autres dossiers, notamment ceux que nous verrons ce soir – mais j'y reviendrai.

M. Guy LEFRAND

Merci beaucoup. Mme GIPSON.

Mme Séverine GIPSON

Je me permets de ré-intervenir parce que je pense que vous avez essayé de noyer un peu le poisson avec la taxe d'habitation etc. Je parlais uniquement d'un fait concret qui est dans le Code général des collectivités territoriales, donc j'aimerais bien que quelqu'un s'y penche ici, parmi les gens du cabinet notamment. Dans cet article, il est prévu qu'en cas de fusion, puisqu'il y a des pertes au départ qui effectivement, à l'avenir, rendront une mutualisation positive – et là je ne confonds pas fusion et mutualisation, je replace l'église au centre du village, merci –, il est prévu que ce que l'on appelle le fonds de péréquation des ressources intercommunales ou communales augmente. Dans ce cas de figure, ici, à EPN, nous avons bénéficié d'une grosse augmentation. En effet, lorsque nous avons cumulé en 2016 les deux FPIC, nous étions à 1 787 190 € - parce que j'ai fait des recherches, je ne passe pas ma vie à chercher qui est fautif, je veux trouver une solution. Ensuite, en 2017, nous sommes passés à 2 585 083 € et, cette année, en 2018, nous sommes à plus de 3 M€, c'est-à-dire qu'en deux ans nous avons multiplié par deux le FPIC. Donc, je pense qu'en cumulant toutes les pertes, que j'ai cherchées dans les données disponibles, pour la DSR cible et la DSR péréquation, nous en sommes à 440 K€. Par conséquent, même si vous compensiez, et si vous acceptiez de le faire tous ensemble ici, vous auriez encore dans votre poche 2 610 000 €, c'est-à-dire plus que ce que vous touchiez l'année dernière.

M. Guy LEFRAND

Je n'ai rien dans ma poche, rassurez-vous. Mais il est vrai que nous avons beaucoup d'efforts à faire, par exemple pour une rénovation de mairie à 80 K€, mairie qui doit disparaître dans quelques mois puisque la commune va être transformée en commune nouvelle. Cela fait effectivement partie des économies que nous pourrions réaliser.

M. NOGARÈDE.

M. Alain NOGARÈDE

Merci, M. le Président. Je ne veux pas laisser penser dans cette assemblée qu'il n'y a pas solidarité entre les communes. S'il y en a qui défendent la solidarité entre les communes à tous les niveaux, c'est bien nous, excusez-moi. Je tiens à vous le dire. Quand je parle du prix de l'eau, c'est pour toutes les communes ; quand je parle de TransUrbain, de la nécessité d'essayer de desservir un maximum de communes, c'est pour toutes les communes. Alors, je ne veux pas recevoir de leçon de morale. Surtout, vous qui êtes une éminente LREM, si vous voulez parler de solidarité avec le monde rural, allez faire un repas ce soir à Bernay, à côté de la maternité, vous allez voir ce qu'ils vont vous dire. La santé est la première des solidarités ; votre gouvernement l'a laissée tomber. L'HP est en péril sur Navarre à Évreux. La maternité à Bernay, c'est fini. Battez-vous sur la question des déserts médicaux, intéressez-vous. Ça, c'est de la solidarité. Et comme vous voulez être active et le montrer, faites en sorte que demain soient donnés des moyens supplémentaires à l'hôpital psychiatrique d'Évreux, opposez-vous à la fermeture de la maternité de Bernay, même si Bernay est à côté de chez nous.

M. Guy LEFRAND

C'est dommage, j'aurais bien aimé que vous continuiez, M. NOGARÈDE.

M. MASSON.

M. Serge MASSON

Je voudrais intervenir. Je trouve un petit peu dommage qu'à chaque fois, on intervienne au niveau d'un débat politique national, qu'on fasse des leçons de morale, etc.

Je voudrais pour ma part être un peu pragmatique, il y a quand même plus d'une vingtaine de communes qui sont actuellement concernées par ces baisses de dotations, douze autres qui seront impactées en 2019, et je trouve dommage que nous ne puissions pas discuter pour voir si nous ne pouvons pas faire quelque chose. Est-ce possible ou pas ?

Nous en avons discuté en réunion des maires, vous aviez dit qu'il y aurait peut-être une aide pour deux ou trois communes, mais il est vrai qu'au quotidien, cela n'est pas forcément évident pour les plus petites communes. Nous, personnellement, nous avons perdu 100 K€, d'autres communes ont perdu 20, 30 ou 40 K€, la somme étant toujours proportionnelle au budget. Discutons-en et que nous voyions au niveau du quotidien.

J'aimerais bien aussi que mes collègues puissent intervenir parce que, si vous n'intervenez pas, cela veut dire que ça ne vous pose pas de problème.

Nous ne sommes pas là pour nous opposer, nous sommes là simplement pour discuter, pour nous dire que ce n'est pas facile. Nous sommes rentrés dans EPN pour qu'il y ait une solidarité. Il y a solidarité pour plein de compétences, mais là nous sommes en difficulté, nous sommes inquiets pour l'avenir. Il serait bon que nous puissions en discuter, peut-être en dehors de l'assemblée, au niveau de certaines commissions, mais arrêtons de nous envoyer des piques à chaque fois, de parler de politique nationale, etc. Pour ma part, ce qui m'intéresse, c'est ce qui se passe sur le terrain actuellement. Nous sommes en difficulté, alors peut-on faire quelque chose ? C'est tout.

M. Guy LEFRAND

Comme vous le dites fort justement, M. MASSON, nous avons abordé le sujet, et longuement, en conférence des maires et nous avons également regardé ensemble les difficultés, commune par commune, dues à ces baisses de DSR de l'État – rendons à Jules ce qui appartient à César –, et nous sommes évidemment en train de travailler sur le sujet avec les services financiers. Nous proposerons, à toutes les communes qui sont en difficulté à cause des baisses de dotations de l'État, des solutions dans ce cadre-là parce que l'Agglomération a toujours défendu les communes. Notre Agglomération a toujours fait le choix de défendre les communes. Depuis que nous sommes arrivés, nous avons mutualisé de nombreux services; nous apportons des services. Lorsque l'État a cessé de s'occuper de l'instruction des permis de construire, qui l'a pris en charge, et gratuitement ? C'est l'Agglomération, c'est nous qui l'avons pris en charge, de manière à apporter le service à l'ensemble des communes, sauf à Évreux, justement parce qu'Évreux instruisait plus de 50% des permis de construire. Évreux finance l'instruction de ses permis de construire et les autres instructions de permis de construire de l'Agglomération sont financées par l'Agglomération. C'est le cas pour le service juridique qui, aujourd'hui, est si débordé que nous avons dû embaucher une personne supplémentaire. Cela permet aux communes de bénéficier gratuitement des services juridiques de l'Agglomération, et je pense que tous ceux qui l'ont utilisé n'ont qu'à s'en réjouir. Je rappellerai simplement, mais mes collègues vice-présidents pourraient le faire aussi bien voire mieux que moi, que ces communes qui souffrent du fait des baisses de dotations de l'État ont bénéficié d'un passage de voirie de 600 K€ par an à 4 M€ par an, par exemple, de l'accompagnement sur tous les services Réseaux, et tous les maires qui ont eu affaire aux services de cette Agglomération s'en réjouissent car c'est un accompagnement. Alors, oui, nous accompagnons les communes. Sur la fiscalité, c'est la même chose. Donc, plutôt que d'essayer toujours d'opposer la ville centre et l'Agglomération, comme ce fut le cas peut-être sous des mandatures précédentes, nous essayons au contraire de travailler ensemble main dans la main, et nous continuerons à le faire. Je remercie d'ailleurs M. MASSON d'avoir rappelé le travail que nous avons mené en conférence des maires, puisque nous avons lancé un travail sur ce sujet, tous ensemble, et sur ma proposition. Là non plus il ne s'agit pas de monter les maires des petites communes ou des communes rurales contre d'autres ; au contraire, nous travaillons ensemble pour essayer de trouver des solutions, et nous aurons l'occasion d'en présenter en septembre-octobre. D'ores et déjà, j'ai eu l'occasion d'échanger avec plusieurs maires pour trouver des solutions pour chacune et chacun. Nous avons à la fois un budget d'investissement qui a été majoré pour les communes, comme nous aurons l'occasion de le voir tout à l'heure.

D'ores et déjà, cette année, nous avons attribué plus de 1,7 M€ de fonds de concours aux communes et nous allons évidemment continuer à le faire. Je fais une différence entre la solidarité avec les communes qui ont des difficultés et une juste addition comptable qui pourrait rendre certaines communes, dont nous ne citerons pas le nom mais qui ne sont pas forcément très grandes, débitrices. Je crois que c'est important. La solidarité communautaire existe depuis quatre ans, elle est amenée à se développer de plus en plus parce que l'environnement notamment national est de plus en plus défavorable aux communes et à nous, maires des communes, quelle que soit leur taille – en dehors peut-être des métropoles, mais c'est un choix là aussi de l'État de favoriser les métropoles plutôt que le monde rural ou les villes moyennes. Ensemble nous allons continuer cette solidarité. Aucune commune ne sera laissée de côté. M. BOREGGIO.

M. Sylvain BOREGGIO

Je voudrais répondre à M. VEYRI.

Vous regrettiez une forme de précipitation dans la fusion des territoires. Je rappellerai que, lorsque j'avais le choix en tant que président de l'ex CCPN de me rapprocher du GEA, nous avons quand même pris 18 mois pour travailler cette fusion. Je crois que, sur le département, nous étions les seuls à avoir pris autant de temps pour la préparer. Le seul regret que je formulerai ici aujourd'hui, c'est que, lors de cette préparation, les services de l'État, que nous avons rencontrés à plusieurs reprises, ne nous ont jamais informés de l'impact qu'il y aurait sur les communes en matière de dotations. Et c'est vrai que je le regrette. Aujourd'hui, M. DARMANIN, que j'ai interpellé il y a quelques semaines, m'a proposé de rencontrer ses services pour m'expliquer comment fonctionnent les DSR – parce qu'à moins d'être énarque, on ne peut pas trop comprendre comment cela marche –, donc je les rencontrerai. Mais comme le précisait le Président, nous ne laisserons aucune commune sur le bas-côté.

M. Guy LEFRAND

Merci. Nous repartons pour un tour. M. VEYRI.

M. Timour VEYRI

De manière extrêmement courte.

Je ne sais pas quel travail vous avez fourni de votre côté, je ne veux pas en être juge, mais je voulais signaler que, pour ce qui nous concerne, anciens membres du GEA, le vote s'est fait sans que nous ayons ne serait-ce qu'une feuille recto-verso d'analyse des conséquences de cette fusion.

M. Guy LEFRAND

Merci.

M. Jacques POUCHIN

Je voudrais connaître la finalité du fonds de compensation FPIC. Que va-t-il devenir au sein de l'Agglomération pour cette année 2018 ? Y a-t-il ou non un retour vers les communes ? Nous, qui arrivons cette année, avons l'expérience d'une Agglomération où, effectivement, il y avait un retour vers les communes.

M. Guy LEFRAND

Bien sûr. Il fait partie du budget général de l'Agglomération et il est retourné, comme tout ce que nous faisons, en direction des communes. Encore une fois, le travail qui est mené, que nous avons lancé lors de la dernière conférence des maires consiste à réfléchir ensemble aux difficultés de fonctionnement de certaines communes. Je rappelle aussi que, si nous étudions les difficultés de certaines communes, il faut les étudier dans leur globalité : certaines communes ont une fiscalité très, très faible, parfois moins de 6%, quand d'autres sont à 19%. Donc, on ne peut pas non plus demander à ceux qui demandent déjà beaucoup à leurs habitants de payer pour ceux qui ne demandent pas beaucoup à leurs habitants. C'est pour cela que cette réflexion doit être globale et sur l'ensemble de la fiscalité. Nous l'avons dit et rappelé lors de la conférence des maires, de toute façon, aujourd'hui, l'objectif principal est de pouvoir continuer d'investir pour nos communes, et toutes les communes notamment rurales le reconnaissent : sans l'Agglomération, aucun investissement n'existerait plus aujourd'hui, donc il y aurait du chômage, il y aurait baisse du pouvoir d'achat.

Pour autant, et c'est l'étude que nous avons commencé à mener en conférence des maires et qui sera poursuivie pendant l'été, nous ne laisserons aucune commune en souffrance et en déshérence du fait des baisses des dotations de l'État. Je remercie Mme le député d'avoir lancé ce débat qui nous a permis d'éclaircir les sujets.

Je rappelle que la baisse de la fiscalité sur l'ex CCPN, quand on parle d'améliorer le pouvoir d'achat, représente sur cette année 1,3 M€, que nous avons rendu aux habitants. Quand d'autres augmentent la CSG, nous, nous baissions la fiscalité pour permettre aux gens les plus en difficulté de survivre – et apparemment il faudra bientôt que nous accompagnions aussi les veuves. Mme GIPSON. Et je vous rappelle que nous sommes sur le compte administratif, qui est évidemment hors sujet par rapport aux questions posées.

Mme Séverine GIPSON

Je voulais simplement ajouter qu'on dirait que vous faites une arme de votre fonds de concours.

M. Guy LEFRAND

Oui, c'est une arme pour sauver les communes.

Mme Séverine GIPSON

Actuellement, dans le budget de fonctionnement, nous avons un désastre. Je suis un peu navrée que mes collègues n'expriment pas ce qu'ils ont dû faire pour leur budget, mais nous avons tous dû prendre dans nos bas de laine pour combler le fonctionnement.

Et je pense qu'il est quand même triste d'avoir économisé de l'argent pour faire un investissement dans une petite commune, même si l'on a un fonds de concours. En fait, le fonds de concours ne nous servira pas parce que nous ne ferons pas d'investissements, nous n'avons plus les moyens de le faire. Je dis cela pour terminer et conclure ce beau débat qui, à mon avis, ne sert pas à grand-chose.

M. Guy LEFRAND

C'est vous qui l'avez lancé. Il ne fallait pas le lancer dans ce cas-là. Et d'abord, je ne suis pas d'accord parce que je pense que les débats sont toujours intéressants, et effectivement je regrette que les communes soient en difficulté du fait de la baisse de la DSR. Nous sommes au moins d'accord sur ce point. M. BROCHOT.

M. Bernard BROCHOT

Je tiens simplement à informer Mme la députée qu'elle a bien de la chance d'avoir encore un bas de laine parce que certaines communes n'en ont plus du tout.

M. Guy LEFRAND

Il faut dire que nous avons bien subventionné la réfection de la mairie. Je vais donc mettre aux voix le compte administratif 2017. Il faut que je m'en aille.

Mme GIPSON, qui trouve que ce débat ne sert à rien mais qui veut le continuer.

Mme Séverine GIPSON

Effectivement, j'ai bénéficié d'un fonds de concours. Il s'agissait de 72 K€ de dépenses hors taxes et j'ai bénéficié d'un fonds de concours à hauteur de 21%. Je tiens à préciser devant l'assemblée qu'effectivement j'ai bénéficié d'un fonds de concours, mais je ne savais pas que cela devait acheter la parole des gens.

M. Guy LEFRAND

Merci. Vous faites l'unanimité contre vous cette fois-ci.

Je vais donc sortir pour le vote du compte administratif.

[M. LEFRAND quitte l'assemblée.]

M. Sylvain BOREGGIO

En l'absence du Président, nous allons mettre au vote ce compte administratif.

Qui est contre ? Une voix. Qui s'abstient ? Plus haut que nous puissions voir les mains, s'il vous plaît. Dix. Merci.

M. le Président, vous pouvez nous rejoindre. S'il entend...

[M. LEFRAND rejoint l'assemblée.]

Le compte administratif est approuvé.

M. Guy LEFRAND

Bravo. Merci.

Le Conseil communautaire :

- **DONNE ACTE (moins 1 voix contre et 10 abstentions)** à Monsieur le Président, sorti de la salle au moment du vote, de la présentation faite du Compte Administratif 2017,
- **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes,
- **RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser et **ARRÊTE** les résultats définitifs, tels qu'annexés au présent compte rendu.

Compte administratif 2017 – Budget Syndicat d'assainissement collectif de Saint Germain Mesnil (SYAC)

M. Guy LEFRAND

Je vous propose de continuer avec le compte administratif du budget du syndicat d'assainissement collectif.

M. Sylvain BOREGGIO

Pour le compte administratif du budget du SYAC de Saint Germain-sur-Avre et Mesnil-sur-l'Estrée, nous avons en résultat comptable un total en excédent de 700 488,09 €.

M. Guy LEFRAND

Avez-vous des remarques, des observations ? Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **DONNE ACTE** à Monsieur le Président de la présentation faite du Compte Administratif 2017 - Budget Syndicat d'Assainissement Collectif (SYAC) de Saint Germain-Mesnil,
- **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion et **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau ci-après :

Compte administratif	Investissement	Exploitation	Total
Dépenses	133 765,16 €	228 076,53 €	361 841,69 €
Recettes	663 534,02 €	398 795,76 €	1 062 329,78 €
Résultat comptable	529 768,86 €	170 719,23 €	700 488,09 €

Compte administratif 2017 – Budget SAEP Saint André

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant.

M. Sylvain BOREGGIO

Même chose pour le compte administratif 2017 du budget du SAEP de Saint André de l'Eure. Le résultat comptable nous donnait un total de 1 432 232,76 €.

M. Guy LEFRAND

Même vote ? Même vote.

Le Conseil communautaire :

- **DONNE** acte à Monsieur le Président de la présentation faite du Compte Administratif 2017 - Budget SAEP Saint André,
- **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion et **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau ci-après :

Compte administratif	Investissement	Fonctionnement	Total
Dépenses	425 239,07 €	1 145 775,43 €	1 571 014,50 €
Recettes	1 409 672,59 €	1 593 574,67 €	3 003 247,26 €
Résultat comptable	984 433,52 €	447 799,24 €	1 432 232,76 €

Compte administratif 2017 - Affectation du résultat de la section de fonctionnement

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant.

M. Sylvain BOREGGIO

Il concerne l'affectation du résultat de la section de fonctionnement. Est-ce que je vous lis tout ? Est-ce que je vous redonne tous les éléments que vous avez lus et que nous avons déjà vus ?

M. Guy LEFRAND

À l'unanimité, non. Nous sommes d'accord sur l'affectation de résultat que, de toute façon, vous avez eue dans vos dossiers. Même vote ? Même vote. Je vous remercie.

M. CAMOIN.

M. Emmanuel CAMOIN

Ce n'est pas le même vote, j'ai voté contre le compte administratif, donc je vote également contre l'affectation.

M. Guy LEFRAND

C'est logique. Je vous en remercie.

Le Conseil communautaire :

- *PROCÈDE (moins 1 voix contre) à l'affectation du résultat de la Section de Fonctionnement des différents budgets.*

Compte administratif 2017 Budget Eau et budget ex-SAEP Saint André - Affectation du résultat des sections de fonctionnement

M. Guy LEFRAND

Enfin, l'affectation du résultat pour le budget Eau et SAEP.

M. Sylvain BOREGGIO

Il s'agit de l'affectation du résultat des sections de fonctionnement des budgets Eau et ex-SAEP de Saint André de l'Eure.

Nous avons un résultat d'investissement global avec les affectations suivantes :

- Au chapitre 1068 : 29 489,15 €,
- Au chapitre 002 : 2 503 869,43 €
- Et le résultat d'investissement au 001 : 1 895 749,78 €.

M. Guy LEFRAND

Je vais mettre aux voix la délibération n°18. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- *PROCÈDE à l'affectation du résultat de la Section de Fonctionnement du Budget EAU et budget ex-SAEP Saint André de l'Eure.*

Compétences d'Évreux Portes de Normandie – Proposition d'évolution au 1er janvier 2019

M. Guy LEFRAND

Nous continuons, justement, avec les compétences de l'Agglomération d'Évreux.

Lors des échanges sur la création d'Évreux Portes de Normandie, il était convenu que nous débattions en 2018 des compétences Enfance-Jeunesse et Animation dans les bibliothèques.

Aujourd'hui, nous vous proposons, après en avoir largement discuté en conférence des maires, de rendre l'animation thématique dans les bibliothèques municipales au Département, dont c'est la compétence. Il apparaît que l'animation qui était organisée dans l'ex CCPN sur ce sujet n'est pas efficiente. La personne qui s'en occupe pourrait être reprise – et elle est d'accord – dans les bibliothèques d'Évreux où un poste doit se libérer.

Voilà pour le premier sujet.

S'agissant du deuxième sujet, la compétence Enfance-Jeunesse, sur lequel nous avons également largement échangé en conférence des maires, nous voyons aujourd'hui qu'il y a une très grande disparité dans sa prise en charge sur l'ensemble de notre territoire, entre la ville d'Évreux, les différents SIVU, le territoire de l'ex CCPN. Les études qui ont été menées montrent à quel point l'harmonisation est complexe, tant en matière de coûts, certains territoires faisant payer beaucoup plus cher que d'autres aux familles – je ne porte pas de jugement de valeur, c'est un choix, certains territoires ont fait le choix de s'appuyer sur la fiscalité et d'autres ont fait le choix de s'appuyer sur le coût de la prestation – qu'en matière d'organisation et de niveau choisi, certains territoires ayant fait le choix d'être agréés, et donc d'avoir des coûts supplémentaires de par ces agréments, et d'autres ayant fait le choix de ne pas être agréés et de proposer un service différent – là encore il n'y a pas à avoir de jugement de valeur. Pour toutes ces raisons, je vous propose aujourd'hui, et c'est l'objet de notre travail en conférence des maires, non pas d'abandonner la compétence Enfance-Jeunesse mais de reporter son transfert à l'Agglomération d'ici à trois ans, de manière à ce que nous ayons le temps d'harmoniser les prises en charge très différentes qui existent sur nos territoires. Si nous faisons le choix ce soir d'harmoniser dès à présent l'ensemble de notre compétence Enfance-Jeunesse, cette harmonisation ne pourrait évidemment se faire que par le haut, il conviendrait donc de baisser le coût pour les familles et d'augmenter le niveau de prise en charge, c'est-à-dire d'avoir un agrément pour tout le monde. Cela représenterait un surcoût très important pour l'Agglomération qu'il paraît aujourd'hui difficile de pouvoir valider. C'est pourquoi, sans vouloir refuser cette compétence pour l'Agglomération, il me paraît nécessaire, et c'est l'objet de la délibération que je vous propose, de nous donner un délai de trois ans pour nous mettre aux normes ensemble et pour harmoniser les tarifs et les coûts de prise en charge sur l'ensemble de notre territoire. C'est la position qui semblait se dégager en fin de conférence des maires il y a quelques jours que je vous propose ce soir. J'en viens au troisième sujet relatif à ces évolutions de compétences. Nous avons des compétences dans le cadre de la compétence Tourisme. La Préfecture nous a demandé de séparer certains éléments, notamment tout ce qui est construction, aménagement, entretien, gestion d'équipements touristiques, en l'occurrence :

- les aires de camping-car, celles qui existent et celles à venir,
- le site de loisirs de la Porte Nature à La Couture Bousse, pour lequel nous avons de belles ambitions,
- l'éventuel parc de loisirs sur l'identité médiévale viking,
- le parc du Breuil,
- les itinéraires touristiques inscrits au schéma communautaire des itinéraires doux (voies vertes, chemins doux et chemins de randonnée).

Voilà les trois propositions dans le cadre de cette délibération sur les évolutions de compétences :

- rendre la compétence Animation des bibliothèques au Département, dont c'est la compétence,
- nous donner trois ans pour harmoniser la compétence Enfance-Jeunesse au sein de notre agglomération, sachant que l'on peut revenir sur tout ce dont nous avons débattu en conférence des maires (évolutions de syndicats, etc.),
- créer une nouvelle compétence facultative sur la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipements touristiques.

Alors, j'ai une demande de prise de parole, je ne vois pas de qui il s'agit.

Mme COSTENTIN, M. CHOKOMERT ?

M. Michel RANGER

C'est M. RANGER.

M. Guy LEFRAND

M. RANGER, pardon. Vous êtes sur l'autre micro, excusez-moi.

M. Michel RANGER

Je vais prendre le micro de gauche.

M. Guy LEFRAND

Cela ne m'étonne pas de votre part.

M. Michel RANGER

Merci M. le Président.

Le 1^{er} vice-président nous a expliqué tout à l'heure que vous aviez travaillé pendant dix huit mois pour préparer cette fusion entre l'ex CCPN et l'ex GEA. On peut se poser des questions, en particulier après avoir entendu dans la plupart de nos conseils municipaux des vice-présidents, et notamment le vice-président en charge de l'aménagement du territoire, venir expliquer tout l'intérêt de cette fusion et insister, dans certains secteurs, sur la politique de l'enfance. Aujourd'hui, on supprime ces deux compétences facultatives. Je crois qu'il s'agit d'un rendez-vous manqué pour notre Agglomération parce qu'il y a trop de territoires orphelins aujourd'hui dans notre agglomération en matière de politique de l'enfance – je parle bien de l'enfance et non de la petite enfance. Vous nous dites qu'il y a un surcoût. Bien entendu qu'il y a un surcoût. J'espère que vous n'avez pas découvert ce surcoût à l'issue de travaux et qu'au moment où vous prépariez cette fusion vous aviez déjà fait une estimation. Je ne resterai pour l'instant que sur ce sujet, mais j'aimerais vous demander quand même quel surcoût vous avez calculé pour supprimer cette compétence au service de l'enfance et de l'aménagement du territoire.

M. Guy LEFRAND

Il n'y a aucune suppression, et surtout pas de suppression de services.

M. Michel RANGER

Non, mais des suppressions de compétences.

M. Guy LEFRAND

Bien sûr que non. La compétence Enfance-Jeunesse continuera à s'exercer sur notre territoire partout où elle s'exerce aujourd'hui.

M. BOREGGIO, pour répondre.

M. Sylvain BOREGGIO

Pour revenir sur le travail de dix-huit mois qui a été mené pour préparer cette fusion, en effet nous avons abordé à l'époque cette éventuelle prise de compétence de l'Enfance-Jeunesse, qui était facultative. Malheureusement, les dix-huit mois que nous avons pour préparer la fusion étaient tellement denses et tellement chargés qu'il nous était impossible de tout traiter et notamment d'aborder la partie Enfance-Jeunesse. C'est pour cela que nous nous étions dit que les deux années que nous aurions à notre disposition pour choisir cette compétence facultative nous permettrait de mener les études nécessaires pour savoir si l'extension à l'ensemble du territoire était possible ou non. Malheureusement, aujourd'hui, comme l'a précisé M. le Président, les études montrent qu'il y a une diversité trop importante pour que la compétence puisse être prise immédiatement, et je pense raisonnable de nous donner un délai de trois ans pour nous permettre d'harmoniser nos modes de fonctionnement et nos tarifications afin d'envisager cette prise de compétence. Mais je rappelle ce que vient de dire le président à l'instant, à savoir que pendant ces années, le service public rendu à la population reste totalement identique. Aucun changement pour la population. Ce qui est essentiel.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. CAMOIN.

M. Emmanuel CAMOIN

Je me rends compte que vous n'avez pas répondu à M. RANGER, donc je reprends ce qu'il vient de dire : combien cela coûte-t-il ? Vous faites une étude, vous nous dites qu'il y a des coûts, mais nous n'avons aucun élément factuel pour nous expliquer quels sont ces coûts. Vous allez transférer une compétence, concernant les bibliothèques je crois, au Département ; combien cela coûte-t-il ? Combien va demander le Département ?

Tout cela est quand même assez important. Pourrions-nous avoir un chiffrage là-dessus ? Parce que s'il s'agit de 10 K€, alors cela ne se justifie pas, mais si c'est beaucoup plus, effectivement, on peut étudier les choses.

M. Guy LEFRAND

Merci. Nous allons laisser M. ROYOUS répondre. En attendant, je vais peut-être donner la parole à M. MASSON, ce qui permettra de faire une réponse globale.

M. Serge MASSON

Très rapidement, deux choses.

Par rapport aux médiathèques, si j'ai bien compris, il y a abandon de la prise de compétence, ce dont je me réjouis. Nous continuerons à gérer, à Saint André, la médiathèque. En revanche, j'avais une réserve par rapport à la suppression du poste « tête de réseau » qui pourrait mettre en difficulté les plus petites bibliothèques. Concernant la compétence Enfance, je l'ai déjà dit mais je vais le redire, je suis vraiment très déçu que nous en arrivions là au bout de deux ans. Il est vrai qu'il y a eu beaucoup de choses à faire au moment de la fusion depuis le 1^{er} janvier 2017, mais l'enfance était vraiment un point fort de notre ancienne CCPN. Ce qui était prévu au départ, et c'est ce que l'on nous avait dit pour la fusion, c'est que nous étions vraiment un exemple au niveau de notre service Enfance et qu'en fin de compte cette bonne réussite allait s'étendre sur l'ensemble du territoire. Or, je vois maintenant que nous freinons un petit peu. Pour ce qui est de reporter la décision à deux ou trois ans, sincèrement je n'y crois pas beaucoup. En effet, nous allons créer un syndicat dans le sud avec les anciennes communes de la CCPN, et peut-être avec les douze communes qui ont intégré EPN depuis le 1^{er} janvier ; nous aurons un fonctionnement qui, je l'espère, marchera bien.

Dire que dans trois ans, après les élections bien évidemment, nous allons rediscuter de la prise de compétence, sincèrement je n'y crois pas du tout. En outre, comme vous l'avez dit aussi, l'objectif – et je pense que nous avons le même –, le but du jeu, c'est que les tarifs soient harmonisés et qu'ils augmentent le moins possible. Puisqu'il y a des tarifs vraiment très bas, il faudra trouver un juste milieu, ce sur quoi je suis d'accord. Ensuite, il faudra véritablement que le service soit à la hauteur parce que si cela reste au niveau du syndicat, on sait très bien que nous aurons un seul levier, car même si nous aurons un retour au niveau de la CLECT, chaque année les communes, dont on sait qu'elles sont déjà en difficulté, auront des dizaines de milliers d'euros supplémentaires à financer et elles n'auront pas d'autre choix que de baisser le service ou augmenter les tarifs, ou les deux éventuellement. Donc, il est vrai que je suis déçu, je ne dirai pas en colère, parce que nous avons quand même travaillé énormément sur cette compétence. Et puis je dirai que ce qui est un peu cocasse, c'est qu'en fin de compte le Président et le Vice-président de la CCPN en charge de l'enfance sont chargés de mettre cette compétence en pointillés. Je trouve cela un petit peu dommage, mais bon, il faut assumer ses choix.

M. Guy LEFRAND

Merci. Mme HAGUET-VOLCKAERT.

Mme Florence HAGUET-VOLCKAERT

Bonsoir, M. le Président.

Je voulais simplement faire part de mon inquiétude, malgré tout, puisque, à l'occasion de la réunion qui a eu lieu vendredi matin avec les élus, j'ai eu confirmation que le Préfet avait donné son accord pour qu'il y ait trois SIVU sur le territoire et que le SIVU Libellule disparaîtrait pour qu'il y ait création d'un SIVU sur le territoire de l'ex CCPN, ce que je peux tout à fait entendre. De notre côté, nous allons travailler avec Cigale, comme nous y avons été invités, mais, malgré tout, j'espère que notre commune pourra adhérer à ce syndicat, qu'il n'y aura pas de problèmes financiers, de contre-indications, de problèmes de personnel. Là où je ne suis pas du tout inquiète, c'est sur la qualité de la prise en charge des enfants, car ils font cela très bien. Mais vous savez très bien qu'à Libellule – et je laisserai peut-être les deux autres maires s'exprimer – nous avons des difficultés financières, et que nous ne vivons pas au-dessus de nos moyens mais vraiment en dessous de nos moyens, et qu'il sera extrêmement compliqué pour nous d'adhérer à un nouveau syndicat. Ce sont des sujets que j'aborderai avec eux dans le cadre du travail que nous allons faire, mais je voulais vous faire part de notre inquiétude ce soir. Nous avons notre prochaine réunion le 6 juillet, et je me disais aussi que nous pouvions peut-être réfléchir à laisser vivre ce syndicat Libellule et à y faire peut-être adhérer les communes de l'ex CCPN. Voilà toutes les questions que je me pose et auxquelles j'aurai peut-être des réponses ce soir mais surtout vendredi 6 juillet.

M. Guy LEFRAND

Vous avez raison, Mme HAGUET-VOLCKAERT. Nous l'avons dit et nous l'avons expliqué, l'Agglomération accompagnera ces sujets. Nous avons d'ores et déjà travaillé avec le Préfet, qui a validé la création d'un nouveau syndicat.

Mais vous pouvez aussi faire le choix – encore une fois ce sont les communes qui décident – d’avoir un seul grand syndicat. Chaque commune est libre de pouvoir s’organiser comme elle le veut. Il y a aussi des communes qui ne font partie d’aucun syndicat qui peuvent adhérer ou ne pas adhérer, c’est un choix qui leur est propre. Mais, de toute façon, nous vous accompagnerons, à la fois sur le plan juridique et sur le plan financier. Je le dis et cela sera inscrit au procès-verbal, les choses sont très claires, car ce qui nous importe à tous ici collectivement, c’est de continuer à assurer un service de qualité. Il n’y aucune raison pour que cela cesse. Et vous le dites vous-même, les difficultés de certains syndicats, notamment financières – parce qu’il y a eu des difficultés, peut-être entre les communes et le syndicat – nécessitent une remise à plat, et c’est dès à présent que l’Agglomération va accompagner cette remise à plat de sorte que le service rendu reste toujours aussi efficace. Encore une fois, il n’y a évidemment pas de suppression de compétence, nous faisons simplement en sorte que cette compétence puisse continuer à s’exercer sur le territoire puisque, vous le dites vous-même, il y a des SIVU qui peuvent être en difficulté et qui risqueraient, si nous les laissons tous seuls, de cesser l’activité et de cesser de pouvoir apporter ce service aux familles sur le territoire. Donc, notre objectif ici, collectivement, est évidemment de continuer d’apporter ce service parce que c’est un service de qualité. M. ROYOUX, pour répondre.

M. Claude ROYOUX

Pour répondre aux questions qui ont été posées concernant le budget, le budget Enfance-Jeunesse sur l’ensemble du territoire d’EPN représente environ 10 M€, ce qui n’est pas moindre. Les coûts supplémentaires seraient de l’ordre de 1,2 M€, avec la reprise de 450 agents. Je voulais rebondir sur la question de Serge MASSON concernant les prestations de service que nous avons sur le territoire de l’ex CCPN. Pour autant, je ne veux pas dévaloriser les services qui sont exercés sur le territoire d’EPN, entre autres par les syndicats qui existent aujourd’hui. J’ai rencontré tous les présidents à ce sujet, le service est identique à celui de l’ex CCPN. Surtout ne pas dévaloriser ces services sur l’ensemble du territoire.

M. Serge MASSON

Ce n’est pas ce que j’ai dit. Mais vous avez raison de dire que cela fonctionne bien sur l’ensemble du territoire.

M. Claude ROYOUX

Tout à fait. Cela fonctionne bien sur l’ensemble du territoire et cela ne va pas s’arrêter demain si la compétence Enfance-Jeunesse n’est pas prise au sein d’EPN sur la totalité du territoire.

M. Guy LEFRAND

Jacques POUCHIN.

M. Jacques POUCHIN

Je ne retrouve pas dans la délibération la volonté d’EPN de poursuivre l’étude pendant trois ans et de reprendre cette compétence ; on ne parle que de suppression dans le texte, et cela me gêne un peu.

M. Guy LEFRAND

Juridiquement, nous prenons ou nous ne prenons pas la compétence au 1^{er} janvier 2019, mais je suis d’accord sur le fait que le texte est imprécis. Nous pouvons rajouter dans la délibération une partie évoquant l’engagement de la communauté d’Agglomération de continuer les travaux pour retourner vers l’harmonisation et la prise de compétence. Je suis d’accord pour que nous complétions la délibération, car j’ai fait la même remarque aux services.

M. BOREGGIO

M. Sylvain BOREGGIO

Tout le monde n’étant pas présent à la conférence des maires, je compléterai en disant que cette compétence, qui devait être prise au plus tard au 1^{er} janvier, est redonnée mais que, malgré tout, nous continuerons, par dérogation, à exercer le fonctionnement actuel jusqu’à la rentrée de septembre 2019.

M. Guy LEFRAND

C'est une précision importante. Merci. Je vais donc mettre aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Une voix contre. Qui s'abstient ? Gardez bien les mains levées que nous comptons. 14 ? Une voix contre, 14 abstentions. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **ADOPTÉ (moins 1 voix contre et 14 abstentions) l'évolution des compétences d'Évreux Portes de Normandie à compter du 1er janvier 2019 telle que ci-après :**

☞ Suppression des deux compétences facultatives n° 21 et 22 des statuts actuels, qui étaient exercées sur le seul territoire de l'ex CCPN :

21° Enfance et Jeunesse :

- Ouverture, gestion, fonctionnement et coordination, des structures Enfance et Jeunesse (accueils de loisirs sans hébergement et activités périscolaires) ci-après :
 - o Les Galopins École maternelle La Baronnie (Garencières-Quessigny)
 - o Les Tilleuls 2 rue des Georgeries – Bois le Roy
Pour le compte du SIVOS de Bois le Roy - L'Habit
 - o Les Petits Artistes École maternelle intercommunale de Chavigny
Pour le compte du SIVOS de Chavigny-Bailleul, Coudres et Lignerolles
 - o Les Croth'Mignons École primaire - Croth
 - o Les Loustics École maternelle – La Forêt du Parc
 - o Le jardin des loisirs Salle Polyvalente - La Couture-Boussey
 - o Les Lutins de la vallée École primaire – Garennes-sur-Eure
 - o Les Écureuils Allée des Tilleuls – Marcilly-sur-Eure
 - o Les Cyprès de Loin École primaire - Prey
 - o La Clé des Chants Château Drouet – Saint André-de-l'Eure
 - o 1.2.3 Soleil Centre aéré de Grossœuvre
 - o Les Moussaillons de Mousseaux-Neuville
- Suivi du Contrat Enfance et Temps libre
- Actions éducatives en direction de la jeunesse.

22° Coordination des animations thématiques dans les bibliothèques municipales, écoles maternelles, primaires, et structures enfance et jeunesse.

☞ Ajout d'une nouvelle compétence facultative : « Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements touristiques, de loisirs et d'hébergement suivants :

- o Aires de camping-car existantes et à venir
- o le site de loisirs de la Porte Nature à La Couture-Boussey
- o le Parc de loisirs sur l'identité médiévale et viking de la Normandie (Gauville/Parville)
- o le site de loisirs et d'hébergement du Parc du Breuil (Miserey)
- o les itinéraires touristiques inscrits au Schéma communautaire des itinéraires doux : voies vertes, chemins doux et chemins de randonnées d'intérêt touristique »,
- **S'ENGAGE** à étudier l'harmonisation des tarifs et services liés à la compétence Enfance/Jeunesse sur l'ensemble du territoire - EPN se donne trois ans pour y parvenir
- et **INVITE** les communes membres d'EPN à se prononcer sur cette proposition d'évolution des compétences dans le délai de 3 mois à compter de la notification de la présente délibération, étant précisé que le défaut de vote par les conseils municipaux vaut avis favorable.

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, Mme AUGER.

Mme Stéphanie AUGER

Bonsoir, chers collègues. La première délibération concerne une cession de terrain à la société SOLCERA, cession qui ne présente pas de problème majeur. La société SOLCERA, qui est située sur la RN13 à Evreux, a pour objectif de devenir leader européen sur son marché au terme de 2 à 3 ans, et nous vous proposons donc de l'accompagner, puisqu'elle veut investir 12 millions d'Euros. SOLCERA veut acquérir une petite parcelle située à côté de son site pour se développer. Nous vous proposons donc de lui vendre un terrain de 2 300 m² au prix de 27 € HT.

M. Guy LEFRAND

Gros développement en cours pour cette société, qui a été également accompagnée par la Région. D'ailleurs, M. le Conseiller régional, M. CAMOIN, avait dû le valider.

M. Emmanuel CAMOIN

Bien sûr, mais en revanche je ne valide pas la rédaction de la délibération, qui comporte quelques imprécisions. Je viens de la regarder, puisqu'à la Région nous connaissons cette société, qui est une société anonyme simplifiée, et je suis toujours étonné – car ce n'est pas la première fois que nous avons cela dans les délibérations. Vendons-nous à la société SOLCERA ou à M. Guillaume LISLE ? Les clauses sont quand même un petit peu bizarres. En plus, M. Guillaume LISLE n'est pas gérant de la société SOLCERA, puisqu'il s'agit d'une société par actions, mais président du conseil d'administration, donc il y a un certain nombre d'administrateurs dont la société DELOITTE et autres, vous pouvez regarder sur Internet. Aussi, dans la manière de rédiger la délibération, cette ligne qui rend exclusive la cession à la société SOLCERA à condition que ce monsieur en soit le gérant ou le président me paraît un peu bizarre. C'est comme si on disait qu'on allait à vendre à EPN à condition que M. Guy LEFRAND en soit le président.

M. Guy LEFRAND

Cela tombe bien, il compte le rester longtemps.

M. Emmanuel CAMOIN

Ou alors c'est comme si on avait accepté de vendre au GEA « à condition que M. CHAMPREDON en soit le président » et qu'on avait bloqué cette vente à l'arrivée de M. LEFRAND. Tout cela me paraît un peu bizarre.

M. Guy LEFRAND

Je ne vois pas où cela est écrit. Alors, attendez, nous allons vous répondre car c'est important.

Mme Stéphanie AUGER

C'est bien à la société SOLCERA que nous vendons ce terrain, et l'idée est que ce soit à une société ayant la même activité.

M. Guy LEFRAND

M. HUBERT va nous préciser cela.

M. Xavier HUBERT

Je lis la délibération. Nous vendons à la société SOLCERA, point. Toutefois, il y a une faculté de substitution, comme nous l'avons dans un grand nombre de délibérations, mais pour que cette substitution ne soit pas à n'importe qui, on voudrait qu'une société qui se substituerait à SOLCERA soit dirigée par M. Guillaume LISLE. Mais c'est bien la société SOLCERA qui est bénéficiaire de la délibération.

M. Guy LEFRAND

Si je comprends bien, car effectivement le sujet est important, c'est le débat que nous avons régulièrement. Nous sommes souvent obligés de faire deux ou trois délibérations, les actionnaires changeant régulièrement, mais l'idée est de garder la même société. C'est cela, nous sommes bien d'accord. M. CAMOIN.

M. Emmanuel CAMOIN

Nous sommes tout à fait d'accord sur le fond, nous vendons à la société SOLCERA, mais simplement je vous dis que la rédaction de la délibération n'est pas bonne, notamment parce que M. LISLE n'est pas gérant de la société mais en est président du conseil d'administration.

M. Guy LEFRAND

Oui, il est écrit que le président est M. LISLE.

M. Emmanuel CAMOIN

Non, il est écrit « à la condition que Monsieur Guillaume LISLE en soit le gérant », mais il n'est pas gérant, ce n'est pas une SARL mais une SAS.

M. Guy LEFRAND

Oui, d'accord, je n'étais pas sur la même ligne.

M. Emmanuel CAMOIN

Deuxième point. Admettons que pour une raison X ce monsieur tombe malade et ne soit plus en mesure d'exercer son activité, nous voudrions toujours vendre à la société SOLCERA, ce qui me semble logique, mais nous serons bloqués car M. Guillaume LISLE n'en plus le gérant. C'est une manière de rédaction, ensuite vous faites comme vous voulez. Je suis d'accord pour le financement.

Mme Stéphanie AUGER

Il est écrit « à la société SOLCERA ou ». Si M. Guillaume LISLE venait à être malade, si la société s'appelle SOLCERA, nous céderons quand même à la société SOLCERA.

M. Guy LEFRAND

D'accord. Écrivons « céder à la société SOLCERA, ou toute autre société qu'elle se substituera, à la condition que M. Guillaume LISLE en soit le **responsable**, une partie des parcelles », sans préciser la forme juridique – là je parle sous le contrôle de l'avocat, M. Xavier HUBERT, car il peut être gérant, président. L'idée est donc de vendre à la société SOLCERA et, si la société SOLCERA s'appelle, par exemple, société SOLCETOUT, nous lui vendons quand même, sous réserve que les responsables soient toujours les mêmes. Sur le plan juridique, cela va-t-il si j'ajoute les virgules et que je note « responsable » plutôt que « gérant » ?

Mme Stéphanie AUGER

Dirigeant.

M. Guy LEFRAND

Pardon. Merci. Bien sûr que nous progressons, mais c'est important. Nous précisons donc avec les virgules et nous notons « dirigeant », parce que, vous avez raison, il n'est pas forcément gérant. L'idée encore fois est d'éviter de revenir deux ou trois fois sur des délibérations, comme il nous est arrivé de le faire plusieurs fois, parce que nous bloquons la possibilité d'évolution. Je vous remercie de ces précisions qui permettent d'améliorer encore la forme juridique de notre structure. Je vais donc mettre aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Merci pour ces précisions.

Le Conseil communautaire :

- *CÈDE à la société SOLCERA, ou toute autre société qu'elle se substituera, à la condition que Monsieur Guillaume LISLE en soit le dirigeant (l'entreprise est spécialisée dans la fabrication de produits céramiques à usage technique), une partie des parcelles AR 790 et 791 sises à Évreux - Zone Industrielle 1 - Rue de l'Industrie - pour une superficie totale à parfaire ou à diminuer de 2 300 m² au prix hors taxe de 27 €/m² soit un prix de vente HT de 62 100 € augmenté de la TVA sur prix total, les frais de notaire et de géomètre étant à la charge de l'acquéreur,*
- *DÉCIDE que le transfert de propriété sera réalisé à la date de la signature de l'acte authentique,*
- *AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération.*

Commune de Marcilly-la-Campagne - L'Arbre Saint Germain - Parcelle de terrain à bâtir - Vente du terrain par EPN à NORMANDIE GRAINS BIO

M. Guy LEFRAND

Mme AUGER.

Mme Stéphanie AUGER

Nous sommes sur la zone d'activité de Marcilly-la-Campagne. Nous vous proposons la vente d'un terrain à NORMANDIE GRAINS BIO, vente qui était déjà en cours avant la fusion. Le schéma est adossé à la délibération. Il s'agit pour l'instant du terrain n°1 car la vente de l'ensemble de la parcelle se fait en deux temps. Nous vous proposons donc de vendre la première partie, c'est-à-dire 9 hectares, à 9 € HT/m², qui est le tarif qui avait été fixé.

M. Guy LEFRAND

Sommes-nous d'accord là-dessus ? Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **CÈDE** à la société par actions simplifiée à associé unique «NORMANDIE GRAINS BIO» une partie de la parcelle cadastrée section XC n°103 pour une contenance à parfaire ou à diminuer de 2ha 31a 29ca sise lieudit L'arbre Saint Germain à MARCILLY LA CAMPAGNE au prix de 9 € HT le m² soit 208161,00 € TVA sur la marge incluse en fonction de la superficie, les frais de notaire et les frais de géomètre étant à la charge de l'acquéreur,
- **PROCÈDE** à la modification du réseau de distribution d'électricité, nécessaire à l'alimentation du bâtiment à concurrence de 1250 kVA aux frais d'EPN,
- **DÉCIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de la signature de l'acte authentique de vente,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération ; ce terrain est destiné à la construction d'un bâtiment à usage artisanal consistant en silos de stockage avec ateliers de triage, ateliers de séchage et ateliers de meunerie et bureaux.

Commune de Marcilly-la-Campagne - L'Arbre Saint Germain - Parcelle de terrain à bâtir - Vente du terrain par EPN à la société STENGEL

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant.

Mme Stéphanie AUGER

Il s'agit de la même zone, mais pour la société STENGEL qui veut s'implanter au même endroit sur une parcelle de 5 000 m², vendue au même prix de 9 €/m².

M. Guy LEFRAND

Même vote ? Même vote.

Le Conseil communautaire :

- **CÈDE** à la société STENGEL ou à toute société qui s'y substituera à la condition que Monsieur Benoît STENGEL en soit le gérant, une partie de la parcelle cadastrée section XC n°103 pour une contenance de 5000m², à parfaire ou à diminuer, sise lieudit L'arbre Saint Germain à MARCILLY LA CAMPAGNE au prix de 9 € HT le m² (TVA sur le prix total) soit un prix HT de 45 000 € pour une superficie de 5000m², les frais de notaire et les frais de géomètre étant à la charge de l'acquéreur,
- **DÉCIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de la signature de l'acte authentique de vente,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** tous documents et acte à intervenir ; l'entreprise exerce une activité liée à la mécanique industrielle de précision, elle est spécialisée dans l'usinage et la soudure de pièces en acier inoxydable.

Partenariat EPN/Chambre de métiers et de l'artisanat de l'Eure - Subvention de fonctionnement année 2018

M. Guy LEFRAND

Vient ensuite le partenariat avec la Chambre des métiers.

Mme Stéphanie AUGER

Classique. Comme tous les ans, nous passons une convention de partenariat EPN/Chambre des métiers. Vous avez, dans la délibération, le développement des axes proposés pour le programme 2018. Si vous avez des questions, j'y réponds. Nous passons la subvention à 15 K€. Pour information, l'année dernière elle était de 19 K€.

M. Guy LEFRAND

En accord avec la Chambre des métiers.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **OCTROIE** une subvention de **15 000 €** à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Eure pour l'année 2018,
- **AUTORISE** M. le Président ou son représentant à **SIGNER** les contrats, conventions et avenants éventuels à intervenir dans ce cadre.

Partenariat EPN/Initiative Eure - Subvention de fonctionnement 2018

M. Guy LEFRAND

Enfin, le partenariat avec Initiative Eure.

Mme Stéphanie AUGER

Dernière délibération. Comme tous les ans, nous avons un partenariat avec Initiative Eure. Je vous rappelle que cette association a pour but de déceler et de favoriser la création d'emplois, d'activités, de biens ou services nouveaux par l'appui à la création, à la reprise ou au développement des PME et TPE. Nous vous proposons cette année de voter une subvention à hauteur de 23 K€. Pour votre information, 60 porteurs de projet ont été aidés depuis trois ans sur le territoire d'EPN, pour un montant de prêts d'honneur d'environ 300 K€.

M. Guy LEFRAND

Voilà qui est tentant. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **OCTROIE** une subvention de fonctionnement de 23 000 € à Initiative Eure pour l'année 2018,
- **DÉCIDE** de cotiser à l'association Initiative Eure en 2018 pour un montant de 900€,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à **SIGNER** la convention 2018 ainsi que tout document ou avenant éventuel à intervenir dans le cadre de cette mise en œuvre.

Journées d'intégration 2018 - Soutien au Bureau des étudiants des Écoles Supérieures de la CCI

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. MABIRE.

M. Arnaud MABIRE

Bonsoir à tous. Merci, M. le Président.

Je vais vous présenter un certain nombre de délibérations concernant l'enseignement supérieur. S'agissant de la première délibération, le Bureau des étudiants ébroïciens, avec le soutien d'EPN et d'Évreux Campus, organisent une « journée d'intégration » le 3 octobre 2018. En 2017 a eu lieu la première édition de cette manifestation et le bilan a été très positif : 1 300 étudiants ont participé à cette journée d'intégration.

En 2018, la « journée d'intégration » se tiendra l'après-midi du 3 octobre 2018 sur le site du stade Jean Bouin et sera ouverte à l'ensemble des étudiants du territoire. En effet, les lycées ainsi que le CFA participeront à cette journée d'intégration. C'est l'occasion pour tous les étudiants d'Évreux d'assister à un évènement commun et de se fédérer autour de ce projet. Nous avons une demande de subvention de 5 500 € pour un budget de 9 000 €.

Je vous propose d'attribuer une subvention de 3 000 €.

M. Guy LEFRAND

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le Conseil communautaire :

- **OCTROIE** une subvention de fonctionnement d'un montant de 3 000 € au Bureau des Étudiants des ESCCI, pour l'organisation de la journée d'intégration 2018, qui aura lieu le 3 octobre 2018 après-midi,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions afférentes, ainsi que tout avenant et document à intervenir.

Soutien à la vie étudiante - Subventions 2018

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant.

M. Arnaud MABIRE

Il s'agit là de deux subventions pour l'aide aux associations étudiantes et au développement de la vie étudiante locale. La première demande est faite par l'Association de la Fondation Étudiante pour la Ville (AFEV), qui est une association d'éducation populaire intervenant en milieu urbain et menant des actions de soutien scolaire et d'animation de la vie étudiante locale. L'AFEV mobilise 40 étudiants bénévoles issus de tous les établissements de formation supérieure. L'Agglomération soutient l'AFEV depuis cinq ans. L'association a développé localement de nombreux partenariats, notamment avec les collèges Pablo Neruda et Georges Politzer. Ce sont des étudiants qui font du soutien scolaire, des formations, de l'aide. Comme l'an passé, l'AFEV nous sollicite à hauteur de 7 000 €. Nous vous proposons de lui attribuer une subvention de 3 500 €.

L'autre demande nous a été soumise par l'association Briand DCG, DCG étant le diplôme de Bac +3 de comptabilité et de gestion au lycée Aristide Briand. Cette association souhaite participer à un raid sportif et humanitaire, le 4L Trophy, déployé sur 6 000 km et rassemblant environ 1 200 équipages, et dont l'objectif est d'apporter des fournitures scolaires aux enfants du désert marocain. Par sa participation à ce projet, l'association Briand DCG soutient la mission plus globale de l'association des Enfants du Désert. Elle souhaite engager ses membres aux couleurs de sa formation et d'EPN et faire découvrir davantage la filière Comptabilité-Gestion à Évreux. Petite anecdote, tous les étudiants de DCG trouvent un travail dans les trois mois après leur sortie. C'est vraiment une formation très prisée. L'association nous sollicite pour une aide de 1 000 €. Je vous propose de lui attribuer une aide de 1 000 € pour ce rallye.

M. Guy LEFRAND

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **DÉCIDE**, dans le cadre du soutien apporté par EPN à la vie étudiante, le versement d'une subvention de fonctionnement à l'association AFEV d'un montant de 3 500 €,
- **DÉCIDE** le versement d'une subvention de fonctionnement à l'association Briand DCG d'un montant de 1 000 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions afférentes aux soutiens octroyés à l'AFEV et à l'association Briand DCG, ainsi que tout avenant et document lié auxdites subventions.

Organisation de la Fête de la Science 2018 Partenariat EPN / Maison de l'Enfant et des Découvertes / IUT d'Évreux – Subvention

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant.

M. Arnaud MABIRE

Cette fois il s'agit d'une subvention pour la Fête de la Science. La Fête de la Science est une manifestation nationale, sous l'égide du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

L'Agglomération Évreux Portes de Normandie soutient le déploiement de cette manifestation sur le territoire depuis de très nombreuses années et y participe en tant qu'exposant et y valorise les actions de la collectivité. En 2017, le village des sciences, installé sur le site de l'antenne universitaire, a permis de présenter près d'une trentaine de projets et de recevoir plus de 6 000 visiteurs. La 27^e édition de la Fête de la Science se déroulera du 6 au 14 octobre 2018. Le Village des Sciences sera de nouveau implanté au sein de l'antenne universitaire de Tilly. La Maison de l'Enfant et des Découvertes (MED), en charge de la coordination technique de la manifestation, sollicite une subvention de fonctionnement d'un montant de 7 000 €, qui était le montant que nous leur avons attribué l'année dernière.

M. Guy LEFRAND

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Pour cette belle manifestation, je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **DÉCIDE** le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 7 000€ à la Maison de l'Enfant et des Découvertes pour l'organisation de la Fête de la Science qui aura lieu du 6 au 14 octobre 2018,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention afférente à l'octroi des subventions ci-dessus mentionnées, ainsi que tout avenant et document liés à ladite subvention.

Soutien au gala de remise des diplômes du pôle sanitaire - Subvention 2018

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant.

M. Arnaud MABIRE

L'Agglomération soutient depuis 4 ans le Gala de remise des diplômes Évreux Campus organisé par les Écoles Supérieures de la CCI Portes de Normandie et par le pôle formation des industries technologiques. A l'instar d'Évreux Campus, l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) organise, le 19 octobre 2018, une cérémonie commune de remise des diplômes aux aides-soignants, infirmiers et ergothérapeutes. Il est prévu d'y accueillir 800 personnes, dont 280 diplômés. L'idéal pour nous serait de pouvoir accueillir à la fois les étudiants des écoles supérieures, de commerce et l'IFSI, mais le problème est que nous n'avons pas la capacité de le faire, donc, finalement, deux remises de diplômes seront faites en deux temps différents. Il vous est demandé d'octroyer une subvention de 1 500 € pour cette manifestation.

M. Guy LEFRAND

Même vote ? Même vote.

Le Conseil communautaire :

- **DÉCIDE** le versement d'une subvention de fonctionnement à l'IFSI d'un montant de **1 500 €** pour l'organisation du gala de remise des diplômes du pôle sanitaire qui aura lieu le 19 octobre 2018,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention afférente au soutien octroyé, ainsi que tout avenant et document à intervenir.

Centre d'Innovation, de Recherche Clinique et d'Enseignement Normandie Évreux Vernon (CIRCE NEV) du Centre Hospitalier Eure Seine (CHES) - Convention cadre

M. Guy LEFRAND

Un dossier important.

M. Arnaud MABIRE

Oui, c'est un dossier très important et surtout très enrichissant pour le territoire.

M. Guy LEFRAND

Dans tous les sens du terme.

M. Arnaud MABIRE

Bien sûr. Le Centre Hospitalier Eure Seine (CHES) s'est inscrit depuis 2016 dans une démarche de développement des activités de recherche. Dans ce cadre, il propose des activités de recherche clinique à destination des médecins, professionnels paramédicaux et étudiants. La Région Normandie, le Département de l'Eure, les agglomérations euroises ont notamment été sollicitées à l'origine du projet.

Les missions opérationnelles de ce Centre d'Innovation, de Recherche Clinique et d'Enseignement Normandie Évreux Vernon (CIRCE NEV) s'articulent autour de quatre axes, vraiment très importants pour nos territoires :

- Promouvoir et faciliter la recherche clinique au sein du CHES mais également au niveau du Groupement Hospitalier de Territoire (GHT), qui est le groupement des hôpitaux,
- Promouvoir et faciliter l'innovation médicale,
- Proposer des supports d'enseignements innovants à destination des professionnels,
- Participer à l'animation du territoire régional dans le domaine médical.

Dans le cadre de la mise en place de ce CIRCE NEV, nous sommes en train de rédiger une convention multipartite, à laquelle participent la Région, le Département, EPN, SNA, l'Université, l'INSA. Dans ce cadre, Évreux Porte de Normandie apporte son soutien, en particulier pour les actions suivantes :

- Participer à l'accueil de nouveaux praticiens sur le territoire, ce qui est une façon aussi pour nous de combattre la désertification médicale en attirant de nouveaux médecins autour de projets universitaires, de recherche ;
- Mettre en relation CIRCE NEV avec les entreprises, les pépinières, les clusters établis sur l'agglomération – n'oubliez pas que nous sommes une « Terre de pharma », il y a une vraie cohérence à développer cette filière ;
- Soutenir les actions des projets sélectionnés par ses moyens de communication, c'est-à-dire que nous soyons relais de communication des projets déployés par le CIRCE NEV ;
- Appuyer les événementiels par des services dédiés (MedConnect) ; nous avons une animation sur l'innovation médicale, sur l'e-santé, en octobre, qui s'appelle MedConnect
- Soutenir ponctuellement, dans le cadre de ses compétences, les investissements des projets retenus par EPN.

C'est l'engagement, à travers cette convention, que prendrait EPN. Il est donc demandé au Conseil communautaire de bien vouloir autoriser M. le Président à signer cette convention.

M. Guy LEFRAND

Merci. C'est un beau sujet, avec beaucoup de potentiel, effectivement. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- ***AUTORISE**, dans le cadre de la mise en œuvre du Centre d'Innovation, de Recherche Clinique et d'Enseignement Normandie Évreux Vernon (CIRCE NEV) du Centre Hospitalier Eure Seine (CHES), Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention à passer avec le Centre Hospitalier Eure Seine, la Région Normandie, le Département de l'Eure, Seine Normandie Agglomération, l'Union Régionale des médecins libéraux de Normandie, l'Université de Rouen Normandie et l'INSA Rouen Normandie, ainsi que tout document ou avenant éventuels à intervenir.*

Bureau de tourisme et de commerce d'Évreux Portes de Normandie Approbation
documents administratifs et financiers 2017

M. Guy LEFRAND

Nous passons la parole à M. PRIEZ.

M. Rémi PRIEZ

Bonsoir chers collègues. J'ai quatre délibérations Tourisme à vous présenter. La première est une délibération classique puisqu'il s'agit d'approuver les documents administratifs et financiers de l'Office de tourisme et de commerce. Ces documents ont déjà été approuvés lors de notre comité de direction, en présence de notre trésorier. Quand on regarde quelques chiffres sur la partie budgétaire, on constate un solde négatif de 74 001 € en section exploitation et un solde négatif en investissement de 27 888 €, mais comme nous avons des restes à réaliser et des reports, nous avons fini l'année avec un solde positif de 49 770 € en exploitation et de 8 520 € en investissement, soit un solde cumulé de 58 291 €, à relativiser tout de même puisque nous avons aussi des dépenses en attente pour 2018. La nouveauté de 2017 a été la création d'un budget annexe Office de tourisme et de commerce pour la partie activités commerciales qui génère de la TVA. Nous n'étions pas vraiment dans les clous les années précédentes puisque, en fait, nous payions une taxe sur les salaires. Après contact avec les services fiscaux, il était préférable de se mettre dans les clous et d'avoir plutôt une TVA gérée sur les activités commerciales. Nous avons engagé ce que l'on appelle un respect fiscal et les choses sont rentrées dans l'ordre. Voilà pour les éléments de ce budget, et donc, effectivement, nous avons eu un solde positif de 1 023 € sur ce budget annexe. Ce budget démarre. Au début, cela a été un petit peu plus difficile car certaines recettes n'avaient pas été imputées sur ce budget, mais les choses sont rentrées dans l'ordre et la boutique a augmenté son chiffre d'affaires sur l'année 2017. En ce qui concerne le rapport d'activité, vous avez une petite feuille recto/verso qui montre les grands chiffres de notre office et vous avez aussi, sur l'intranet du GEA, un document de 51 pages, qui est vraiment le rapport d'activité complet. Vous pouvez le consulter sur l'intranet du GEA... d'EPN, pardon, excusez-moi.

Les chiffres importants de cette feuille recto/verso sont les suivants :

- 403 000 visiteurs de la destination,
- une retombée financière estimée à 23 M€ ; cette estimation a été calculée selon la méthode du cabinet Protourisme, qui est un cabinet très reconnu dans le monde du tourisme. Ce qui est intéressant surtout, c'est de voir son évolution sur les années.

Ces chiffres sont plutôt convaincants pour le territoire. En effet, 2017 a été une année très bonne pour le tourisme en général sur la Normandie, l'augmentation ayant été de + 6,6% sur l'ensemble de la région, mais nous l'avons aussi vue sur notre territoire. Et puis, je le rappelle encore, 2017 a été marquée par la mise en place d'un nouveau territoire avec l'agrandissement avec la CCPN. Voilà pour cette délibération.

M. Guy LEFRAND

Merci. Mme MARTIN.

Mme Françoise MARTIN

Bonsoir.

J'avais une petite question qui n'a pas à voir avec les documents administratifs. Je voudrais connaître le coût du déménagement du local de l'Office de tourisme entre la place de la mairie et l'ancien magasin CASA. J'imagine que la location des locaux sera plus importante.

M. Guy LEFRAND

Non, au contraire. Ce sont des locaux plus grands et moins chers.

Mme Françoise MARTIN

J'aimerais surtout savoir aussi ce qui avait motivé le choix du changement de lieu car il y avait un bon passage sur la place de la mairie, et l'accessibilité des bus sera peut-être plus compliquée.

M. Rémi PRIEZ

Nous sommes encore pour quelques jours dans les locaux de l'Office de tourisme place du Général de Gaulle. Aujourd'hui nous sommes répartis sur trois sites différents : nous avons l'accueil, le site que tout le monde connaît, mais nous louons à côté un autre local, que nous ne pouvons rejoindre qu'en passant par la rue, et le local de direction se trouve sur un troisième site, qui nous oblige également à passer par la rue, puis à rentrer dans un immeuble et monter au premier étage.

La situation est compliquée, d'autant que nous ne sommes même pas en règle par rapport au droit du travail car nous n'avons pas assez de mètres carrés de bureau à fournir à nos collaborateurs. Et en matière de synergie d'équipe et de management, il est très compliqué d'être répartis ainsi sur trois sites. Par pallier ce problème, nous avons cherché une solution à Évreux, et il fallait trouver des surfaces importantes tout à fait à proximité des monuments. Il fallait que nous restions dans un périmètre très proche car nous souhaitions garder notre ADN, nos étoiles de l'Office de tourisme. Nous avons eu plusieurs opportunités, dont celle de CASA, et nous avons visité plusieurs locaux, mais les autres correspondaient moins. Dans l'état actuel des choses, nous payons 50 K€ de loyers par an dans l'Office actuel.

M. Guy LEFRAND

Combien allons-nous payer après ? C'est cela qui est important.

M. Rémi PRIEZ

Ces 50 K€ étaient une somme importante que nous payions depuis des années; nous avons payé énormément de loyers depuis des années sans être propriétaire. L'idée était également de devenir propriétaire. Le local CASA s'est libéré. Nous avons pu négocier avec le propriétaire, qui n'était absolument pas vendeur au départ. Nous avons quand même réussi à trouver un accord. Nous avons donc acheté ces locaux. Pour le moment, nous avons un bail avec un loyer un peu moins cher et avec une promesse de vente associée dans un an. Aussi, nous serons dans un an totalement propriétaire des lieux. Cela nous fait grosso modo un achat à hauteur de 400 K€ plus deux ans de bail, soit 480 K€. Et 480 K€ pour 350 m² en plein centre-ville, c'est une très bonne affaire financière en matière de foncier.

M. Guy LEFRAND

Si je vous entends bien, cela veut dire qu'en 9 ans nous serons propriétaires au lieu de payer des loyers importants.

M. Rémi PRIEZ

Oui, c'est cela, depuis des dizaines d'années que nous sommes locataires.

M. Guy LEFRAND

Et pour un espace beaucoup plus grand et beaucoup mieux situé par rapport à la cathédrale, où s'arrêtent tous les bus de tourisme aujourd'hui.

M. Rémi PRIEZ

Nous allons être situés dans un espace magnifique avec vue sur la cathédrale. L'entrée principale donnera sur les berges de l'Iton, avec un accès évidemment PMR, et nous aurons également un accès, pour notre activité commerciale, sur la rue de la Harpe.

M. Guy LEFRAND

Merci. Mme MARAGLIANO.

Mme Francine MARAGLIANO

Merci. Bonsoir.

L'occasion m'est donnée de parler de l'accessibilité et de la présentation qui a été faite de l'Office du tourisme lors de la commission intercommunale qui s'est tenue la semaine dernière. Vraiment, cela a été plébiscité par plus de 50 acteurs associatifs dans le champ du handicap. Il a été reconnu un travail extraordinaire, et pour l'ensemble des handicaps.

C'est l'occasion également d'évoquer la solidarité à l'égard de l'ensemble des communes d'EPN dont nous parlions tout à l'heure, car nous voyons bien là une véritable volonté, notamment via le label Tourisme et Handicap, à l'égard des chambres d'hôtes et des gîtes. Et vraiment, on voit bien un dynamisme sur l'ensemble du territoire. Je tenais à remercier mon collègue pour la qualité des travaux menés.

M. Rémi PRIEZ

Eh bien, merci.

M. Guy LEFRAND

Merci, Mme MARAGLIANO. M. NOGARÈDE ou Mme HANNOTEUX.

Mme Maryvonne HANNOTEUX

Mme HANNOTEUX.

M. Guy LEFRAND

Pardon, Mme HANNOTEUX.

Mme Maryvonne HANNOTEAUX

J'aurai une question toute bête : où en sommes-nous par rapport au transfert ? Effectivement, quand nous passons, nous voyons bien qu'il y a des travaux, mais nous, les petits élus, nous ne savons pas trop où nous en sommes, et quand on nous pose des questions, nous sommes dans l'incapacité de répondre.

Pouvez-vous nous dire, M. PRIEZ, où nous en sommes, s'il vous plaît ?

M. Guy LEFRAND

Il n'y a pas de petits élus ici.

Mme Maryvonne HANNOTEAUX

Il y en a quand même qui sont plus informés que d'autres.

M. Guy LEFRAND

M. PRIEZ.

M. Rémi PRIEZ

Je suis forcément plus informé sur les affaires Tourisme que sur certaines autres compétences.

M. Guy LEFRAND

Heureusement, d'ailleurs !

M. Rémi PRIEZ

Cela fait partie aussi d'un travail d'équipe, nous ne sommes pas à 100% sur tous les dossiers, et heureusement d'ailleurs. Effectivement, cela a été très long. On n'est pas comme à la maison, dirais-je, où l'on commande un artisan et où les travaux commencent très vite. Déjà, nous sommes obligés de passer les délibérations à l'Office de tourisme. Les actes notariés ont pris beaucoup de temps. Qu'importe, tout cela est derrière nous. Nous avons lancé les marchés, qui eux aussi prennent un peu de temps, mais là les travaux sont en finition. Nous allons rentrer dans les locaux à la fin du mois de juin, certainement le 29 juin, et nous avons déjà lancé plus de 1 000 invitations pour l'inauguration qui aura lieu le 3 juillet.

Mme Maryvonne HANNOTEAUX

Nous ne l'avons pas reçue.

M. Rémi PRIEZ

C'est dans les tuyaux.

M. Guy LEFRAND

Est-ce l'Office de tourisme qui les a lancées ?

M. Rémi PRIEZ

Oui, c'est l'Office de tourisme.

M. Guy LEFRAND

Très bien, merci pour ces précisions. Je vais donc mettre aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **APPROUVE** le compte administratif 2017 de l'Office de tourisme et de commerce d'Évreux Portes de Normandie,
- **PREND ACTE** du rapport d'activité 2017 de l'Office de tourisme et de commerce d'Évreux Portes de Normandie.

Commune de Miserey - Commémoration des 40 ans des aérostiers - Subvention

M. Guy LEFRAND

Un joli dossier. Là aussi, l'Agglomération accompagne une commune pour vanter un évènementiel sur son territoire.

M. Rémi PRIEZ

Ce soir, je vous propose de rajeunir pendant quelques instants, de revenir 40 ans en arrière.

M. Guy LEFRAND

Nous n'étions pas nés il y a 40 ans.

M. Rémi PRIEZ

Il y a 40 ans, des aéroliers un petit peu fous ont décidé de traverser l'Atlantique en ballon. Je m'en rappelle, je les ai même vus arriver. En fait, ils sont partis du Maine avec un ballon doté d'une grosse nacelle. Ils étaient trois, Ben Abruzzo, Maxie Anderson et Lary Newman, et ils ont fait le pari de traverser l'Atlantique et de relier le Bourget.

À l'époque, tous les jours on en parlait dans les journaux télévisés, leur aventure était énormément suivie. Nous avons eu de la "chance" car quand ils sont arrivés sur notre territoire, ils ont perdu beaucoup d'altitude et ils n'avaient ni la hauteur nécessaire ni la capacité technique avec leur ballon de reprendre de l'altitude et d'aller jusqu'au Bourget, donc ils se sont posés à Miserey. Cette année, nous fêtons les 40 ans de cet événement. À l'époque, ils ont tout de même battu un record du monde puisqu'ils ont fait 5 001,22 kilomètres très exactement en ballon, et ils sont arrivés à Miserey qui est à 131 mètres au-dessus du niveau de la mer. C'est l'occasion pour la commune et pour l'Agglomération de s'associer à cet événement marquant, assez unique à l'époque. Même si les plus jeunes ne s'en souviennent pas, cela reste tout de même un événement important. Ce jour-là est prévu un événement qui doit commencer à 11 heures. Il ne faut pas le rater car il y aura une allocution du maire de Miserey et de notre président.

M. Guy LEFRAND

N'en profitez pas pour arriver après les discours.

M. Rémi PRIEZ

Il y aura une expo photo, des vols en montgolfière, des échanges, un repas champêtre, des animations ludiques.

M. Guy LEFRAND

Quel jour ?

M. Rémi PRIEZ

Ce sera le samedi 25 août 2018, à partir de 11 heures et jusqu'au soir 23 heures, avec un feu d'artifices. Le budget de cette manifestation est de 41 K€ et une subvention de 15 K€ est demandée à EPN.

M. Guy LEFRAND

Comme quoi nous accompagnons nos communes. M. GILLES.

M. Hervé GILLES

Bonsoir à tous.

Voilà la preuve que l'Agglomération accompagne les petites comme les grandes communes. Je voudrais simplement modifier quelques termes dans la délibération. Ils ont atterri le 17 août. Et le ballon à hélium était un Double Eagle II et non 8.

Pour Miserey il s'agit d'un événement international, évidemment.

M. Guy LEFRAND

D'ailleurs CNN est prévenu.

M. Hervé GILLES

En 1978, cela avait fait un tollé, preuve étant que le pilote du Concorde qui était passé ce jour-là était revenu quelque temps après. Et surtout, nous avons choisi de faire cette commémoration cette année parce que M. Roger COQUEREL, que certains connaissent ici et qui était maire de Miserey à cette époque, est encore de ce monde; nous avons voulu avoir des messages vivants et une restitution pleine et entière des témoins de cet événement mais aussi avoir une démarche vers nos jeunes. Ceux qui auront l'occasion de venir verront ce qu'on appelle un transfert de notre patrimoine aux jeunes de notre commune, donc ce peut être intéressant que vous passiez au moins deux heures, tout en sachant qu'il y aura des montgolfières. Le matin, M. le Président, il y aura peut-être une montgolfière qui sera disponible pour vous, tout dépend de la subvention.

M. Guy LEFRAND

Arrêtez, ils vont tous rêver d'être président !

M. Hervé GILLES

Il faut bien savoir qu'il y aura quatre montgolfières, dont deux en vol ascensionnel toute la journée et deux vols libres le soir, à partir de 19h45, qui pourront emporter 30 passagers. Je souhaite que vous puissiez être présents. Et il n'y aura pas de feu d'artifice après mais un spectacle pyrotechnique. C'est complètement différent.

M. Guy LEFRAND

Je n'ai pas bien saisi la différence profonde.

M. Hervé GILLES

Il faudra venir pour voir la différence. Je cesse mon bavardage.

Sachez que, pour notre commune de 634 habitants, j'ai 55 bénévoles qui sont actifs, et je pense que le fait qu'EPN nous soutienne et que vous puissiez venir sera leur première récompense car je les mettrai à l'honneur ce jour-là. Je suis certes une locomotive mais derrière il y a des bons wagons, et ils sont vraiment bien équipés.

Voilà tout ce que je voulais vous dire. Merci.

[L'assemblée applaudit.]

M. Guy LEFRAND

Bien. Je vais mettre au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Très bien. Je vous remercie de cette unanimité.

Le Conseil communautaire :

- **OCTROIE** une subvention de fonctionnement d'un montant de 15 000 € à la commune de Miserey pour l'organisation de la manifestation « Commémoration des 40 ans des aérostriers » qui aura lieu le 25 août 2018,
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention bipartite correspondante et tout avenant éventuel à intervenir dans ce cadre.

Association Sportive Automobile Club Andrésien (ASACA) - Rallye « Plaines et Vallées » 45^{ème} édition - Subvention de fonctionnement 2018

M. Guy LEFRAND

Alors, continuons.

M. Rémi PRIEZ

Le dossier suivant est un petit peu plus bruyant que les montgolfières. Il s'agit de la 45^e édition du rallye Plaines et Vallées, qui est la finale du championnat de France des rallyes et qui aura lieu autour de Saint André. La délibération est classique puisque nous avons aussi voté l'année dernière. Il s'agit de voter une subvention de 30 K€ pour la réalisation de ce rallye, qui aura lieu du 23 au 25 novembre 2018.

M. Guy LEFRAND

Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Une abstention. J'aurais été déçu sinon. Je vous remercie.

[Un élu dit : « Il faut le mettre un peu plus vers Évreux. »]

C'est ce que nous faisons cette année. Il remonte davantage vers Évreux cette année.

Mais pas encore assez.

Le Conseil communautaire :

- **OCTROIE (moins 1 abstention)** une subvention de fonctionnement d'un montant de 30 000 € à l'Association Sportive Automobile Club Andrésien pour l'édition 2018 du rallye « Plaines et Vallées » qui aura lieu du 23 au 25 novembre 2018,
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention bipartite correspondante et tout avenant éventuel à intervenir dans ce cadre.

Parc de loisirs sur l'identité médiévale et Viking de la Normandie – Lancement d'une procédure en SEMOP

M. Guy LEFRAND

Nous continuons avec le parc de loisirs.

M. Rémi PRIEZ

Avant de présenter la délibération, nous allons faire un retour rapide sur la genèse et une petite présentation avec un PowerPoint.

Le territoire d'Évreux Portes de Normandie a beaucoup dépendu de son activité industrielle mais, comme nous le savons, depuis deux décennies la France connaît une crise industrielle assez forte, avec une grosse désindustrialisation et 40% des chômeurs de notre territoire proviennent aujourd'hui de l'industrie.

Pour réagir à cette situation, le choix a été de faire évoluer notre moteur économique vers un autre secteur et surtout de renforcer l'attractivité du territoire. La localisation de notre territoire (en Normandie et à proximité de l'Île-de-France), nos espaces naturels, nos monuments etc. nous incitent à investir dans l'activité touristique, dans l'économie touristique. Avoir un parc de loisirs sur la thématique viking répond complètement à l'objectif de développement de l'économie touristique et de l'attractivité. Pour ce faire, nous avons monté une équipe de pilotage, présidée par notre président, pour lancer la réflexion, et nous avons voté en Conseil communautaire une étude de faisabilité pour l'implantation d'un parc de loisirs sur l'identité médiévale et viking de la Normandie sur le territoire d'EPN. Cette équipe était constituée d'élus, d'un aménageur de parcs, d'un gestionnaire et, en même temps, d'un cabinet juridique, qui nous a permis de travailler sur la manière de faire un parc et de déterminer le meilleur système juridique à mettre en place pour conforter l'investissement public et surtout voir comment les rapports public/privé peuvent s'organiser. Nous allons vous présenter maintenant le PowerPoint sur le projet du parc de loisirs.

Le site

Il s'agit d'un site accessible, situé sur la commune de Gauville, entre Gauville et Parville. Si le parc se fait, il sera accessible par la déviation, qui sera finie alors, avec une 2x2 voies, par train, par la voie verte.

Une convention est en cours avec la SAFER pour l'acquisition des 55 hectares puisque nous sommes actuellement propriétaires de 20 hectares. Nous allons pouvoir échanger et nous avons aussi 30 hectares avec les négociations avec la SAFER pour pouvoir avoir nos 55 hectares sur le territoire. La suite, s'il vous plaît. Nous allons un peu loin. Pourrions-nous revenir au deuxième *slide* ?

Le thème

Il s'agit d'un thème universel, avec une forte légitimité territoriale - puisque les Vikings, c'est un thème qui va de soi en Normandie – permettant une approche culturelle, pédagogique et ludique.

Le concept sera décliné via :

- La thématisation des lieux et espaces : architecture, décors, espaces verts...
- La « scénarisation » du site : spectacle, animation de rue, nourriture, merchandising,
- Un espace à la tonalité plus « muséographique », intégrant de la réalité virtuelle – nous serons là sur l'aspect culturel de l'espace du parc.

L'implantation

La zone de chalandise est une zone extrêmement porteuse pour notre projet puisque, à deux heures isochrones d'Évreux, on touche forcément l'Île-de-France mais aussi la Picardie, toute la Normandie, et on va même vers le Loiret. Cette zone représente 17 millions d'habitants et donc 17 millions de clients potentiels pour le parc à moins deux heures de voiture.

Voici les 55 hectares tels qu'ils pourraient être représentés. Je précise que cela reste un plan théorique puisque, à partir du moment où nous lancerons un appel d'offres, si un ou plusieurs exploitants y répondent, ils feront forcément des propositions d'aménagement du site. Mais le voilà tel qu'il pourrait être : la partie verte pourrait être des parkings, la partie jaune/marron serait le parc en lui-même dans un premier temps, la partie rouge serait des espaces naturels aménagés, et la partie bleue serait une réserve pour une extension éventuelle du parc (d'une superficie d'environ 13 hectares).

Le modèle économique et juridique

Le coût d'investissement d'un tel parc est de 80 M€. L'objectif est d'avoir un parc qui pourrait nous amener à terme entre 500 et 800 000 visiteurs par an. La simulation économique qui a été faite dans l'étude – étude d'une vingtaine de pages que vous avez eue dans vos documents et qui vous donne tous les chiffres – table sur 469 000 visiteurs par an sur 20 ans, avec un résultat net cumulé de 63 M€, soit 3,2 M€ par an. Ce que l'on appelle le *break-even*, ou seuil de rentabilité en bon français, se situe à 310 000 visiteurs par an.

21 emplois CDI et 80 saisonniers pourraient être créés, sachant qu'un emploi créé dans le parc génère deux à trois emplois à l'extérieur (hôtellerie, restauration, blanchisseries, transport, etc.).

Comme vous pouvez le voir dans le document dont je parlais tout à l'heure, le comité de pilotage et le cabinet juridique ont travaillé pour voir quel type de société pourrait être mise en place, et la solution juridique qui a été retenue, celle qui est la meilleure pour nous, est la concession en société d'économie mixte à opération unique (SEMOP), que l'on déclinerait avec une concession à l'exploitant du parc. L'avantage de cette SEMOP, qui est un partenariat avec des fonds publics et des fonds privés, c'est que l'investisseur privé est celui qui investit le plus d'argent. En revanche, même si EPN n'apporte qu'un tiers du capital de la société, nous gardons la présidence de cette SEMOP. L'avantage de ce système, c'est qu'il donne à la collectivité la possibilité d'investir le moins possible – allais-je dire – tout en gardant la présidence de cette société, qui bénéficie d'un apport privé important. Il s'agit, pour les deux parties, d'un élément important et rassurant. Nous avons aussi, dans les investisseurs potentiels, le Département de l'Eure qui s'est positionné. En fait, c'est notre président qui est monté au créneau et qui a assuré le travail auprès des investisseurs privés et institutionnels, et nous sommes ainsi en rapport avec la Caisse des dépôts, la banque crédit agricole, la Région, qui est également partie prenante. Tous ces signaux, ces voyants au vert montrent que notre projet est porteur et qu'il a retenu l'attention du petit monde des gestionnaires de parcs de loisirs, parce qu'en Europe ceux qui gèrent et sont propriétaires de tels parcs de loisirs se comptent quasiment sur les doigts de la main. Les subventions d'investissement sont pressenties à hauteur de 20 M€, dont peut-être 15 M€ de la Région.

Rétroplanning

Aujourd'hui, nous nous situons dans la petite case orange en haut à gauche, nous sommes le 19 juin. Comme l'étude l'a montré et comme je vous le disais, de toutes les solutions que nous avons pour mettre ce parc en place (SPL...), a été retenue comme étant la plus intéressante pour nous la SEMOP. Aussi, la délibération que nous vous proposons de prendre ce soir ne consiste pas à créer la SEMOP aujourd'hui, car cette dernière, ainsi que nous le verrons dans le planning, se créera dans environ 14 mois, mais à acter le fait que la structure qui portera la gestion du parc et qui le gèrera sera une SEMOP. Nous délibérons sur le fait que ce sera une SEMOP, nous arrêtons ce choix. Cela permet de mettre en avant les règles du jeu. Quand nous lancerons l'avis de consultation, cela permettra à un ou plusieurs exploitants qui voudront se positionner sur le projet de savoir quelles seront les règles quand ils se mettront autour de la table.

Alors, si nous regardons en haut à gauche, aujourd'hui nous délibérons.

En juin nous pourrions lancer l'avis de concession.

En septembre, nous recevons – nous l'espérons – des candidatures.

En octobre, nous envoyons le DCE aux entreprises.

En décembre, nous recevons – nous l'espérons – des candidatures, au moins une ou plusieurs.

Si nous n'avons rien, évidemment le projet est abandonné. Si nous ne recevons pas de candidatures, cela veut dire que le projet s'arrête. Si nous recevons au moins une offre, comme vous le voyez, nous repartons sur 2019, avec en février des études archéologiques. Je précise que, s'il n'y a pas de projet, nous ne ferons pas d'études archéologiques ; nous ne ferons d'études archéologiques que s'il y a un projet, sinon cela ne sert à rien. Puis, en 2020, nous avons la fin des acquisitions foncières et le début des travaux. En parallèle, à partir de février, il y aura une négociation avec le ou les candidats, et il faudra encore plusieurs mois (octobre 2019) avant d'arriver à la délibération où nous vous proposerons le candidat retenu, la création de la SEMOP et le début de la concession. Ensuite, en janvier 2020 aura lieu la première assemblée générale de cette SEMOP.

M. Guy LEFRAND

Merci pour cette présentation à la fois très précise et très synthétique qui montre de manière très claire l'état d'avancement de ce projet, qui suscite beaucoup de questions, ce qui est très bien. M. VEYRI.

M. Timour VEYRI

Mes chers collègues, j'ai bien, comme vous, écouté la présentation qui a été faite de ce projet, et c'est peut-être le dossier le plus important que nous aurons à connaître à l'occasion de la présidence de Guy LEFRAND.

M. Guy LEFRAND

De la première présidence.

M. Timour VEYRI

C'est aussi le plus complexe. Et quand un dossier est très compliqué, j'ai tendance à dire que, dans ce cas, il faut peut-être poser des questions très simples. Donc, j'aimerais évoquer avec vous trois questions que je me pose et que nous pouvons nous poser ensemble. La première question est celle-ci : avons-nous tous les éléments pour prendre une décision ce soir sur ce dossier ? Je suis comme vous, M. PRIEZ, je vois les photographies, j'ai mon âme d'enfant qui vibre, il n'y a pas de problème. Sur le fond du dossier, le premier élément est que les dispositions, dans le document que nous avons, sur les réinvestissements sont assez floues. On parle de 15 à 20% de l'investissement global qui seraient injectés pour de l'investissement ponctuel assez régulièrement, ce qui me semble en dessous de ce qui se fait pour les parcs de cette envergure. On sait par exemple que l'on a un problème de gouffre financier classique, c'est-à-dire que, quand vous commencez, tout se passe bien, tout le monde est content, mais après, il faut régulièrement réinjecter de l'argent pour faire revenir des visiteurs qui sinon ne reviennent plus. C'est un premier élément. Ensuite, il y a la question de l'équilibre financier. J'ai un exemple qui me vient de mon collègue Michel RANGER qui me disait que, pour 6 M€, on a 200 000 visiteurs annuels à Biotropica. Or, là, nous sommes sur 80 M€ – et pardon, M. PRIEZ, mais les chiffres d'habitude ne sont pas ceux que vous avez donnés – et, dans l'étude, il est expliqué qu'on aura entre 350 et 600 000 visiteurs. J'ai peut-être mal lu, mais c'est un point de détail. En tous cas, on voit bien le ratio : d'un côté on a 6 M€ et 200 000 visiteurs annuels et de l'autre 80 M€ pour peut-être, si tout se passe bien, avoir entre 400 et 500 000 visiteurs. Franchement, dans une boîte, vous venez faire une proposition pareille à votre conseil d'administration, je vous laisse imaginer comment vous êtes reçu. J'ai un autre problème de fond, M. PRIEZ. Je dis M. PRIEZ mais il paraît qu'en commission vous avez expliqué que vous ne pouviez pas répondre à toutes les questions car le sujet est du domaine réservé du président. Je pose ici la question à Guy LEFRAND : comment les estimations sur lesquelles cette étude se base ont été faites ? J'ai déjà vu plusieurs études pour des projets touristiques et, franchement, celle-là n'est ni fait ni à faire. Par exemple, sur la question de la zone permettant de récupérer, si je puis dire, une forme de chalandise, il n'y a aucune étude pour expliquer comment on arrive à ces 400 000 (sociologie, transport, etc.), c'est complètement vide. Peut-être avez-vous des éléments mais en tous cas, dans l'étude que nous avons là, il n'y a rien qui permette d'expliquer que l'on arrive à ce seuil maximal que vous décrivez comme étant même un seuil de 800 000. Il n'y a rien qui l'explique. D'ailleurs, pour votre information, j'ai fait lire le document à deux directeurs de CRT, dont c'est le métier, et tous deux m'ont dit qu'il y avait un léger problème là-dessus. On voit bien qu'il y a une difficulté. Ensuite, il y a aussi une question de méthode. Encore une fois, nous découvrons un Power Point en séance. Nous ne pouvons pas continuer à travailler ainsi, ce n'est pas possible. Enfin, sur le fond, dans les questions que nous devons nous poser, la première grande question que nous devons nous poser est de savoir si nous pouvons délibérer ce soir. Avons-nous les éléments pour délibérer ce soir, mes collègues ? J'ai quand même envie de poser une question toute simple : le cabinet qui nous présente cette étude est-il un cabinet fiable ? Je veux bien tout ce qu'on veut mais, d'abord, ce n'est pas neutre, nous avons dépensé 80 K€ pour que ce cabinet nous remette ces 20 pages. Alors, premier point, quand vous avez des travaux à faire chez vous, si ce sont des travaux de plomberie, vous appelez un plombier ; si c'est de la maçonnerie, vous appelez un maçon. Là vous avez fait quelque chose que je n'ai jamais vu ailleurs : vous avez fait appel à un cabinet qui n'est pas spécialisé dans le tourisme; ils sont spécialistes des fluides et de l'énergie. C'est n'importe quoi.

Deuxième point, quand on explique le projet touristique dans cette étude, on dit qu'on pourrait faire ci ou ça, très bien, mais n'importe qui aurait pu écrire cela sur un coin de table en dix minutes. Ils ne sont pas spécialistes du tourisme, quand même je trouve cela très, très fort. Ensuite, c'est quand même un cabinet pour lequel il y a eu un certain nombre de scandales un peu partout en France que l'on nous propose. Je n'ai plus tout en tête mais j'avais notamment saisi deux ou trois éléments. Je ne vais pas revenir sur ce qui avait pu être écrit par *Le Canard enchaîné*, à la limite on s'en fiche. Mais je ne sais pas si vous avez fait cela, mes chers collègues, mais tapez le nom de ce cabinet sur Internet, sur Google, il y a des scandales dans tous les sens, qui impliquent des élus et des formations politiques. Est-ce avec cela que nous travaillons ? Enfin, même du point de vue du contribuable et du point de vue de la Chambre régionale des comptes, je vous souhaite bon courage pour le jour où elle se penchera sur ce dossier, parce qu'il y a des scandales un peu partout mais il y a aussi notre scandale à nous. Alors, il y a une règle, que je trouve d'ailleurs très bien, dans les collectivités territoriales qui nous interdit de citer, quand on est un élu, un agent. Je ne vais pas le faire. Mais il suffit de taper deux ou trois noms sur Google pour voir les liens d'untel et untel, cela saute aux yeux. Donc je veux bien qu'il n'y ait pas forcément d'entorse au code des marchés publics, je veux bien qu'il n'y ait pas de conflit d'intérêt, mais a minima on peut se poser une question : ce cabinet est-il crédible pour nous donner un avis sur ce parc viking à 80 M€ sur lequel on veut nous engager, alors que c'est quand même a minima les copains des copains ? Si demain j'étais dans le même type de situation, je pense que vous seriez le premier à considérer que cela ne va pas. D'ailleurs, on le voit à la manière dont on arrive sur les conclusions. M. le Président, cela fait six mois que vous nous dites que ce projet est bon ; comme par hasard l'étude d'impact dit que ce projet est bon. Normalement, l'étude d'impact est censée nous orienter dans nos choix. Cela fait maintenant un an que j'entends qu'il coûtera 80 M€ et, ce qui est complètement fou, c'est que le cabinet dit que cela va coûter 80 M€. C'est incroyable.

M. Guy LEFRAND

Cela veut dire que nous avons travaillé avant et que nous ne racontons pas n'importe quoi.

M. Timour VEYRI

M. le Président, normalement un cabinet reprend à zéro ; là on voit que le cabinet ne reprend pas à zéro et qu'il fait simplement n'importe quoi. M. PRIEZ, tout à l'heure, sur un autre dossier, vous citiez ProTourisme, en disant que ce cabinet était très reconnu dans le tourisme, et c'était pour expliquer pourquoi il fallait voter la délibération.

M. Rémi PRIEZ

Non.

M. Timour VEYRI

Si, si. C'est entendu, c'est enregistré. Or, là nous avons un cabinet qui n'est pas spécialisé dans le tourisme sur le projet le plus important de ce mandat et pour les 20 années qui viennent. Je pense que c'est un premier point. Il y a un deuxième point qui ne me semble pas complètement neutre. Mettons de côté le fait de savoir si ce soir nous avons ou non les éléments nécessaires pour réfléchir ensemble, si nous avons envie de nous lancer dans un projet qui coûte aussi cher. Même si nous mettons de côté cette étude et que nous regardons ce qui s'est fait ailleurs, nous n'avons aucun élément, par exemple, pour réfléchir à la question du risque. Je vous ai envoyé il y a quelque temps, mes chers collègues – et je suis prêt à le refaire si c'est nécessaire – une liste des parcs qui ont été lancés par des collectivités et qui se sont plantés. Là c'est bien joli, on nous parle de tel nombre d'emplois etc., mais quand ça plante, ça plante, et ce sont les collectivités qu'on vient voir ensuite. Je peux faire une petite liste, qui n'est pas exhaustive. Ce sont des noms, notamment les plus anciens, que nous avons bien en tête. Vous rappelez-vous de Big Bang Schtroumpf ? À l'époque il était censé être le grand truc ; il s'est cassé la figure. Autant vous dire que la marque Schtroumpf est, pour l'instant encore, un peu plus importante que la marque Viking. On a eu Aérocity, à Aubenas, qui a été fermé en 2002 ; la Vallée des Peaux-Rouges, près de Senlis, qui a été fermé en 1988 ; le parc nordiste de Lillom, fermé en 1987 ; le parc de la Toison d'Or à Dijon ou encore Toon's Land au Cap d'Agde.

Je mets de côté le parc Napoléon qui était soutenu par un ancien président de la République et qui a dû être abandonné. Donc, je veux bien que vous ayez des relations et que tout s'arrange, mais on voit bien quand même que le dossier est mal ficelé. Il reste un dernier point qui me semble très important. Sommes-nous collectivement dans un climat qui nous permette de débattre sereinement ce soir de ce dossier et de voter un projet à 80 M€ ?

M. Guy LEFRAND

Ce n'est pas la délibération de ce soir.

M. Timour VEYRI

Pardon, mais vous aurez l'occasion de me répondre.

M. Guy LEFRAND

Je vous remercie de m'autoriser à répondre. Simplement, ce dont vous parlez n'est pas la délibération de ce soir.

M. Timour VEYRI

La délibération de ce soir pose justement un problème de fond. Vous nous demandez de délibérer sur ce fameux SEMOP, ce qui n'est pas mal sauf que c'est exactement le fond du problème de la manière dont nous travaillons. On nous fait lire une étude qui est faite par un cabinet qui n'est pas spécialisé dans le tourisme et cette étude ne répond pas à la question que nous devrions nous poser, à savoir : ce projet est-il viable ? Pourquoi ? Parce qu'il s'agit d'une étude juridique où la seule chose sérieuse qui est expliquée est la manière dont vous faites votre montage, comment l'Agglo peut faire un montage juridique pour lancer les choses. Mais la question que se posent les conseillers d'Agglomération ici n'est pas de savoir comment nous pouvons lancer les choses mais de savoir si le projet est viable, utile au territoire et s'il est risqué ou non. Or, là-dessus, il n'y a absolument pas une cacahuète. Ce n'est pas sérieux. Par ailleurs, je n'ai entendu qu'un seul élément à peu près crédible dans cette assemblée de la part de M. le Président la dernière fois. Je ne sais plus, M. LEFRAND, si vous avez parlé de la Caisse des dépôts ou de la Compagnie des Alpes.

M. Guy LEFRAND

Ce n'est pas la même chose.

M. Timour VEYRI

Ce n'est pas la même chose, nous sommes d'accord, mais parfois vous *switchez*, c'est pour cela que je dis ça. Mettons que vous ayez dit la Compagnie des Alpes.

M. Rémi PRIEZ

Non.

M. Timour VEYRI

Il y a des PV. Dans le PV il est dit que nous aurions un rapport de la Compagnie des Alpes, qui est effectivement l'une des institutions de référence sur le sujet. J'en ai parlé avec la numéro deux de la Compagnie des Alpes, elle m'a dit qu'effectivement l'idée de ce parc n'est pas complètement bête, mais elle a dit à quelques conditions. Étonnamment, les conditions auxquelles cela pourrait marcher, je ne les retrouve pas dans la note. C'est un premier point.

M. Guy LEFRAND

C'est le premier ?

M. Timour VEYRI

Oui, c'est le premier. Ou le trentième. Ce n'est pas grave, j'en ai encore cinquante derrière. Il y a un autre élément qui pose problème, sur la question de la confiance, de notre capacité à débattre sur un sujet aussi sérieux dans les conditions actuelles. J'ai entendu dire, mais peut-être M. PRIEZ dira-t-il qu'il n'a jamais dit cela, mais il paraîtrait quand même qu'il ait dit en commission que GB2A, dont je viens de parler de la réputation, serait apparemment sorti – ce n'est pas moi qui le dis, M. PRIEZ, c'est la presse – du lien qu'elle a aujourd'hui avec l'Agglomération pour pouvoir postuler au projet. Si tel est le cas, je vous rappelle que c'est du pénal. Donc, bref, c'est n'importe quoi.

M. Guy LEFRAND

C'est effectivement n'importe quoi.

M. Timour VEYRI

Les conditions ne sont pas bonnes. Cela ne sert à rien que nous nous écharpions pendant des heures sur un dossier qui est mal parti. Il y a une manière de faire qui pourrait être, je pense, un juge de paix et rassembler tout le monde : pourquoi ne travaillerions-nous pas déjà avec un organe indépendant, reconnu par tous, comme Atout France, qui est l'organe de l'État ? Ils font des études, ils sont capables de nous dire si le projet est viable ou non avant que nous nous lancions là-dedans. Là, vous nous demandez que nous nous lancions avant de savoir si le projet est viable, ce qui n'est pas une bonne méthode. Nous pourrions déjà commencer par ça. Ensuite, un dernier point qui est aussi un point de méthode, il me semble très important que sur un dossier pareil nous puissions tous nous exprimer librement – donc, j'espère que nous pourrons le faire –, et vu l'importance du dossier, que nous votions à bulletins secrets. C'est ce que je vous propose.

M. Guy LEFRAND

Merci pour la synthétisation de votre propos. M. NOGARÈDE ou Mme HANNOTEAUX.

M. Alain NOGARÈDE

Merci. J'ai une seule question. Sur le capital, il y a 50,1% pour l'exploitant opérateur. J'aurais préféré que ce soit 49,9 %.

M. Guy LEFRAND

C'est le principe même de la SEMOP, mais il n'empêche que le patron de la gouvernance reste la collectivité publique ; c'est l'objectif même de la SEMOP. Contrairement au SETOM, où nous payons et où les autres décident, dans la SEMOP, c'est le privé qui paye et nous qui décidons.

Avez-vous d'autres questions ? Ensuite, Mme CANEL.

Mme Françoise CANEL

Bonsoir à tous.

Je reviens un peu sur le parc de loisirs. Il est vrai qu'il est difficile de se projeter ce soir sur un dossier pareil. Je vous ai demandé en questions diverses, lors de la conférence des maires du 4 juin dernier, où tous les maires étaient présents, si vous pouviez faire une synthèse sur le parc de loisirs, tous les maires ne sachant pas où est Gauville, où est le parc de loisirs, et tous les maires n'étant pas conseillers communautaires. Vous m'avez répondu que cela devait passer en commission le lendemain et que nous en discuterions en conférence des maires une prochaine fois. La prochaine fois pour moi, ce sera trop tard, si nous votons ce soir le projet. En général, les votes de principe sont définitifs, on ne revient pas dessus. Vous connaissez mon problème, tout le monde doit le connaître : le parc est juste à côté des maisons de Gauville. On me répète à chaque fois que nous ne serons pas impactés par les voitures, par le bruit. Vous êtes allé à Walibi. Je vais vous dire quelque chose, ce n'est peut-être pas correct, mais vous auriez dû nous inviter mon collègue de Parville et moi, au moins j'aurais vu si c'était silencieux, si les voitures faisaient du bruit. Je sais qu'il y a des associations qui sont vraiment contre Walibi – que je n'ai pas vu, que je n'ai pas eu l'honneur de visiter – car le parc est aussi près des maisons. Là, l'impact est quand même à côté de chez moi, vous le savez, depuis le temps que je le répète, mais une fois qu'il sera posé, il sera posé. Bien sûr, c'est un gros dossier, notamment en matière d'accessibilité, mais nous serons en bout de piste – c'est le cas de le dire – Paris-Évreux, avec la déviation d'Évreux, le rond-point de Parville étant le bout de la grande déviation. Le parisien prend tout d'un bout et arrive à Parville au rond-point, directement chez les Vikings. Cela ne me fait pas sourire. C'est pour cela qu'il y a quand même un impact, qui va être étudié, comme je l'espère. Je sais qu'il s'agit d'un gros dossier, mais quelques fois il faut aussi nous entendre, nous sommes sur le terrain. Je suis à côté. On vous mettrait ça à côté de chez vous, M. LEFRAND, messieurs et mesdames les maires, seriez-vous satisfaits ? Je pense qu'on a mis le parc ici parce qu'il y avait 50 hectares qui étaient en ZAC, donc il n'était pas besoin d'attendre le PLUi. Pour moi, ce parc là aurait été mieux dans le milieu de la plaine, c'est-à-dire pas à côté d'un village et de maisons. Je pense qu'il a été mis là pour cette raison. C'était plus facile. Alors, maintenant, est-ce que vous avez les autorisations ? M. le Préfet est-il d'accord pour manger de la terre agricole ? Je ne sais pas.

M. Guy LEFRAND

Allez-y, nous allons vous répondre globalement après.

Mme Françoise CANEL

Il y a le Département, les routes. Tout cela va venir certainement. Mais si ce projet de SEMOP est validé ce soir par le Conseil communautaire, le projet sera parti. Dans le projet de la SEMOP, je vois que l'étude juridique a été faite par GB2A-Théorème-Looping. Looping ? N'est-ce pas un investisseur ?

M. Guy LEFRAND

Allez-y. Je vous laisse parler.

Mme Françoise CANEL

Dans l'autre paragraphe, je lis que « la SEMOP serait *chargée* de concevoir, réaliser, exploiter, maintenir et financer le parc de loisirs sur le territoire de la communauté d'Agglomération EPN, laquelle interviendrait à la fois en qualité d'autorité délégante et de coactionnaire de la société ». Je ne suis pas juriste mais quand je lis cela, je comprends que la SEMOP est chargée de concevoir – c'est clair et net –, réaliser, exploiter, maintenir et *financer* le parc de loisirs. Tout cela m'inquiète énormément financièrement, car EPN va investir 2,3 M€ au capital de la SEMOP, mais ensuite à quoi cela nous engage-t-il ? Si cela ne marche pas au bout de quatre ou cinq ans, ils demanderont des subventions à EPN. Qui va payer après ? Nous. Pour l'instant, c'est ma pensée.

M. Guy LEFRAND

Chacun s'exprime. Contrairement à ce que disent certains, je n'ai jamais empêché quiconque de s'exprimer. M. CAMOIN.

M. Emmanuel CAMOIN

Vous n'avez jamais empêché quiconque de s'exprimer, ce qui est déjà une bonne chose. Deux choses me gênent dans ce rapport. Premièrement, pour que cela fonctionne, il faudrait pouvoir accéder à ce parc. Or, il est indiqué que nous attendons la 2x2 voies. Je veux bien, je comprends très bien qu'Hervé MORIN fasse de la publicité, vienne, signe des protocoles, boive du champagne et distribue des petits fours, mais pour moi c'est un petit peu comme la LGV et un petit peu comme Notre-Dame-des-Landes : quand nous verrons le premier bulldozer bouger la terre, nous pourrons nous dire effectivement que ça va le faire. La deuxième chose qui me pose problème est dans le rapport d'ailleurs, mais peut-être qu'il est mal rédigé et pas bien compréhensible. Quand on prend l'évolution du chiffre d'affaires sur 25 ans, il est marqué en gras : « En euros actualisés, la SEMOP dégage sur 20 ans un résultat positif de 1,3 millions d'euros ». Donc, 80 M€ d'investissement, et dans 20 ans on va avoir 1,3 M€. Si on m'amenait ce style de dossier, je dirais : « Ne le faites pas, c'est trop risqué. »

M. Guy LEFRAND

Merci. M. SENKEWITCH.

M. Georges SENKEWITCH

Bonsoir.

Un petit point de géographie : le parc de loisirs se trouve également sur le territoire de Parville et pas uniquement sur le territoire de Gauville. Ceci étant, j'entends bien les craintes de ma collègue de Gauville, si ce n'est que j'ai quand même confiance dans les services techniques de l'État sur les volets nuisances sonores, études géotechniques, loi sur l'eau ; nous sommes suffisamment bornés par le législateur pour que les projets avancent doucement. Par ailleurs, ce côté d'Évreux est plus porté sur les activités de loisirs sportifs. Actuellement, nous avons le Haras de Valème, le golf, la voie verte, les chemins de randonnée. Et je pense que ce projet de parc de loisirs s'inscrit pleinement dans la continuité des équipements actuels.

M. Guy LEFRAND

Merci, M. le Maire.

M. CHOKOMERT ? Non. M. RANGER, pardon.

M. Michel RANGER

Merci, M. le Président.

Je me réjouis quand on me parle d'emplois, et j'ai vu dans le dossier que vous parliez d'emplois.

Donc, j'ai regardé la page 15 de ce dossier et il y est écrit : « En synthèse, le portage du projet par le biais d'un contrat de concession offre les garanties suivantes : - je vous passe les concessionnaires, les possibilités d'exploitation – Possibilité d'obtenir des gains de flexibilité dans la gestion des personnels et des sous-contrats », c'est-à-dire que cela commence bien pour les salariés de ce secteur. Je voudrais revenir aussi sur la 1^{ère} commission que nous avons eue parce que le président de la commission Tourisme m'a beaucoup inquiété, mais comme il nous a bien expliqué, il n'y a que vous qui pouvez communiquer sur ce sujet. Alors, pouvez-vous nous expliquer cette affaire de cabinet – je ne fais que répéter ce qui a été dit par le président de la commission Tourisme –, cabinet qui est sorti de l'étude pour pouvoir répondre au dossier ? Pour avoir suivi dernièrement le dossier – non pas sur notre région mais dans toute la France – des constructeurs de piscines qui avaient aussi un cabinet d'étude et créaient une société à côté pour réaliser des piscines, je dois vous mettre spécifiquement en garde sur ce dossier. Et puis, comme élu de Saint Sébastien, même si je suis dans l'opposition, je suis très inquiet par rapport à la suppression de 50 hectares de terre agricole. À Saint Sébastien, M. le Préfet refuse un lotissement d'une quarantaine de pavillons pour personnes âgées parce que cela supprimerait de la terre agricole, et nous, nous allons supprimer 50 hectares de terre agricole. On nous explique qu'il va y avoir des échanges de terrains, mais au bout du compte, il y a quand même 50 hectares de terre agricole qui vont disparaître. J'entends souvent le Département se prononcer aussi sur la nécessité de conserver les terres agricoles. Donc, sur ces questions, j'aimerais pouvoir avoir des réponses. Lors de la commission, on nous a expliqué qu'il n'était pas certain que nous puissions avoir des réponses au mois de septembre prochain, comme indiqué sur le tableau. Alors, pourquoi autant de précipitation pour passer ce dossier et faire voter celui-ci ?

M. Guy LEFRAND

Est-ce M. GANTIER qui veut intervenir ? Allez-y.

M. François GANTIER

J'aurais une simple question sur les financements de ce projet. J'ai entendu tout à l'heure qu'il y avait des financements publics et des financements privés ; cela rentre-t-il dans le cadre juridique d'un partenariat public/privé ?

M. Guy LEFRAND

Non, c'est le cadre juridique de la SEMOP, ce n'est pas un partenariat public/privé justement. Je vais laisser M. PRIEZ répondre. Pardon, Christian DE LANGHE.

M. Christian DE LANGHE

J'ai bien lu tout ce rapport de présentation. Effectivement, il y a quelques incohérences notamment au niveau des chiffres. Il y a quelque chose aussi qui me dit que ce bureau d'étude n'a pas dû se rendre sur place. En effet, concernant les routes pour desservir ce futur parc, il est question de la D613, de la voie rapide, mais je pense qu'ils ont dû oublier la RD 39 qui dessert Parville-Le Neubourg. Il s'agit aussi d'une route très importante, mais on n'en parle pas du tout. Je suis sur le plateau, j'ai des contacts réguliers avec mes collègues maires de ce secteur. Nous savons que les villages de Bacquepuis et Quittebeuf ne sont pas du tout dimensionnés pour recevoir beaucoup de circulation, donc je ne vous cache pas qu'un vent d'inquiétude est en train de monter sur le plateau. On sait ce que ça donne, nous avons eu l'exemple avec les éoliennes, il ne faut peut-être pas que l'on recommence le même cinéma. On nous parle aussi d'études de circulation, bruit, géotechniques qui doivent être réalisées à l'été 2018. C'est bientôt, c'est jeudi, donc je pense qu'elles ont déjà dû commencer, et j'aimerais savoir où nous en sommes là-dessus. Dans l'état actuel des choses, vu ce qui est esquissé dans ce rapport, je voterai de toute façon contre ce projet.

M. Guy LEFRAND

Je vais laisser M. PRIEZ répondre de manière générale.

Il s'agit d'un sujet important, et je vous remercie que nous puissions avoir ce débat. Pour autant, ce n'est pas parce que c'est un sujet important qu'on doit être en permanence dans la désinformation. Je crois que c'est un sujet suffisamment important pour que nous puissions en parler et le travailler de la manière la plus objective possible.

Ce projet a été monté avec la plus grande prudence. Certains disant qu'ils ne sont pas au courant, je rappellerai que, depuis janvier 2015, nous avons eu 12 rendez-vous, dont 10 auxquels Mme CANEL était présente et une bonne partie auxquels M. SENKEWITCH était également présent. Je peux vous donner les dates : 21 janvier 2015, 5 mai 2015, 24 juin 2015... j'ai toutes les dates. On ne peut pas dire que nous n'avons pas travaillé avec les élus et les maires de ce territoire. C'est la première chose, et là aussi je pense qu'il faut faire attention à la désinformation. Sur le reste, cette étude a été montée avec beaucoup de prudence. Sur le plan technique, elle a été montée avec Théorème, qui n'a rien à voir avec GB2A et qui travaille notamment avec Walibi ; il s'agit donc d'une entreprise spécialisée dans le tourisme. Sur le plan juridique, elle a été travaillée avec GB2A et sur le montage financier, avec une autre structure. Je peux comprendre que vous soyez inquiets que nous ayons de vrais beaux projets pour ce territoire. Laissez-moi répondre, vous avez parlé pendant une demi-heure, laissez-moi au moins trois minutes pour répondre. Merci. Je peux comprendre que vous n'ayez pas envie que nous réussissions mais pour autant il faut que nous discutons de sujets très sérieux et très précis. Comme justement vous l'avez dit M. VEYRI, ce projet est un acte majeur de notre mandature au sein de cette Agglomération, donc rien n'a été fait n'importe comment sur un coin de table, en une étude qu'on peut faire en dix minutes. Vous me reprochez de temps en temps d'être caricatural mais là vous avez été exceptionnel. Cette étude a été menée pendant plusieurs mois, par des cabinets spécialisés, reconnus, à tel point que nos études ont été validées par la Caisse des dépôts. Vous connaissez très bien une dame à la Compagnie des Alpes, j'en suis heureux pour vous, mais vous n'avez pas l'air de savoir que la Compagnie des Alpes dépend de la Caisse des dépôts et consignations. Cette étude a été validée par la Caisse des dépôts et consignations, et vous savez, mes chers collègues maires, à quel point la Caisse des dépôts et consignations est une institution très sérieuse dont le moins qu'on puisse dire est qu'elle ne plaisante pas avec les chiffres ; cette étude a été validée par le Crédit Agricole, qui est une banque qui investit dans ce type de parcs et qui est intéressé pour investir dans notre parc. Tout cela pour dire qu'on peut dire ce que l'on veut, on peut être contre le tourisme sur ce secteur...Attendez, pourquoi vous énervez-vous ainsi ? Vous aimez bien dire n'importe quoi mais vous ne voulez pas qu'on vous réponde de manière sérieuse et sereine. Ces études ont été menées de manière très sérieuse. Elles ont été validées. Et encore une fois, aucun maire ne met en cause – enfin, je l'espère – les compétences de la Caisse des dépôts et consignations sur ces sujets, et si elle est prête à investir, via la Compagnie des Alpes, sur ce projet, c'est que ce projet est considéré comme sérieux. Les chiffres qui ont été proposés, tant en matière d'investissement qu'en matière de fréquentation, ont été considérés comme très raisonnables par l'ensemble des acteurs de ce domaine. Je ne doute pas que vous soyez plus compétent que les experts des parcs de loisirs de la Caisse des dépôts et consignations mais ce sont pourtant eux qui ont validé notre projet. Cette délibération – et là aussi attention à la désinformation – ne vise pas à valider définitivement la création de ce parc de loisirs. Là je requiers vraiment toute votre attention parce qu'il faut savoir ce que nous votons, car à force de raconter tout et n'importe quoi et tout mélanger, on finit par ne plus savoir ce que l'on vote. Aujourd'hui, ce que nous vous proposons, c'est de voter le lancement d'une procédure de SEMOP, et le rétroplanning que vous avez là, que je trouve très bien fait, est on ne peut plus clair. Nous ne pouvons pas avancer aujourd'hui sur ce dossier si nous ne lançons pas cette procédure, qui est la première pierre nécessaire mais pas suffisante pour pouvoir créer éventuellement un parc de loisirs. Si nous ne créons pas cette SEMOP, cela veut dire que nous arrêtons ce projet. Je sais que certains en rêvent mais ce n'est pas notre objectif. Cela ne veut pas dire que nous lançons aujourd'hui des investissements de 80 M€ ou des appels à capitalisation ; nous nous donnons simplement la possibilité de lancer au mois de juin un avis de concession. Qu'est-ce que cela veut dire ? Cela veut dire que, si vous validez, mes chers collègues, ce projet de SEMOP, nous pourrions interroger les investisseurs et les exploitants potentiels pour leur demander de se positionner. En septembre, nous recevrons les éventuelles candidatures d'investisseurs et d'exploitants. S'il n'y en a pas, alors là, oui, effectivement tout s'arrêtera.

S'il n'y a pas d'investisseurs ni d'exploitant potentiel pour ce parc, alors il n'y aura aucune raison d'aller plus loin, et nous n'irons pas plus loin. Donc, il ne faut pas dire n'importe quoi. S'il y a des candidatures au mois de septembre, dans ce cas-là certains de ces candidats pourront être retenus pour, ensuite, d'ici le mois de décembre, nous proposer un projet, ce qui correspond au petit carré orange en bas « réception des offres ». Ce que nous vous demandons aujourd'hui, c'est de pouvoir interroger officiellement des investisseurs et des exploitants pour savoir si le projet les intéresse. Les investisseurs ne sont pas des philanthropes, les exploitants n'ont pas l'habitude de faire n'importe quoi. Les investisseurs privés en particulier n'investiront pas à perte. S'il n'y a aucune offre, cela veut dire que notre projet n'est pas viable, et que risquez-vous à prendre le risque de voir s'il y a des gens intéressés ? Quel est le risque aujourd'hui ? Le risque, c'est que personne ne réponde et que nous nous arrêtons. Si vous acceptez ce projet de SEMOP aujourd'hui, alors nous avons une chance de trouver des investisseurs et des exploitants. Et si nous en avons, cela veut dire qu'ils sont potentiellement intéressés et que nous ne sommes peut-être pas aussi ridicules que certains veulent le croire sur une analyse, sur un bout de table. Si nous avons des candidatures, ce que nous saurons au mois de septembre, alors nous pourrons en choisir un ou plusieurs candidats, s'il y en a plusieurs, pour qu'il(s) nous prépare(nt) un projet. Ensuite, et c'est ce que vous avez en rouge en bas, si le ou les candidats putatif(s) ne nous présente(nt) rien qui nous corresponde – et nous aurons ce débat ensemble, et chacun aura à se positionner –, si nous estimons que rien ne correspond à nos attentes ou qu'il n'y a pas de gens suffisamment sérieux et solides, nous arrêterons définitivement le projet. Quel est le risque ? Si nous estimons qu'il y a au moins une offre intéressante, dans ce cas-là nous suivrons la procédure habituelle (négociation avec le ou les candidats), et c'est seulement en octobre 2019 que viendra la délibération pour créer la SEMOP et conduire à accorder la concession. Le lancement de la procédure de SEMOP aujourd'hui nous permettra simplement de pouvoir continuer à travailler sur ce dossier. Oui, les études actuelles ont été validées par des gens réellement compétents qui estiment que cela vaut la peine de continuer. Ce que je vous demande, ce que l'ensemble du Bureau vous demande, c'est de nous autoriser à continuer. Cela ne coûte rien aujourd'hui. Soit personne ne répond à notre offre et le projet s'arrête, soit quelqu'un répond à l'offre mais ne fait aucune offre intéressante et le projet s'arrête, et c'est seulement si nous avons des réponses et que ces réponses vous semblent intéressantes que nous avancerons, avec la création de la SEMOP, le lancement d'études etc. À partir de là, nous pourrons espérer avoir ce parc de loisirs. Ce parc n'est pas pour faire joli, il est besoin aujourd'hui d'un parc de loisirs dans l'ouest parisien et en Normandie. Si ce n'est pas nous qui le faisons, d'autres le feront, croyez-moi. Il y a des gens qui ont regretté qu'Évreux se soit positionné depuis plus de trois ans déjà et qui rêvent de le faire, juste un peu au nord de chez nous. Tout le monde rêve d'avoir ce parc de loisirs de l'ouest parisien. Aujourd'hui, nous sommes en avance sur les autres. Ne soyons pas malheureux d'avoir réfléchi et travaillé avant les autres. Il n'y a pas de honte à ce qu'Évreux soit en tête. Encore une fois, ne racontez pas que nous lançons 80 M€ d'investissement, ce n'est pas du tout le cas, et c'est pour cela que j'ai voulu qu'on vous laisse cette diapo avec ce rétroplanning très précis. Il y a des protections à chaque niveau d'avancement de la procédure. Nous ne votons ce soir aucun budget complémentaire, nous votons la continuation de la procédure pour voir si des investisseurs et des exploitants sont intéressés. C'est tout. J'ai sûrement oublié beaucoup de choses. M. PRIEZ, je vous laisse continuer. Je pense qu'il était important de bien rappeler les choses.

M. Rémi PRIEZ

Je crois que vous avez répondu à l'ensemble. Effectivement, la première question de Timour VEYRI consistait à dire que nous n'avions pas assez d'éléments pour répondre aux questions, mais bien évidemment puisqu'aujourd'hui nous sommes tout au début. Tant que nous n'avons pas les offres, comme le disait notre président, nous avons largement le temps d'étudier. L'investissement que nous aurions au départ dans cette société ne reste que de 2 M€, une somme tout à fait relative par rapport à d'autres investissements que nous faisons tous les ans.

Quand nous voyons ce que nous investissons tous les ans dans les ZAC, en voirie etc., nous investissons des sommes beaucoup plus importantes, et sur certains équipements qui ont des durées de vie assez courtes. S'agissant des autres questions, vous avez parlé de Biotropica, mais Biotropica n'est pas un parc de loisirs, cela n'a rien à voir avec nous. Aujourd'hui, par rapport à leurs 6 M€ de départ, ils ont doublé leur investissement, mais cela n'a rien à voir avec un parc de loisirs. On peut prendre aussi l'inverse, un petit parc comme Festyland qui a une zone de chalandise extrêmement faible mais qui arrive aussi à faire autour de 200-250 000 visiteurs par an. Donc, nous, par rapport à notre position, par rapport à notre projet, nous sommes sur des chiffres, comme l'a dit le président, tout à fait réalistes. Ce qui a retenu l'attention des exploitants et des investisseurs qui s'intéressent à notre projet, c'est justement que nous avons une approche prudentielle et sur des niveaux de financement et des niveaux de fréquentation tout à fait raisonnables pour un début. Nous ne nous lançons pas dans un projet complètement délirant avec des chiffres de fréquentation irréalistes. De plus, nous avons le soutien du Département ainsi que le soutien très important de la Région sur les investissements.

M. Guy LEFRAND

J'ai oublié de répondre à un sujet qui est majeur : le bruit et la circulation.

Aujourd'hui, le bon de commande de l'étude « bruit et circulation » est validé. Je vous propose que tous les maires intéressés ou tous les conseillers communautaires intéressés puissent rencontrer ce cabinet d'étude. Ainsi, là aussi, comme d'habitude, les choses seront totalement transparentes. M. BROCHOT.

M. Bernard BROCHOT

Pour bien comprendre, car c'est un peu complexe pour les néophytes que nous sommes, cette procédure en SEMOP, si nous la votons aujourd'hui, n'engage absolument pas EPN dans une quelconque dépense et ne la soumet absolument pas à un quelconque engagement ferme et définitif sur le devenir, l'implantation de ce parc de loisirs. Oui ou non ?

M. Guy LEFRAND

Je suis très clair : le lancement de la procédure de SEMOP nous permet de continuer à avancer sur le travail de ce projet, il ne valide rien d'autre.

M. Bernard BROCHOT

Merci.

M. Guy LEFRAND

Il n'y a pas de validation du parc de loisirs et pas de choix d'engagement capitalistique non plus. Nous avons besoin de cette procédure pour pouvoir continuer à avancer avec vous. Je ne peux pas être plus précis.

M. Rémi PRIEZ

Cette procédure est celle qui est la plus sécurisante pour nous, et c'est aussi une manière de montrer à des investisseurs potentiels les règles du jeu. Il faut aussi que les gens qui sont en face de nous sachent aussi dans quoi ils veulent investir. La règle pose que nous sommes sur un système SEMOP avec une concession. Au moins ils savent en quoi ils peuvent s'intéresser au projet.

M. Guy LEFRAND

Alors, nous continuons. M. NOGARÈDE ou Mme HANNOTEUX. Mme HANNOTEUX.

Mme Maryvonne HANNOTEUX

J'écoute avec attention tous les débats mais je dois dire que la question que je me pose en ce moment pour EPN et pour le territoire est de savoir si ce parc est une priorité. Quand on voit les difficultés des communes à cause de la baisse des dotations, dont nous avons discuté tout à l'heure assez longuement, je me dis, honnêtement, que ce n'est pas la priorité. Le Conseil général va aider alors qu'il a fermé le collège Pablo Neruda pour faire des économies. On ferme plein de choses, nous fermons plein de choses pour la population. Maintenant, au niveau de l'emploi, ce n'est pas gagné puisque, a priori, il ne s'agira pas de contrats particulièrement clairs. Et puis, est-ce la priorité de la population de notre territoire ? Vous allez me dire que ce n'est pas la question mais c'est la question que je me pose.

D'autre part, et je l'ai dit lors de la commission, je n'ai jamais trouvé trop normal que nous n'ayons pas demandé leur avis aux habitants de Gauville qui vont être les plus impactés. Stéphanie AUGER m'a répondu que cela allait valoriser le territoire, mais les gens qui vont être enquiquinés, qui subiront des nuisances avec ce projet, qu'en ont-ils à faire ? Il faut peut-être que nous pensions aux gens à un moment donné. Certes, le débat que j'amène est plutôt bas mais c'est vraiment la question que je me pose.

M. Guy LEFRAND

Non, ce n'est pas un débat très bas, au contraire. Il est surtout moins polémique que d'autres. Pour vous répondre, si nous avançons dans la procédure et si nous avons des candidats intéressés, dans ce cas-là il y aura évidemment une enquête publique. C'est obligatoire, cela fait partie de toutes les procédures dans ce genre de choses. Bien évidemment, la population sera concertée à ce moment-là mais sur un projet clair et précis. Nous ne pouvons pas interroger la population sur un projet qui aujourd'hui n'est pas précis, puisque nous n'avons pas de projet et que nous ne pouvons en avoir tant que nous n'avançons pas sur le sujet. Je redonne la parole à M. VEYRI.

M. Timour VEYRI

Ce qui me semble important pour que nous puissions nous décider collectivement, c'est que, d'abord, nous partions sur des bases saines. J'entendais ce que vous disiez, Mme la Maire, il y a des préoccupations qui sont d'intérêt communal, et vous avez une légitimité à dire ce que vous dites. J'avoue, n'étant pas maire...

M. Guy LEFRAND

Pas encore.

M. Timour VEYRI

Je vous remercie de me le reconnaître.

N'étant pas maire, je n'ai pas à m'immiscer là-dedans. En revanche, sur la question de l'intérêt communautaire, je pense que nous pouvons tous être d'accord pour dire que, dans l'idéal, dans un monde qui tournerait comme nous le souhaitons, où l'on nous proposerait un projet de parc viking ne comportant aucun risque, pour lequel il y aurait déjà des investisseurs, nous serions favorables au projet. Je crois qu'il est important d'arrêter, dans la manière dont nous avons nos débats, de dire que nous sommes contre le fait que ça réussisse, ce qui est un peu ridicule. D'ailleurs, vous l'avez vu, nous votons ensemble sur une majorité de délibérations. Mais quand il y a un problème, il est important que nous puissions le dire et il est important que nous puissions nous le dire entre nous. En l'occurrence, nous avons un problème sur les garanties qui, effectivement, ne sont pas du tout assez fortes. Je vais prendre un exemple tout simple. Vous me dites que je ne suis pas synthétique mais en même temps il faut savoir faire court, ce n'est pas facile, surtout sur un tel projet. Franchement, je pense que nous avons tous lu la presse ces derniers jours : le Département est en train de lancer un grand projet pour savoir comment faire pour calculer le nombre de touristes qui viennent dans le département de l'Eure. Ça veut dire ce que ça veut dire. M. PRIEZ, nous ne sommes donc pas en capacité aujourd'hui de savoir quelle population touchera un projet comme celui-là. C'est un premier point, et je ne vois pas pourquoi nous nous dépêchons alors que nous ne sommes pas du tout certains de pouvoir toucher la population que nous souhaitons. Il y a un deuxième problème dans les garanties, et je tiens quand même à le redire, c'est la signature de l'étude. Je suis désolé mais le fait que nous, élus, signons pour accepter les conclusions d'une étude qui a été faite par un cabinet dont la réputation est ultra sulfureuse envoie un mauvais signal. Encore une fois, regardez sur vos tablettes, nous avons deux minutes, je pense que nous pouvons prendre le temps pour regarder; c'est impossible. C'est là que c'est important, nous ne sommes pas contre le projet – je parle pour les élus de l'opposition d'Évreux –, nous ne sommes pas contre le projet de manière absolue, mais les garanties et la confiance ne sont pas aujourd'hui au rendez-vous, ni avec ce cabinet, ni avec la manière dont ce projet est présenté. Vous nous parlez de la Caisse des dépôts, je pense que ce qui peut être pas mal, par exemple, ce serait que la Caisse des dépôts vienne devant nous pour expliquer pourquoi elle pense que ce projet est un bon projet. Pour une fois qu'il y a la signature de la Caisse des dépôts. Concrètement, un type qui vous dit au téléphone « c'est bien » ou « ce n'est pas bien », vous en avez tous les jours.

Là, nous allons engager notre signature pour des dizaines d'années, donc si la Caisse des dépôts veut engager sa signature, dans ce cas-là procédons de cette manière et, au moins, une partie des difficultés que nous avons aujourd'hui disparaîtront. Ensuite, il y a la question des étapes. J'ai bien entendu les questions qui ont été posées et qui reviennent à se demander si l'engagement qu'on nous demande de prendre ce soir est irréversible ou non. Je vois bien ce que vous souhaitez faire, M. le Président. Vous nous dites que cela n'engage à rien. Mais ce que je remarque, c'est que cela nous engage déjà un tout petit peu, et d'abord parce que nous avons déjà eu des frais. Nous avons dépensé de l'argent pour quelque chose qui n'avait été discuté ni pendant une campagne municipale ni entre nous. C'est-à-dire que le président s'est levé un jour en se disant qu'il allait faire un parc viking et a sorti le chéquier. Franchement, ce n'est pas la meilleure manière de faire. Il n'y a pas eu de débat jusqu'à présent. C'est un premier point. Il y a un autre point qui me semble important, en tous cas pour vous alerter collectivement. Vous dites que les investisseurs sont des gens sérieux et que, si à la fin du projet ils trouvent qu'il s'agit d'un bon projet, dans ce cas-là nous nous lancerons, mais que s'ils trouvent qu'il ne s'agit pas d'un bon projet, ce sera un peu le juge de paix. Mais je l'ai déjà dit tout à l'heure – et j'espère vraiment ne pas avoir à dire devant l'Agglomération dans quelques années « vous voyez, je vous l'avais bien dit » -, ce n'est pas parce que vous avez des investisseurs que le projet fonctionne. On a des dizaines de cas partout en France de friches industrielles et touristiques – si on peut inventer l'expression -, de cas où il y avait des investisseurs et où ça a quand même capoté. Le problème, c'est qu'à chaque fois, ensuite, ce sont les collectivités qui payent. Ce sera également le cas ici. Ce que je souhaite simplement dire en conclusion, c'est que vous êtes pressé, que vous voulez que nous signions, mais le sentiment que j'ai, et ce n'est pas du tout par rapport à vous personnellement, c'est un peu comme lorsque quelqu'un arrive chez vous, sonne à votre porte et vous demande si vous voulez un contrat d'assurance vie et puis, lorsque vous lui dites non ou lorsque vous lui répondez que vous avez besoin d'y réfléchir, met le pied dans la porte et refuse de partir tant qu'il n'a pas sa signature, en vous disant que ça ne vous engage à rien. Si cela ne nous engage à rien, il n'y a pas de problème. Je vous propose une porte de sortie : d'abord, faisons le point sur le fait de savoir si oui ou non ce projet est sérieux et faisons venir des gens dont la signature est sérieuse. Faisons venir la Caisse des dépôts, regardons concrètement si ce projet peut fonctionner pour le territoire plutôt qu'avec une étude un peu faible d'un cabinet qui n'est pas reconnu, et discutons-en ensuite. L'été, c'est demain. Prenons peut-être le temps de l'été, prenons peut-être quelques mois pour discuter. Dans votre vie privée, M. le Président, vous ne contractez pas un crédit en cinq minutes, vous y réfléchissez, vous en parlez avec votre épouse, vous prenez le temps. Là, nous avons l'impression d'avoir le couteau sous la gorge alors qu'effectivement le temps, nous l'avons, le temps – et j'ai l'impression de ne pas être le seul sur ce sujet – nous le demandons ; prenons-le.

M. Guy LEFRAND

Merci. Continuons. J'ai encore six demandes. Mme CANEL.

Mme Françoise CANEL

Je reviens sur ce que j'ai dit tout à l'heure. Vous ne m'avez pas répondu quand j'ai relevé que l'étude financière avait été faite par GB2A, Théorème et Looping, qui est un investisseur. Vous ne m'avez pas répondu. Ce dernier fait-il partie de Théorème ? Et pourquoi est-il dans l'étude ?

M. Guy LEFRAND

C'est un exploitant et non un investisseur.

Mme Françoise CANEL

Mais pourquoi est-il dans l'étude de faisabilité ?

M. Guy LEFRAND

Parce que justement nous avons choisi des gens sérieux pour travailler et faire des études de faisabilité sérieuses. CQFD. De toute façon, rien ne vous convaincra.

Mme Françoise CANEL

C'est sûr. Je ne suis pas bretonne, je suis normande, mais c'est sûr, vous n'allez pas me convaincre. Mais dans le projet de cette fameuse SEMOP, alors c'est bien, tout est rose, tout est beau...

M. Guy LEFRAND

Bleu mais pas rose.

Mme Françoise CANEL

Oui, enfin bref, entendez-le comme vous voulez, je ne fais pas de politique. Il est dommage d'ailleurs qu'il y ait tant de débats politiques en Conseil communautaire.

M. Guy LEFRAND

Je suis d'accord avec vous.

Mme Françoise CANEL

Voilà mon avis. Chacun a le droit de discuter, chacun a le droit d'avoir ses opinions, mais je n'approuve pas le fait que l'on fasse rentrer la politique ici.

M. Guy LEFRAND

Je suis tout à fait d'accord avec vous.

Mme Françoise CANEL

Oui, mais chacun y met quand même son petit grain de sel, chacun y met quand même sa dose. Je reviens sur le lancement de la procédure SEMOP à cause de ce paragraphe qui m'inquiétait tout à l'heure, que je vous ai lu deux fois et que je vais relire une troisième fois : « la SEMOP sera chargée de concevoir, réaliser, exploiter, maintenir et financer ».

M. Guy LEFRAND

Oui, c'est cela.

Mme Françoise CANEL

Donc la SEMOP s'engage quand même largement.

M. Guy LEFRAND

Quand elle sera créée, oui. Regardez : octobre 2019.

Mme Françoise CANEL

Je ne les ai pas eues chez moi mais je les connais parce que je m'informe quand même.

M. Guy LEFRAND

Après dix réunions, oui, vous êtes informée.

Mme Françoise CANEL

Non, trois. J'ai été invitée à trois ou quatre comités de pilotage si j'ai bonne mémoire.

M. Guy LEFRAND

Je vous donnerai toutes les dates.

Mme Françoise CANEL

C'est quand même clair et net. Certes, il s'agit d'un projet mais je le répète, en général, le projet est acquis ensuite. Je demande donc à mes collègues de réfléchir, en leur âme et conscience, s'ils veulent d'un parc de loisirs à côté de chez moi, qui va sacrifier 600 personnes, à cause du bruit, des feux d'artifices le soir, et tout ce que l'on peut imaginer dans un parc de loisirs. Mais vous ne m'avez pas invitée, c'est vrai, je n'ai pas pu le voir.

M. Guy LEFRAND

Nous irons y passer des week-ends ensemble, je vous le promets.

Mme Françoise CANEL

Merci, sans façon.

On sacrifie 600 personnes à côté, c'est tout.

M. Guy LEFRAND

Je n'ai pas non plus complètement répondu tout à l'heure à Mme HANNOTEUX. Je ne crois pas qu'il y ait des sujets importants et des sujets moins importants. L'emploi, l'attractivité du territoire, la notoriété du territoire, c'est important. Aujourd'hui, tous les territoires sont en compétition les uns avec les autres et, soyez-en persuadée, si ce parc ne se fait pas ici, il se fera ailleurs. Tant mieux. Après tout, on peut rêver d'être une réserve d'Indiens et de ne rien faire. Mais si cela ne se fait pas ici, cela se fera ailleurs. Il y a aura forcément un parc de loisirs dans l'ouest parisien.

Et nous travaillons aujourd'hui pour nos habitants lorsque nous développons ce sujet parce que l'objectif est justement qu'Évreux cesse d'être une terre de passage et qu'on s'y arrête. Maintenant, M. VEYRI, que le Département rêve d'apprendre à compter le nombre de touristes, c'est très bien, mais pour ma part, ça ne m'intéresse pas de les compter, ce qui m'intéresse c'est de les faire venir ici. M. MORILLON.

M. Marc MORILLON

J'ai une interrogation : nous sommes en pleine élaboration d'un Scot, d'un PLUi, et je voudrais savoir si la délibération de ce soir pouvait impacter ces décisions, car il y aura quand même des réunions publiques. Je suis peut-être à côté de la plaque. L'aménagement du territoire, nous sommes à la veille de le réaliser. La décision de faire ces réunions est-elle prise en amont?

M. Guy LEFRAND

Le terrain dont il est question, Mme CANEL l'a dit, est un territoire AU, c'est-à-dire qui était destiné à être urbanisé, et je rappelle que mon prédécesseur avait pour objet d'y faire un grand centre commercial. Alors, je veux bien qu'on nous dise que l'on découvre ce qu'il en est, mais ce n'est pas nouveau, ce n'est pas nous qui avons mis ces terrains en zone AU, ils l'étaient déjà, et ceux qui aujourd'hui prétendent défendre le centre-ville d'Évreux sont ceux qui voulaient créer un grand centre commercial sur cet espace, projet que nous avons arrêté sous cette mandature et avec cette majorité. Ceux qui découvrent aujourd'hui que ces territoires avaient vocation à être urbanisés ou ne le savaient pas, allons-nous dire, ont la mémoire courte. Mais ce territoire était prévu pour être urbanisé, et il était prévu d'y faire un grand centre commercial, et nous le savons tous, avec Auchan et Leroy Merlin. Voilà, ça c'est dit. Alors, ensuite, M. CHOKOMERT. Non M. RANGER. Excusez-moi, c'est parce que vous avez l'autre micro.

M. Michel RANGER

Merci, M. le Président. Je voulais vous dire que ce n'est pas parce que nous posons des questions, que nous soulevons des problèmes que nous sommes opposés à tous les projets.

M. Guy LEFRAND

Tant mieux.

M. Michel RANGER

Vous venez de nous dire que rien ne sera fait pendant le mois de septembre, avant d'avoir les réponses. Avec le dossier n°33, nous ne ferons rien. Mais avec le dossier n°34, l'Agglomération va engager 315 K€ pour faire une étude d'archéologie préventive. Donc, je suis un peu surpris que nous passions ce dossier sans avoir le résultat.

M. Guy LEFRAND

Vous avez tout à fait raison, et Xavier HUBERT avait prévu de dire au dossier 34 que nous votons le principe mais que rien ne sera fait si nous n'avons pas de candidat sérieux retenu.

M. Michel RANGER

Ce n'est pas ce qui est marqué dedans.

M. Guy LEFRAND

Mais je vous le dis et ce sera au procès-verbal.

M. Michel RANGER

Ce n'est pas dans le dossier.

M. Guy LEFRAND

Eh bien, nous allons le rajouter, vous avez raison. Nous le rajouterons au dossier.

Vous regarderez sur le plan juridique pour ajouter une phrase signifiant que cette délibération n'aura lieu d'être que sous réserve que la concession soit attribuée.

Cela vous va-t-il si nous la réécrivons ainsi, M. RANGER ?

M. Michel RANGER

Oui, ça me va, mais dans le climat général il est un peu surprenant d'avoir passé ce dossier. Vous nous dites que Xavier HUBERT nous en aurait parlé.

M. Guy LEFRAND

Bien sûr.

M. Michel RANGER

Mais habituellement on retire le dossier et on n'en parle plus ; or là vous le mettez dans le dossier, je soulève ma question et on l'enlève.

M. Guy LEFRAND

On n'enlève rien.

M. Rémi PRIEZ

Puis-je répondre ?

M. Guy LEFRAND

Allez-y, je vous en prie, ça fait du bien.

M. Rémi PRIEZ

En fait, nous avons souhaité coupler les deux délibérations, justement par rapport à notre planning, de manière à ce que, si le projet se fait, nous ne perdions pas de temps à cause des études archéologiques. En revanche, si le projet ne se fait pas, nous enterrerons, nous ne ferons pas ces études archéologiques.

M. Guy LEFRAND

Non, nous n'allons pas enterrer les fouilles archéologiques !

M. Rémi PRIEZ

Il s'agit de faire avancer le projet et de ne pas avoir de besoin par rapport à cela.

M. Guy LEFRAND

Un mot, Mme LESEIGNEUR, et je pense qu'ensuite nous serons suffisamment éclairés les uns et les autres pour faire notre choix.

Mme Diane LESEIGNEUR

Comment ? J'ai entendu Mme LESEIGNEUR mais pas la suite.

M. Guy LEFRAND

Mme LESEIGNEUR, allez-y, faites votre intervention. Nous ne sommes pas là pour faire du face à face, nous sommes là pour nous parler collectivement, comme dirait M. VEYRI.

Mme Diane LESEIGNEUR

Je veux dire qu'effectivement je comprends – et je respecte – que, lorsque l'on est maire d'une commune en proximité, on se pose des questions avant et en amont, ce qui est légitime et tout à fait normal, et vous êtes dans votre rôle. En revanche, je voudrais revenir sur quelque chose qui est vraiment agaçant. M. VEYRI est systématiquement là à faire sa pièce de théâtre, et ce qui est drôle, c'est que les arguments que vous déroulez sur ce dossier-là comme sur les autres sont toujours les mêmes : c'est toujours mal ficelé, et on ne vous l'a pas dit, et c'est toujours avec les copains. Alors, changez un peu de façon de faire, vous n'avez pas d'arguments de fond, ce sont toujours les mêmes. Enfin, pour rebondir sur votre dernière intervention de tout à l'heure, vous dites que le projet n'était pas dans la campagne électorale, mais je vous invite à bien relire tout ce sur quoi nous nous étions engagés, nous avons dit que nous essaierions de tout mettre en œuvre pour que ça bouge, pour que nous arrivions à transformer les essais et pour que nous arrêtions de voir passer les gens, quand ils vont sur la côte, de voir passer les trains, de toujours voir tout passer sans qu'il se passe rien et que ce ne soit pas ici un point de chute, à un moment donné, pour toute l'attractivité du territoire. Nous faisons simplement ce que nous avons dit, ou du moins essayons-nous de le faire.

M. Guy LEFRAND

Vous voyez qu'on peut dire plein de choses de manière synthétique. M. CAMOIN.

M. Emmanuel CAMOIN

Vu l'importance du dossier, je rejoins la proposition de M. VEYRI, je demande un vote à bulletins secrets.

M. Guy LEFRAND

Oui, pardon, il est de droit, donc nous allons procéder à un vote à bulletins secrets.

Qui veut réagir ? M. JAMES.

M. Jean-Claude JAMES

Ce vote à bulletins secrets, pouvons-nous le faire finalement ? Parce que nous traînons et que cela fait une heure que nous sommes sur ce dossier.

M. Guy LEFRAND

On ne peut pas à la fois me demander de laisser les gens parler et me reprocher de le faire. J'ai demandé des précisions aux services parce que je ne connais pas toutes les lignes du règlement intérieur par cœur. Le vote à bulletins secrets est de droit si un tiers des membres présents le demande. Je vais donc mettre aux voix. Il s'agit du règlement intérieur que nous avons tous validé. Vous pouvez refuser la loi, M. VEYRI, mais c'est comme ça. Nous avons tous validé ce règlement collectivement. Comme vous êtes très collectiviste, nous allons le dire de manière collective. Nous sommes 89 présents, puisque ce sont les présents qui comptent – et je parle sous le contrôle de Mme MOUSSEL et tout le monde a, je n'en doute pas, une totale confiance en Mme MOUSSEL. Je vais donc mettre aux voix la proposition de voter à bulletins secrets. Il nous faut donc 30 personnes qui lèvent la main pour avoir un vote à bulletins secrets.

Qui souhaite un vote à bulletins secrets ? Qui est pour ?

Il faut que nous comptions très précisément, et uniquement les présents, il n'y a pas de procuration. Merci de ne pas lever deux mains. C'est le règlement intérieur.

[Mme MOUSSEL procède au comptage.] 67 voix contre le vote secret et 22 voix pour.

Très bien, le quorum n'étant pas atteint, il n'y aura donc pas de vote à bulletins secrets.

Je vais donc mettre aux voix.

Restez ici peut-être, Mme MOUSSEL, car il est important que nous puissions avoir le nombre de votes exact. Je vais donc mettre aux voix la délibération n°33 sur le lancement d'une procédure en SEMOP, avec toutes les réserves que je vous ai données.

Qui est contre ? 16 contre.

Qui s'abstient ? 17 abstentions

La délibération est donc adoptée. Je vous remercie, mes chers collègues.

Le Conseil communautaire :

- **DÉCIDE** (moins 16 voix contre et 17 abstentions – vote à main levée après refus du vote à bulletins secrets par 67 voix contre et 22 voix pour) la création d'une société d'économie mixte à opération unique (SEMOP) en application des dispositions des articles L.1541-1 et suivants du CGCT ;
- **DÉCIDE** le recours à un contrat de concession de service public pour la conception, la réalisation, le financement, l'exploitation, l'entretien et la maintenance d'un Parc de loisirs qui sera attribué à la SEMOP ;
- **APPROUVE** les caractéristiques principales de la SEMOP ainsi que de la convention de concession de service public, telles que définies dans le rapport de présentation ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager toutes démarches et à prendre toutes décisions utiles à l'exécution de la présente délibération en particulier pour la mise en œuvre et le bon déroulement de la procédure de publicité et de mise en concurrence, notamment :
 - **LANCER** la consultation des opérateurs économiques en vue de l'attribution d'un contrat de concession de service public et de la constitution d'une SEMOP selon la procédure prévue aux articles L.1411-1 et suivants du CGCT conformément aux dispositions de l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession et du décret n°2016-86 du 1^{er} février 2016 relatif aux contrats de concession et à L.1541-1 et suivants du CGCT ;
 - **MENER** les négociations en vue de la sélection du ou des actionnaires opérateurs économiques et l'attribution du contrat de concession de service public ;
 - **SIGNER** tous documents et actes utiles nécessaires à la mise en œuvre de la procédure et de la constitution de la SEMOP.

Parc de loisirs sur l'identité médiévale et Viking de la Normandie - Archéologie Préventive

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. HUBERT, avec le sous-amendement déjà voté pour bien préciser que cela n'aura lieu que sous réserve d'attribution de la concession.

M. Xavier HUBERT

Si la concession était attribuée, c'est-à-dire si un candidat manifestait son intérêt au projet et si nous-mêmes manifestions un intérêt pour le candidat, il serait opportun de se lancer dans cette procédure dite anticipée, au titre du diagnostic archéologique préventif.

Cette procédure anticipée impose de faire des fouilles sur la base d'un tarif également imposé de 54 centimes par mètre carré. Je ne veux pas insister sur cette procédure, je dirai seulement qu'elle est assez classique, nous l'avons déjà votée pour d'autres projets. Elle permet de purger le risque archéologique avant qu'un aménageur ne s'engage réellement et ne sache ce sur quoi il peut faire son projet. Encore une fois, pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté, les fonds relativement importants qui seront engagés ne le seront qu'en cas d'attribution de la concession. Voilà M. le Président. Alors 54 centimes par mètre carré sur les 50 hectares de l'emprise, cela fait 315 877,86 €.

M. Guy LEFRAND

Merci. Je pense que le débat a été largement fait.

Qui est pour ? Ah, pardon. Nous allons laisser la parole à Mme CANEL.

Mme Françoise CANEL

Ce sera court cette fois.

Les champs concernés sont ensemencés. Il y a du blé etc. et la moisson est au mois d'août. Les résultats doivent arriver au mois de septembre. C'est court.

M. Guy LEFRAND

Non. Nous ne les ferons pas avant le mois d'octobre 2019.

Mme Françoise CANEL

Les fouilles ?

M. Guy LEFRAND

Oui.

M. Xavier HUBERT

Il y a toujours respect du cycle cultural.

Mme Françoise CANEL

J'ai mal compris, excusez-moi.

M. Guy LEFRAND

Il n'y a pas de soucis. Il faut être précis, nous sommes d'accord. Je remets donc aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Attendez que nous comptions bien précisément, gardez bien la main levée. 13. Qui s'abstient ? Levez bien la main, s'il vous plaît, pour faciliter le travail des services. 11. Les autres sont donc pour. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **DÉCIDE de SAISIR (moins 13 voix contre et 11 abstentions) Monsieur le Préfet de Région d'une demande anticipée de prescription d'un diagnostic archéologique préventif pour les terrains de la zone du parc de loisirs sur l'identité médiévale et Viking de la Normandie,**
- **AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à SIGNER la convention ou tous les documents à intervenir dans le cadre du diagnostic archéologique préventif à mener sur l'ensemble des terrains ci-après, sous réserve du lancement des négociations avec un candidat au contrat de concession pour la réalisation d'un parc de loisirs attribué à une SEMOP :**

Secteur de La Rogue : superficie faisant l'objet d'un diagnostic archéologique préventif :

Surface projetée (le diagnostic portera sur les parcelles hors voirie) :	584.959 m²
Parcelles A 399, 43, 31, 30, 435, 29, 391, 395, 397 :	56.855 m ²
Parcelles A 24, 457 :	11.376 m ²
Parcelle A 15 :	22.630 m ²
Parcelle 4 136 :	10.000 m ²
Parcelle A 440 :	0.331m ²

<i>Parcelle A 18 :</i>	<i>2.000 m²</i>
<i>Parcelle A 135 :</i>	<i>12.310 m²</i>
<i>Parcelles A 12, 17, 393, 431, 449, 451, 453, 455, 467, 470, 442, 444, 447, 461, 438 :</i>	<i>194.928 m²</i>
<i>Parcelles A 13, 14, 9 et ZA 17 :</i>	<i>42.566 m²</i>
<i>Parcelles C 119, ZD 13, ZD 31 :</i>	<i>29.777 m²</i>
<i>Parcelle ZD 14 :</i>	<i>9.890 m²</i>
<i>Parcelles C 169, ZD 29, C 255 :</i>	<i>51.352 m²</i>
<i>Parcelle ZD 32 :</i>	<i>14.987 m²</i>
<i>Parcelles ZD 28, 30, 33 et C254 :</i>	<i>1.347 m²</i>
<i>Parcelle ZD 34 :</i>	<i>57.653 m²</i>
<i>Parcelle ZD 9 :</i>	<i>16.780 m²</i>
<i>Parcelles C 168, ZD 10 et ZD 8 :</i>	<i>110.177m²</i>

Plan Local d'urbanisme de Saint André de l'Eure - Réunion publique d'information

M. Guy LEFRAND

Nous continuons avec plusieurs modifications de PLU.

M. Xavier HUBERT

Tout à fait, M. le Président.

Vous savez que nous sommes en cours d'élaboration de notre PLUi et la loi nous permet de reprendre les procédures de PLU des communes. Avant d'aborder cette délibération, j'aimerais faire un petit rappel. Je remercie tous les élus qui participent à nos travaux d'élaboration du PLU et je rappelle nos prochaines dates importantes sur des ateliers Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), plan qui est un peu la clé de voûte de ce document, donne les grandes orientations, ce que nous voulons faire de notre territoire. Trois ateliers sont prévus, vous avez tous été invités mais je rappelle les dates puisqu'elles sont relativement proches : 21 juin, c'est-à-dire jeudi prochain, 26 juin et 3 juillet, à 13h45. Ces ateliers durent trois heures, au cours desquelles nous vous restituerons aussi le diagnostic tel qu'il a été réalisé avec votre concours. Je vous remercie de votre participation nombreuse. J'en viens plus spécifiquement à la délibération n°35 relative au PLU de Saint André de l'Eure. Il s'agit d'une simple modification pour supprimer un emplacement réservé. La commune avait pensé aménager la zone de la gare, elle abandonne ce projet, et par conséquent veut que cet emplacement réservé cesse pour pouvoir disposer de la parcelle et la vendre à une entreprise de Saint André de l'Eure qui développe son activité à proximité. Pour ce qui est des éléments financiers, assez peu sont envisagés puisque nous réaliserons cette procédure en régie et que seules les publications dans un journal d'annonces légales sont estimées à 1 000 € environ. Les modalités de mise à disposition du public sont assez classiques.

M. Sylvain BOREGGIO

Souhaitez-vous intervenir, M. MASSON ? Non.

En l'absence du président, je vais mettre au vote. Qui est contre ?

Excusez-moi, il y a une question, je n'avais pas vu. Je vous donne la parole.

M. Jean-Luc CINTRAT

Sur la première partie que vous avez évoquée, c'est-à-dire le PLUi, je trouve que les gens ont été très mal informés sur les réunions publiques, sur des délais très courts, et si nous avons du monde, ce sera bien.

M. Xavier HUBERT

C'est un autre aspect que je n'ai pas évoqué mais il est vrai que, parallèlement à ces ateliers PADD, Jean-Luc CINTRAT le rappelle, des réunions publiques, qui font partie de la concertation avec le public, sont organisées à partir de demain et jusqu'au début du mois de juillet. Là encore, les élus, les maires peuvent en faire la promotion dans leur commune. Ce n'est pas facile de toucher du public sans engager des moyens importants. Je ne sais pas s'il y a un écho. Mais ce sont les premières réunions publiques, et nous pourrons faire le point ensuite et voir si nous avons pu toucher du public, les habitants de nos communes dans ces différentes réunions publiques.

M. Sylvain BOREGGIO

Je mets donc aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Le Conseil communautaire :

- **DÉCIDE** d'engager la procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint André de l'Eure et **PRÉCISE** que le projet de modification simplifiée sera mis à disposition du public avant approbation, selon les modalités suivantes :
 - Affichage d'un avis en mairie et à EPN précisant l'objet de la modification, le lieu et les heures où le public pourra consulter le dossier et formuler des observations (Mairie de Saint André de l'Eure et siège d'EPN), au moins 8 jours avant le début de la mise à disposition et pendant toute la durée de cette dernière,
 - Publication de cet avis en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département, au moins 8 jours avant le début de la mise à disposition,
 - Le projet de modification, l'exposé de ses motifs, ainsi que le registre permettant au public de formuler ses observations, seront mis à sa disposition en mairie de Saint André de l'Eure et au siège d'EPN.

Plan Local d'urbanisme d'Aviron - Modification simplifiée

M. Sylvain BOREGGIO

La délibération n°36 concernant le PLU de la commune d'Aviron.

M. Xavier HUBERT

La commune d'Aviron avait une zone globale d'environ 1 hectare en zone AUB, c'est-à-dire en zone à urbaniser dans le futur. Il est proposé une modification du PLU pour diviser cette zone, en classer une faible partie (un peu plus de 2 000 m²) en zone UB, c'est-à-dire urbanisable, pour boucher les dents creuses et en reverser en zone agricole le surplus (environ 8 000 m²). Cela paraît être tout à fait conforme à nos objectifs généraux. Il est également proposé une modification du règlement intérieur qui permette des tons différents dans les grillages et une nouvelle implantation des constructions par rapport aux voisins.

M. Guy LEFRAND

Merci. Je ne sais pas si le maire d'Aviron veut parler. Ah non, Claude BÉHAR n'est pas là. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Comme d'habitude, nous respectons les avis des maires et des conseils municipaux sur les PLU.

Le Conseil communautaire :

- **DÉCIDE** d'engager la procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Aviron, **PRÉCISE** que le projet de modification simplifiée sera mis à disposition du public avant approbation, selon les modalités suivantes :
 - Affichage d'un avis en mairie et à EPN précisant l'objet de la modification, le lieu et les heures où le public pourra consulter le dossier et formuler des observations (Mairie de Aviron et siège d'EPN), au moins 8 jours avant le début de la mise à disposition et pendant toute la durée de cette dernière,
 - Publication de cet avis en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département, au moins 8 jours avant le début de la mise à disposition,
 - Le projet de modification, l'exposé de ses motifs, ainsi que le registre permettant au public de formuler ses observations, seront mis à sa disposition en mairie d'Aviron et au siège d'EPN,
- **DÉCIDE** que la délibération approuvant la modification simplifiée du PLU sera affichée pendant un mois en mairie de Aviron et ou au siège d'EPN. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département. Elle sera, publiée au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R.5211-41 du CGCT.

M. Guy LEFRAND

Le PLU du Vieil Évreux.

M. Xavier HUBERT

Il s'agit d'une modification simplifiée du PLU du Vieil Évreux pour une zone qui a vocation à accueillir un projet de station multi-énergies ouverte au public. C'est un projet porté par l'Agglomération, celle-ci souhaitant proposer aux acteurs, professionnels comme particuliers, une station offrant une possibilité de recharge de gaz naturel pour véhicules (GNV), d'hydrogène et d'électricité avec des bornes rapides. La zone qui a été fléchée est classée UZA4, ce qui ne lui permet pas dans l'état actuel du règlement d'accueillir du public. Nous vous proposons donc de modifier le PLU pour que nous puissions accueillir du public et réaliser ce projet, en concertation d'ailleurs avec l'Europe, la Région et le SIEGE.

M. Guy LEFRAND

Super ! Et M. le Maire du Vieil Évreux va nous dire ce qu'il pense de ce dossier.

M. Marc PERRIN

Merci, M. le Président. Xavier HUBERT m'avait effectivement parlé de ce projet avant cette procédure de modification simplifiée, donc je me suis renseigné. On m'a bien expliqué qu'il y aurait un cofinancement entre le SIEGE, l'Europe et la Région Normandie. Le 1^{er} juin 2018, le ministre Nicolas HULOT a fait une communication pour le plan de déploiement de l'hydrogène pour la transition énergétique. A priori, dans le département de l'Eure, trois sites seraient concernés par cette première vague de déploiement, dont un site sur l'Agglomération Évreux Portes de Normandie. Je me suis renseigné aussi au niveau de la sécurité de l'installation. Il n'y a pas de contraintes particulières, mais je ne doute pas qu'il y aura un classement par la DREAL. En obtenant cette installation, finalement, nous serons un peu précurseurs dans les énergies renouvelables et les énergies non polluantes.

M. Xavier HUBERT

Tout à fait.

M. Guy LEFRAND

Absolument.

M. Xavier HUBERT

Il est vrai que deux autres Agglomérations du département de l'Eure ont candidaté et sont retenues également. Il y a trois projets dans le département et une quinzaine en Normandie. Le président MORIN veut faire de la Normandie une région précurseur en matière de développement de l'hydrogène.

M. Marc PERRIN

J'espère qu'après il y aura un accompagnement de l'Agglomération parce que nous aurons forcément des commissions et des sous-commissions en Préfecture avant l'ouverture de cette station-service.

M. Guy LEFRAND

Il y a non seulement accompagnement de l'Agglomération mais aussi une proactivité très forte puisque cette station hydrogène ne peut exister que s'il y a des véhicules qui roulent à l'hydrogène, et plusieurs réunions ont déjà été organisées avec des entreprises pour les pousser, les intéresser à utiliser cette forme d'énergie, car sinon nous n'aurons pas les financements et nous ne pourrions pas mettre en place ce projet.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **DÉCIDE** d'engager la procédure de modification simplifiée du Plan Local d'urbanisme de la commune du Vieil Évreux, et **PRÉCISE** que le projet de modification simplifiée sera mis à disposition du public avant approbation, selon les modalités suivantes :
 - o affichage d'un avis en mairie et à EPN précisant l'objet de la modification, le lieu et les heures où le public pourra consulter le dossier et formuler des observations (Mairie du Vieil-Évreux et siège d'Évreux Portes de

- Normandie), au moins 8 jours avant le début de la mise à disposition et pendant toute la durée de cette dernière,
- o publication de cet avis en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département, au moins 8 jours avant le début de la mise à disposition,
 - o mise à disposition en mairie et au siège d'EPN du projet de modification, de l'exposé des motifs ainsi que d'un registre permettant au public de formuler ses observations.

Commune de Mouettes - Approbation de la Carte communale

M. Guy LEFRAND

Mouettes. Cette fois-ci il s'agit de la Carte communale.

M. Xavier HUBERT

Cette carte communale est révisée. La procédure a été lancée en septembre 2016 alors que Mouettes n'était pas membre de notre Agglomération. Il s'agit d'approuver la Carte communale, toutes les procédures ayant été faites, bien menées (enquête publique, consultation des personnes publiques associées). Vous avez le détail des observations, relativement peu nombreuses, qui ont été faites et dont quatre ont été prises en compte d'ailleurs. Aujourd'hui, pour respecter à la fois les demandes, une certaine pression foncière, et le souhait de la commune de Mouettes de garder une bonne qualité de vie, il vous est demandé d'approuver la Carte communale de la commune de Mouettes.

M. Guy LEFRAND

Mouettes veut-elle intervenir ? Non.

M. Xavier HUBERT

Il n'est pas là.

M. Guy LEFRAND

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **APPROUVE** la Carte Communale de la commune de Mouettes,
- **PRÉCISE** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois en mairie de Mouettes et à Évreux Portes de Normandie et d'une mention dans un journal local diffusé dans le département,
- et **INFORME** que le dossier approuvé de carte communale est tenu à disposition du public à la Mairie de Mouettes et à Évreux Portes de Normandie.

ZAC de la Cité Lafayette – Dossier de création - Participation électronique

M. Guy LEFRAND

Vient ensuite la participation électronique à la création de la ZAC de la Cité Lafayette.

M. Xavier HUBERT

Nous avons deux délibérations pour la Cité Lafayette, la première étant vraiment un point mineur. Lorsque nous avons, à la première étape du dossier de création de la ZAC, voulu consulter le public, nous ne l'avons pas consulté par voie électronique ; c'est chose faite désormais, nous l'avons fait pendant une durée d'un mois, du 30 mars au 30 avril, et nous avons rectifié cette concertation, ce qui nous permet de procéder ensuite au dossier de création de la ZAC. Quelques remarques ont été faites, il y a quelques consultations, mais qui n'ont pas entraîné de modifications particulières du projet que nous vous proposons.

M. Guy LEFRAND

Il faut à la fois prendre acte du fait que nous avons fait cette consultation électronique et voter pour approuver la synthèse de la participation. Je crois qu'il y a eu trois remarques dessus. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **PREND ACTE** de l'accomplissement des formalités relatives à la participation électronique du public dans le cadre du projet de création de la ZAC de la Cité Lafayette,
- **APPROUVE** la synthèse de la participation (la page dédiée à cette participation a été vue 86 fois du 30 mars au 30 avril 2018),
- et **DÉCIDE** de faire approuver le projet de dossier de création de ZAC présenté lors de la participation électronique.

ZAC de la Cité Lafayette - Approbation du dossier de création

M. Guy LEFRAND

Et donc, nous pouvons enfin créer la ZAC de la Cité Lafayette.

M. Xavier HUBERT

Nous pouvons créer cette ZAC, c'est la première phase. Vous savez qu'il y a une phase de création puis une phase de réalisation. La ZAC est créée, il n'est peut-être pas utile que j'insiste sur ce qu'a été la Cité Lafayette dans le passé, mais je dirai peut-être un mot de ce qu'elle deviendra. Nous avons le projet de construire environ 270 unités, ce qui sauvegarderait à la fois le patrimoine traditionnel et la qualité paysagère grâce à une attention particulière qui a été portée sur la conservation notamment des arbres à haute tige sur cette zone. Finalement, le projet est d'une densification relativement moyenne, 12 logements à l'hectare, ce qui est même un peu moins que ce qu'il y a autour. Ce projet verrait ces premiers aménagements réalisés en 2020. Nous souhaitons vraiment que ce projet aboutisse. Vous savez combien cette zone coûte à l'Agglomération actuellement tant en taxes foncières sur les 173 lots qu'en gardiennage, en assurances, ce que nous avons évoqué tout à l'heure dans le budget. Aussi, le lancement et la création de cette ZAC permettraient de réaliser ce beau projet, qui est également attendu par les habitants de Saint Michel. Par conséquent, il vous est demandé de valider le périmètre de la ZAC tel qu'il a été présenté à plusieurs reprises devant notre assemblée.

M. Guy LEFRAND

Je pense qu'aujourd'hui nous connaissons bien le projet mais, enfin, nous allons pouvoir avancer, aboutir, après toutes les nombreuses tergiversations technocratiques.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **VALIDE** le périmètre de la ZAC qui sera dénommée ZAC de la Cité Lafayette sur la commune d'Évreux,
- **DÉCIDE** la réalisation de la zone sous forme de concession d'aménagement,
- **EXCLUT** la ZAC de la Cité Lafayette du champ d'application de la part communale ou intercommunale de la taxe d'aménagement,
- **DÉCIDE** que l'aménageur ou le constructeur prendront à leur charge au minimum le coût des équipements publics visés à l'article R 331-6 du code de l'urbanisme,
- **APPROUVE** le dossier de création de la ZAC de la Cité Lafayette, afin de poursuivre la procédure de ZAC dans le cadre du dossier de réalisation,
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à engager, l'entière procédure de consultation d'aménageurs, afin de désigner le concessionnaire de l'opération d'aménagement en fonction des caractéristiques essentielles de la concession d'aménagement définies au présent rapport,
- **AUTORISE** le Président à procéder aux mesures de publicité et à toute formalité utile pour la bonne exécution de la présente délibération.

Établissement Public Foncier de Normandie - Programme d'action foncière
Commune d'Arnières-sur-Iton, parcelle ZB 379 – Rachat

M. Guy LEFRAND

Viennent ensuite deux ou trois sujets de rachat à l'EPFN.

M. Xavier HUBERT

EPFN et EPN ont signé ce que l'on appelle un programme d'action foncière, aux termes duquel l'EPFN porte pour le compte de notre Agglomération un certain nombre de fonciers, et au terme d'un délai de cinq années, nous devons racheter ce foncier. Tous les ans, nous avons 10% de l'ensemble du parc à acheter. Aujourd'hui, il vous est proposé trois délibérations qui permettent de racheter certaines parcelles, car nous sommes au terme du délai de portage. Je dois préciser également que les conditions de rachat se sont singulièrement améliorées depuis quelques années, depuis deux ans environ, puisque les frais ont été limités aux frais d'intervention, il n'y a plus ni 1% ni frais de portage, lesquels étaient relativement onéreux précédemment. La délibération n°41 porte sur une parcelle située au Vallot, Arnières-sur-Iton. Je crois qu'il s'agit de la dernière parcelle, ce qui fait qu'EPN est propriétaire de l'ensemble de cette zone qui a vocation à être aménagée sur le territoire de la commune d'Arnières-sur-Iton.

M. Guy LEFRAND

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **DÉCIDE** le rachat auprès de l'EPF Normandie de la parcelle ZB 379 sise à Arnières-sur-Iton (ZAC du Vallot) pour un montant de 184 653,52 € TTC (cent quatre-vingt-quatre mille six cent cinquante-trois euros et cinquante-deux centimes),
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération.

Établissement Public Foncier de Normandie - Programme d'action foncière
Commune d'Évreux, îlot de la forêt - Parcelle AY 67 – Rachat

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant.

M. Xavier HUBERT

Pas loin d'ici, sur l'îlot de la forêt, nous avons une parcelle sur laquelle se trouve un pavillon. L'échéance arrive le 20 décembre de cette année, et nous devons acheter au prix de 117 402,88 € cette parcelle AY 67.

M. Guy LEFRAND

Même vote ? Même vote.

Le Conseil communautaire :

- **DÉCIDE** le rachat auprès de l'EPF Normandie de la parcelle AY 67 sise à Evreux, rue de la Forêt (acquise dans le cadre du projet de renouvellement urbain du quartier de la Madeleine), pour un montant de 117.402,88 € TTC (cent dix-sept mille quatre cent deux euros et quatre-vingt-huit centimes),
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération.

Établissement Public Foncier de Normandie - Programme d'action foncière
Communes de Normanville, parcelle C 33 et de Gravigny, parcelle ZA 41 – Rachat

M. Xavier HUBERT

Enfin, sur les Surettes, à cheval sur Gravigny et Normanville, il y a deux parcelles à acheter, 173 124,08 €. De la même façon nous devons, avant le 20 décembre de cette année, acheter ces parcelles.

M. Guy LEFRAND

Même vote ? Même vote.

Le Conseil communautaire :

- **DÉCIDE** le rachat auprès de l'EPF Normandie de la parcelle C 33 sise à Normanville et la parcelle ZA 41 sise à Gravigny (ZAC des Surettes) pour un montant de 173 124,09 € TTC (cent soixante-treize mille cent vingt-quatre euros et neuf centimes),

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération.

Constitution d'une Société Publique Locale (SPL) - Adoption des statuts, validation du plan d'affaires, prise de participation et désignation des représentants d'Évreux Portes de Normandie

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. HUBERT toujours.

M. Xavier HUBERT

Le dossier n°44 vise à vous proposer la création d'une société publique locale (SPL), un outil dont veut se doter EPN pour porter un certain nombre de projets d'aménagement urbain, des projets qui sont en partie portés par la Ville d'Évreux et principalement par l'Agglomération. Cette SPL est en réalité un outil dont se dotent un certain nombre de collectivités et qui permet de gagner du temps et de faciliter la réalisation de projets d'aménagement et de rester maître de ce projet d'aménagement. Pourquoi ? Parce que la SPL n'est constituée que d'administrateurs représentant les collectivités concernées, en l'occurrence la Ville d'Évreux et EPN. Avec ce capital 100% public détenu par nos deux collectivités nous pouvons missionner cette SPL pour examiner des projets d'aménagement tels qu'ils figurent en annexe de la délibération. Ce sont de gros projets. L'intérêt, c'est que les collectivités qui donneront l'ordre à la SPL ne sont pas obligées de passer par le biais de la mise en concurrence tel que l'imposeraient les marchés publics, et nous pouvons choisir cette société, qui ne travaille évidemment que pour nous, pour mener des études préalables, faire éventuellement des acquisitions, coordonner un certain nombre d'intervenants pour réaliser préalablement les études et réaliser les projets d'aménagement. La SPL assure ce portage sur des opérations qui ne lui sont confiées, je le rappelle, que par EPN ou Évreux. La société telle qu'elle est constituée doit avoir un capital minimum de 225 000 K€. Nous vous proposons donc une répartition 1/5^e - 4/5^e, c'est-à-dire 20% pour la Ville d'Évreux et 80% pour EPN, avec des participations à due concurrence. Le conseil d'administration serait composé d'un administrateur représentant Évreux, qui a déjà été désigné, et de 4 administrateurs représentants EPN, que nous devons désigner ce soir au terme de cette délibération.

M. Guy LEFRAND

Alors, nous repartons pour un grand débat. M. MASSON.

M. Serge MASSON

Ce n'est pas un grand débat pour moi, je veux simplement avoir des informations complémentaires. Je me réjouis de ces 76 M€ de projets qui vont apporter davantage de services à la population et certainement donner du travail à nos entreprises. C'est une très bonne chose. Je voudrais simplement connaître – mais pas nécessairement aujourd'hui, dans une séance suivante – la ventilation des différentes aides pour ces différents projets, que ce soit la part d'EPN, la part du Département, de la Région, éventuellement de l'État. Je voudrais voir un petit peu comment cela se ventile.

M. Guy LEFRAND

La plupart est dans le Contrat d'Agglomération.

M. Serge MASSON

Oui, je sais que c'est dans le Contrat d'Agglomération.

M. Guy LEFRAND

Mais nous vous les redonnerons.

M. Serge MASSON

J'aimerais dire un tout petit mot sur le contrat de ruralité.

Nous avons reçu, il y a déjà quelques semaines, un appel à projets pour que l'on puisse faire avancer ce contrat de ruralité. Il est vrai que, dans le contrat de territoire, figurent des gros projets qui concernent un peu plus Évreux et les communes limitrophes et que nous, nous avons des projets plus modestes qui pourraient être inscrits dans le contrat de ruralité.

Donc, il faut que nous avancions par rapport à cela. Je fais un appel aux collègues, comme vous l'avez déjà fait, pour qu'ils puissent répondre et que nous puissions véritablement créer ce contrat de ruralité, ce qui permettra d'avoir un équilibre sur l'ensemble du territoire – ce que vous recherchez – et de pouvoir aboutir rapidement sur ce contrat de ruralité.

M. Guy LEFRAND

Absolument. Les services travaillent d'arrache-pied là-dessus, avec les réponses que nous avons déjà reçues – nous n'avons pas encore reçu les réponses de toutes les communes. L'objectif est qu'à la rentrée, en octobre probablement, nous puissions travailler ensemble sur le sujet.

M. Xavier HUBERT

J'apporterai une précision : la liste des projets qui figure ici est obligatoire à la création de la SPL mais elle peut être modifiée, amendée et complétée par d'autres projets.

M. Guy LEFRAND

Vous avez raison, ça compte. M. RANGER.

M. Michel RANGER

Merci, M. le Président.

Il existe déjà une SPL dans le département de l'Eure, elle a été créée au moment de la fermeture du LRBA il y a quelques années, et cela peut être une solution pour faire avancer les projets. Ce qui me surprend dans cette présentation c'est qu'il n'y ait ni la Région ni le Département dans cette SPL, alors qu'au LRBA il y a de nombreux partenaires. Là j'ai un peu l'impression que nous sommes recroquevillés sur notre territoire alors que, comme vous l'avez expliqué tout à l'heure, il y a des subventions des deux collectivités. Pourquoi ne pas ouvrir la SPL, comme cela se fait dans la plupart des SPL, à d'autres collectivités ? Avec seulement l'Agglomération et la Ville, je trouve que cette SPL manque un peu d'ambition.

M. Guy LEFRAND

Avec les 80 M€ de travaux je ne suis pas sûr que nous manquions vraiment d'ambition pour notre territoire. Sur la gouvernance, la SPL – et je parle sous le contrôle des services juridiques - se compose uniquement d'acteurs publics, qui doivent être deux au minimum. L'intérêt de la SPL est de faciliter et de simplifier le travail.

M. Michel RANGER

Tout à fait.

M. Guy LEFRAND

Multiplier les intervenants et complexifier la gouvernance ne faciliteront pas le travail. Ce qui nous intéresse aujourd'hui est d'être le plus équitable possible.

M. Michel RANGER

Si vous considérez que la Région et le Département...

M. Guy LEFRAND

En matière de gouvernance, cela complexifie toujours les choses.

M. Michel RANGER

Merci.

M. Guy LEFRAND

M. CAMOIN. Pardon, je vous donne la parole.

M. Emmanuel CAMOIN

Nous avons déjà eu ce dossier à la Ville d'Évreux. Il y a une question que je me posais, une question technique, vous allez peut-être pouvoir me répondre.

L'intérêt de la SPL, effectivement, est de contourner toutes les procédures administratives que nous avons et notamment les procédures d'appels d'offres.

M. Guy LEFRAND

De mises en concurrence.

M. Emmanuel CAMOIN

De mises en concurrence. Mais dans ce cadre-là, la SPL en elle-même n'est-elle pas dans une procédure de mise en concurrence ? La loi prévoit-elle un système dérogatoire pour ce type de montage ?

M. Guy LEFRAND

Maître. Là il faut un avocat pour répondre.

M. Xavier HUBERT

L'absence de mise en concurrence est entre les collectivités qui composent la SPL, en l'occurrence Évreux et EPN, et seulement ces deux collectivités, et la SPL, donc nous pouvons mandater directement la SPL, mais la SPL elle-même, qui aurait en charge un aménagement d'un projet, doit passer par les appels à projets ou une mise en concurrence en tous cas. Je ne sais pas si c'était la question, si j'ai bien compris.

M. Emmanuel CAMOIN

C'est cela.

M. Xavier HUBERT

Elle-même est soumise à une mise en concurrence pour retenir éventuellement un aménageur, etc.

M. Guy LEFRAND

Merci. C'est très précis. M. VEYRI.

M. Timour VEYRI

Effectivement, comme M. CAMOIN l'a rappelé, certains d'entre nous ont déjà eu le privilège d'avoir ce débat au Conseil municipal à Évreux. Je voulais revenir extrêmement brièvement là-dessus pour vous éclairer sur notre décision de voter contre cette décision et pour que vous ayez quelques éléments. On voit bien l'intérêt qu'il y a à lancer une SPL mais en l'espèce, nous avons le sentiment que ce dont il s'agit c'est d'externaliser la gestion des dossiers qui sont aujourd'hui gérés par les services de l'Agglomération et par les services municipaux. Il y a plusieurs difficultés. Je serai très rapide. Il y a une première difficulté qui est une difficulté démocratique du fait des assemblées délibérantes sur ces projets – que notre collègue Serge MASSON évoquait, et 76 M€, ce n'est pas rien : à partir du moment où il y a une délégation à maîtrise d'ouvrage, cela veut dire que tout ce qui concerne la commission d'appel d'offres aujourd'hui sera fait par la SPL. Concrètement, avec ce changement de système, il n'y aura plus aucun garde-fou. Il y aura certes des élus dans cette SPL mais ils seront tous issus de la majorité, c'est-à-dire qu'il n'y aura pas de contrôle possible entre pairs, si je puis dire. C'est un premier point. Nous avons un petit problème démocratique de ce côté-là qui nous a poussés à voter contre. Nous avons également, et cela a été souligné, la question des marchés publics. Cela pose un vrai problème. Tout à l'heure Mme LESEIGNEUR avait l'obligeance de rappeler que cela fait un moment que je dis qu'il faut faire attention à ne pas donner le sentiment que l'on est parfois dans le copinage. Je rappelle que le Code des marchés publics, qui parfois paraît lent, contraignant, a été fait pour éviter que l'argent public soit utilisé de manière contestable. La mise en concurrence vise à s'assurer de la bonne gestion des deniers publics. Premier volet. Et le deuxième volet, qui est le mouvement de ces trente dernières années, c'est de s'assurer qu'on ne file pas les contrats aux copains. À partir du moment où l'on est dans ce système-là, il n'y a plus aucun contrôle. Sur 76 millions d'euros. Si c'est faux, très bien, tant mieux, mais c'est ce que j'avais compris de notre dernier débat au Conseil municipal et des propos du vice-président. Dans ce cas-là, très bien. Enfin, il s'agit d'un travail qui était fait auparavant par les services municipaux et de l'Agglomération. Or, nous pensons que le service public doit être sauvegardé, renforcé et non détricoté, et c'est pourquoi nous voterons contre cette proposition.

M. Guy LEFRAND

Merci pour cette explication de vote. Qui est pour ?

Mme Maryvonne HANNOTEAUX

Attendez, j'ai quelque chose à dire.

M. Guy LEFRAND

Attendez, je suis désolé mais j'ai lancé le vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Mme MARTIN, après réflexion. Qui s'abstient ? M. CAMOIN. Je vous remercie. Excusez-moi, Mme HANNOTEAUX, je vous redonne la parole.

Mme Maryvonne HANNOTEAUX

Nous allons voter les représentants dans cette SPL et, une fois de plus, M. LEFRAND, je remarque qu'il n'y a dans les candidats que des hommes.

Alors, franchement, je le dis sur un ton gentil, mais je trouve que sur les quatre, il pourrait y avoir une femme. Vous allez me dire que nous avons élu à Évreux Mme Diane LESEIGNEUR. D'accord. Mais elle est tout le temps partout, donc ce n'est pas étonnant. Franchement, si vous aviez mis une femme à EPN, cela aurait peut-être été bien. Ce n'est pas la première fois que nous faisons ce genre de remarque. Alors, nous en rigolons mais ça ne me fait pas rire. Cela veut dire qu'une fois de plus on dit que les femmes ne sont pas capables d'aller dans une SPL. Voilà, c'est tout. De toute façon je voterai contre, alors c'est bon.

M. Guy LEFRAND

Merci. Nous allons donc passer à la deuxième partie du vote, effectivement. Je rappelle quand même que les représentants à la Ville, c'est 100% de femmes.

Mme Maryvonne HANNOTEAUX

Il n'y en a qu'une !

M. Guy LEFRAND

Il nous faut donc désigner, mes chers collègues, quatre représentants. Nous relançons le débat.

Mme Rosine COULONG

Je voulais simplement faire remarquer qu'il y avait encore quelques femmes qui prenaient des décisions et qui travaillaient aussi. Ma collègue et moi pourrions-nous sentir un petit peu gênées, mais il faut savoir que nous avons toutes les deux des délégations qui sont quand même assez lourdes, que nous participons également à tout un tas d'autres réunions (PLU, etc.), et en plus je suis maire. Donc, là, ce n'est pas une question de sexe mais une question de possibilité pour les uns et pour les autres. Alors, bien sûr il y a plus de messieurs mais, mesdames, à vous de vous y mettre.

M. Guy LEFRAND

Je ne relancerai pas le débat là-dessus. Merci pour cette intervention. Il y a donc quatre représentants à désigner. J'ai reçu les candidatures de M. BOREGGIO, de M. HUBERT, de M. ETTAZAOUI et de moi-même. Y a-t-il d'autres candidatures ? Non. Très bien.

Quelqu'un demande-t-il un vote à bulletins secrets ? Je vous remercie, je vais donc mettre aux voix ces quatre candidatures. Qui est pour ? Qui est contre ? 5 voix. Qui s'abstient ? 2. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **APPROUVE (moins 5 voix contre et 2 abstentions)** le projet de statuts de la Société Publique Locale (SPL) constituée par la ville d'Évreux et EPN pour leurs projets d'aménagement,
- **SOUSCRIT** une participation au capital de ladite SPL de 180 000 €,
- **VALIDE** le plan d'affaires,
- **DÉSIGNE**, en qualité de représentants d'Évreux Portes de Normandie auprès de l'Assemblée Générale constitutive de la société, et les dote de tous pouvoirs à cet effet, en particulier celui de signer les statuts :
 - o M. Guy LEFRAND
 - o M. Sylvain BOREGGIO
 - o M. Xavier HUBERT
 - o M. Driss ETTAZAOUI
- **DÉSIGNE** en qualité de représentants d'Évreux Portes de Normandie auprès du Conseil d'administration de la SPL avec faculté d'accepter toute fonction :
 - o M. Guy LEFRAND
 - o M. Sylvain BOREGGIO
 - o M. Xavier HUBERT
 - o M. Driss ETTAZAOUI
- **DÉSIGNE** en qualité de représentants d'Évreux Portes de Normandie auprès de l'Assemblée générale, et les dote de tous pouvoirs à cet effet :
 - o M. Guy LEFRAND
 - o M. Sylvain BOREGGIO
 - o M. Xavier HUBERT
 - o M. Driss ETTAZAOUI

- *NOTE Monsieur le Président, pour ce qui le concerne, de tous les pouvoirs nécessaires à l'exécution de cette décision.*

Festival de l'Environnement - Génération durable 2018 Partenariat EPN / ALEGRA – Subvention

M. Guy LEFRAND

Nous continuons, M. HUBERT.

M. Xavier HUBERT

La délibération n°45 concerne le développement durable.

Nous votons comme chaque année une subvention, qui s'élève cette année à 3 500 €, pour le festival de l'Environnement porté par ALEGRA et qui se déroulera du 3 au 12 octobre sur les communes d'Évreux, Gravigny, Arnières-sur-Iton, Saint André de l'Eure. Ce festival propose des débats, des ateliers, des expositions et douze films qui ont trait à l'environnement. C'est un festival qui est suivi et dont la fréquentation est en bonne augmentation, surtout depuis que le Ciné Pathé y participe et prête la salle pour ces projections.

M. Guy LEFRAND

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **DÉCIDE** de participer au projet de Festival de l'Environnement 2018 qui aura lieu du 3 au 12 octobre,
- **OCTROIE** à l'association ALEGRA, porteuse du projet à l'échelle du territoire EPN, une subvention de 3 500 € pour l'organisation de cette manifestation,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à SIGNER la convention à intervenir avec ALEGRA ainsi que tous les documents afférents et avenants éventuels.

Transports scolaires ex communes INSE – Tarification

M. Guy LEFRAND

En l'absence de Daniel DOUARD, je vous propose de nous présenter les délibérations concernant les Mobilités, M. HUBERT.

M. Xavier HUBERT

Les délibérations concernant les Mobilités sont des conventions qui prennent en compte le fait qu'un certain nombre de communes nous ont rejoints au 1^{er} janvier dernier. Pour assurer le service des transports des collégiens, lycéens et écoliers du primaire, il faut adapter ce service, compte tenu que nous sommes à la frontière entre l'Eure et l'Eure-et-Loir. Les syndicats intercommunaux s'étaient organisés et, en réalité, il y a cinq ou six conventions à voter, dont je ne vais peut-être pas faire le détail mais sur chacune desquelles je dirai un mot. Pour la délibération n°46, il s'agit d'une convention de transport scolaire pour les élèves des huit ou neuf communes citées en tête de délibération.

Il s'agit de fixer les tarifs de ces transports :

- 80 € pour les collèges et lycées, 40 € pour les primaires et maternelles
- Gratuit pour les enfants fréquentant une structure d'accueil périscolaire.

M. Guy LEFRAND

Merci, M. NOGARÈDE ou Mme HANNOTEAUX.

M. Alain NOGARÈDE

Merci, M. le Président. Pourrions-nous connaître les tarifs que payaient les élèves cette année scolaire qui va se terminer ?

M. Xavier HUBERT

Alors, a priori, l'Intercommunalité Normandie Sud Eure (INSE) demandait 80 € pour les primaires et les collégiens, 95 € pour les lycéens et 70 € pour les internes.

M. Guy LEFRAND

Là aussi l'Agglomération accompagne ces communes et fait payer beaucoup cher que ce qui était. Avons-nous voté ? Non. Pardon, qui a demandé la parole ?

Un élu de l'ex CCRSE

Je voudrais simplement rappeler qu'il y a deux ans, quand nous étions à la CCRSE, c'était gratuit pour tous les élèves.

M. Guy LEFRAND

Merci. Je vais donc mettre aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **FIXE** ainsi qu'il suit la tarification « transports scolaires » appliquée aux élèves des communes de : ACON, COURDEMANCHE, DROISY, ILLIERS L'ÉVÊQUE, MARCILLY-LA-CAMPAGNE, MESNIL-SUR-L'ESTREE, MOISVILLE, MUZY, et ST GERMAIN-SUR-AVRE :
 - o Collèges/lycées : 80 € / carte
 - o Primaires/maternelles : 40 € / carte
 - o Transport des enfants fréquentant une structure d'accueil périscolaire afin de se rendre à la cantine : Gratuit
 - o Une pénalité de 20 € sera appliquée pour tout usager qui présenterait une demande d'inscription après la date limite d'inscription.

Transports scolaires – Conventions EPN/INSE et EPN/CAPD

M. Guy LEFRAND

Nous continuons.

M. Xavier HUBERT

Pour ces mêmes neuf communes, il s'agit de signer une convention avec les deux intercommunalités voisines, l'INSE et le Pays de Dreux, pour précisément organiser le transport et dire qu'EPN agira en tant qu'autorité organisatrice de second rang. Vous savez que c'est maintenant la Région qui organise, qui a la compétence et qui peut déléguer en second rang à EPN, qui organisera donc ces transports scolaires. Sur le plan financier, convention sera passée avec la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux (CAPD), qui fixera à 80 € par élève le coût à reverser à EPN, et avec l'INSE, qui fixera le coût au kilomètre parcouru par les élèves.

M. Guy LEFRAND

Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **APPROUVE** les termes des conventions à passer avec la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux (CAPD) et l'INSE (Intercommunalité Normandie Sud Eure) pour le transport scolaire des élèves de ces EPCI transportés par EPN,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions liées au transport scolaire des élèves de l'INSE et de la CAPD empruntant nos lignes, mais également pour les élèves d'EPN empruntant les lignes de l'INSE, ainsi que tout avenant éventuel à intervenir.

Transports scolaires - Convention de mise à disposition des accompagnants

M. Guy LEFRAND

Nous continuons.

M. Xavier HUBERT

Pour la commune d'Illiers l'Évêque et deux syndicats, SIS de Saint Germain-sur-Avre et SIS de Marcilly-la-Campagne-Moisville, il s'agit d'une convention de mise à disposition des accompagnants dans les transports scolaires, qui seraient désormais gérés par EPN. Les agents sont rémunérés par leur collectivité et EPN remboursera à ces collectivités le montant de leur rémunération.

M. Guy LEFRAND

Même vote ? Même vote.

Le Conseil communautaire :

- **DÉCIDE**, pour les circuits scolaires des communes d'Acon, Courdemanche, Droisy, Illiers l'Évêque, Marcilly-la-Campagne, Mesnil-sur-l'Estrée, Moisville, Muzy, St Germain-sur-Avre, la mise en place d'accompagnants pour la sécurité des élèves de primaire,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions de mise à disposition des agents d'accompagnement à passer avec :
 - o Illiers l'Évêque ;
 - o SIS de St Germain sur Avre ;
 - o SIS de Marcilly la Campagne-Moisville

Transports scolaires – Conventions EPN/ St Germain-sur-Avre

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant.

M. Xavier HUBERT

Il s'agit d'une convention pour la création d'un point relais à Saint Germain-sur-Avre, et donc pour mettre à disposition le personnel qui serait à l'accueil de ce relais et pour pouvoir occuper les locaux qui appartiennent à la commune de Saint Germain-sur-Avre.

M. Guy LEFRAND

Même vote ? Même vote.

Le Conseil communautaire :

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions relatives à la mise en place du relais local « transports scolaires » d'EPN sur la commune de Saint Germain-sur-Avre.

Transports scolaires - Dissolution du SITED - Convention Région Centre Val de Loire – Région Normandie, Communauté d'agglomération du Pays de Dreux et EPN

M. Guy LEFRAND

Continuons avec le dossier n°50 concernant la dissolution du SITED.

M. Xavier HUBERT

Ce syndicat intercommunal, le SITED, va être dissout le 31 décembre 2018 mais, néanmoins, il faut assurer la continuité du service pour permettre aux élèves qui résident soit en Eure-et-Loir soit dans l'Eure de continuer d'être transportés, et la Région Centre-Val de Loire a indiqué conserver la DSP qu'elle avait en l'état, justement pour continuer à transporter les élèves. Alors, fort de cette discussion, il est prévu qu'EPN règlera une participation à la Région Centre-Val de Loire pour les 140 élèves d'EPN transportés actuellement sur ces circuits scolaires gérés par cette Région Centre-Val de Loire.

Les tarifs sont indiqués :

- 110 € restent à la charge d'EPN
- 110 € pour les familles qui résident sur le territoire d'EPN.

Nous faisons moitié/moitié.

M. Guy LEFRAND

Même vote ? Même vote.

Le Conseil communautaire :

- **APPROUVE** les termes de la convention à passer avec la Région Centre Val de Loire, la Région Normandie et la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux pour le transport scolaire d'élèves d'EPN suite à la dissolution du SITED (Syndicat Intercommunal de Transport des Élèves du Drouais),
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention à intervenir ainsi que les éventuels avenants.

M. Xavier HUBERT

Quatre modifications sur le réseau TransUrbain vous sont proposées :

- À Guichainville : la desserte de Bérou est supprimée
Elle était expérimentale le midi, mais nous la conserverions le mercredi midi pour permettre aux jeunes de rentrer chez eux en fin de journée, après avoir été en ville ou avoir été faire du sport ; cette desserte est donc partiellement supprimée.
- Sur Bérou : suppression de la desserte Taxibus, qui avait également été mise en place à titre expérimental. Comme il n'y a eu aucune demande de réservation, nous vous proposons de la supprimer.
- À Gravigny : Suite à la suppression de quelques arrêts en marge de la rue principale de Gravigny, nous avons proposé, pour compenser, le Taxibus. Or, à ce jour il n'y a pas eu de réservation mais, néanmoins, nous vous proposons de maintenir cette desserte jusqu'à la fin du mois de décembre pour voir et avant de refaire un nouveau point pour savoir si cette offre recueille un certain public.
- Double rotation sur la ligne T1 qui va de Kennedy au collège de Navarre pour transporter les élèves de La Madeleine, désormais scolarisés au collège de Navarre.

Vous avez les conséquences financières globales de ces modifications qu'il vous est demandé d'approuver.

M. Guy LEFRAND

Merci. Mme HANNOTEUX, je suppose.

Mme Maryvonne HANNOTEUX

Chers collègues, je vous le promets, c'est la dernière fois que nous parlons du collège Pablo Neruda. Il ferme dans quinze jours, donc il n'y a pas de problème. Mais là, on se rend compte quand même, dans cette deuxième délibération que nous votons sur le sujet, que nous rajoutons de l'argent pour le transport. Cela va coûter 87 K€ pour transporter les enfants de la Madeleine à Navarre, ce qui n'est quand même pas une petite somme, d'autant plus que les élus départementaux ont décidé la fermeture de ce collège pour faire des économies. Alors, je vais faire une intervention qu'il faut prendre au second degré.

M. Guy LEFRAND

Aïe, aïe, aïe !

Mme Maryvonne HANNOTEUX

Les familles, les enfants, la communauté éducative remercient très sincèrement les élus départementaux d'avoir fermé ce collège.

Ce qui me fait beaucoup de mal, c'est que maintenant des familles se font beaucoup de soucis, énormément de soucis pour la rentrée scolaire. Ce qui me fait beaucoup de peine, c'est que les élus d'Évreux n'ont pas témoigné de soutien à ces familles, qui avaient envie que leurs enfants restent à Pablo Neruda et qui se sont battues pour cela. Maintenant, c'est fini, les enfants sont éparpillés partout, et tout le monde est content. Merci les élus.

J'ai reçu une invitation pour l'inauguration d'une exposition vendredi à 17h15 à Pablo Neruda avec les enseignants, les enfants. Ce serait bien que quelques élus communautaires puissent venir soutenir ces familles.

Je n'ai que cela à vous dire.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. POUCHIN.

M. Jacques POUCHIN

Je voulais revenir sur le transport scolaire des enfants du SITS de Fontaine-sous-Jouy. Nous sommes une petite dizaine de communes à faire partie de ce syndicat et il n'y a toujours pas de convention avec le SITS de Fontaine-sous-Jouy, qui transporte des enfants de Seine Normandie Agglomération (SNA), de la Communauté de communes Eure Madrie Seine (EMS). Nous n'arrivons pas à dialoguer avec eux et je suis surpris que nous n'ayons toujours pas de convention.

M. Guy LEFRAND

En l'absence de Daniel DOUARD, il est assez difficile de vous répondre. Nous vous apporterons la réponse dans les jours qui viennent, pour être très clairs et très précis. Qui est pour ? Pardon, excusez-moi. Vous avez appuyé au dernier moment, je ne vous avais pas vue. Je vous donne la parole.

Mme Françoise MARTIN

J'avais une question par rapport à la rotation de La Madeleine au collège de Navarre et aux autres collèges où les enfants qui étaient scolarisés à Pablo Neruda vont aller.

Il y a une prise en charge du transport pour les enfants qui rentrent en 6^e, en 5^e, en 4^e, en 3^e l'année prochaine, mais quid des années suivantes pour ceux qui seront à l'école élémentaire ? Y aura-t-il prise en charge ou la prise en charge financière n'est-elle que pour les enfants actuellement scolarisés ?

M. Guy LEFRAND

Mme LESEIGNEUR, qui a suivi le dossier.

Mme Diane LESEIGNEUR

Pour l'instant la convention est de 4 ans, parce qu'elle ne s'engage pas au-delà du mandat. Bien sûr, après, au bout de ces 4 ans, on reviendra vers EPN pour revoir ce que l'on fait et comment on le fait.

M. Guy LEFRAND

Merci. Avons-nous voté ? Je ne sais plus du tout.

Pardon, excusez-moi. Mme HANNOTEAUX.

Mme Maryvonne HANNOTEAUX

Non, j'ai dit que je n'en parlais plus.

M. Guy LEFRAND

C'est M. NOGARÈDE.

M. Alain NOGARÈDE

Nous avons passé beaucoup de délibérations sur le transport scolaire, mais je regrette un peu de ne pas avoir les prix de l'année dernière. Tout à l'heure quelqu'un disait que c'était même gratuit à une époque pour les scolaires. J'aimerais que nous harmonisions ces prix parce que tout élève, où qu'il habite sur le territoire, doit être traité de la même façon, avec équité. Je crois qu'il faudrait que nous repensions ce dossier pour l'année prochaine et que nous voyions si nous pouvons vraiment l'harmoniser pour les familles et les élèves.

M. Guy LEFRAND

Merci. Pour commencer à vous donner un élément de réponse – mais là nous ne sommes plus sur la délibération actuelle -, sur la délibération n°46 par exemple, l'harmonisation 41 €/40 € correspond à ce que paient déjà aujourd'hui les autres élèves sur le territoire. Donc, cette harmonisation est en cours. Je vous rappelle qu'il y a un projet de loi qui devrait venir en débat prochainement et qui devrait modifier encore les compétences en matière de transport. Par conséquent, nous sommes aujourd'hui dans une certaine incertitude, en attendant de voir comment sera voté ce projet de loi. À partir de là, nous avons prévu un grand travail de remise à plat. C'est ce que nous avons prévu avec la Région, mais aujourd'hui, du fait de cette nouveauté législative, il nous faut attendre de voir ce que cela va donner. Mais d'ores et déjà, et c'était l'objet de la délibération n°46, nous harmonisons par rapport à ce qui existe ailleurs sur notre territoire. Je vais donc enfin mettre aux voix la délibération n°51.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Une abstention, deux abstentions. Cinq abstentions, allez, soyons fous. Sept abstentions, qui dit mieux ?

C'est bien de préparer ses dossiers à l'avance.

Le Conseil communautaire :

- **DÉCIDE (moins 7 abstentions)**, dans le cadre des adaptations à apporter au réseau de transports urbains à la rentrée de septembre 2018, l'arrêt de l'expérimentation de la desserte urbaine du midi, sur la commune de Guichainville – secteur de Bérrou, le lundi, mardi, jeudi et vendredi,
- **DÉCIDE** de conserver uniquement le trajet du mercredi midi sur ce même secteur de Bérrou/Guichainville,

- **DÉCIDE** la suppression de l'expérimentation de la desserte Taxibus sur la commune de Guichainville/secteur de Bérrou,
- **DÉCIDE** la prolongation de desserte Taxibus de 6 mois et ce, jusqu'au 31 décembre 2018 sur la commune de Gravigny,
- **DÉCIDE** la mise en œuvre d'une double rotation ligne T1D Kennedy > collège de Navarre sur la ville d'Évreux,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à passer un avenant au contrat de délégation de service public et à signer tout acte se rapportant à la mise en œuvre de ces modifications.

SPL TransUrbain - Statuts - Correction pour erreur matérielle de l'article 35-1 adopté le 10 avril 2018

M. Guy LEFRAND

Le dossier n°52 est simple, il concerne la SPL TransUrbain que nous avons déjà votée. Il s'agit d'une simple correction d'une erreur matérielle. Nous pouvons revenir dessus, mais il s'agit d'une simple correction d'erreur matérielle.

M. Jean-Luc CINTRAT

Je voulais en profiter parce que – les absents ont toujours tort – je n'étais pas présent au Conseil communautaire quand a été votée la délibération relative à la SPL. J'ai donc découvert ce changement de statut lors de conseils d'administration de TransUrbain. Nous étions plusieurs à être dans le Conseil d'administration de TransUrbain, nous étions plus de cinq à l'époque, et nous n'avons jamais été associés à la réflexion sur la SPL alors que nous étions administrateurs depuis, en ce qui me concerne, deux mandats, et nous n'avons jamais été consultés et jamais informés ni de ce changement en SPL, sauf au dernier Conseil communautaire, ni des changements de statuts. De fait, un certain nombre d'entre nous se sont sentis, au dernier Conseil d'administration, éjectés plus ou moins du Conseil d'administration, celui-ci s'étant trouvé drastiquement réduit. Ce qui est amusant – amusant si l'on veut – c'est qu'on nous a dit que c'était parce que, lors des Conseils d'administration, il n'y avait pas d'axe stratégique d'évoqué, alors que la SPL était quand même un axe stratégique et que nous n'avons jamais été convoqués, et que, d'autre part, on pouvait essayer à cinq, les statuts prévoyant qu'on puisse être plus de cinq, mais que si ce n'était pas possible, on pourrait augmenter le nombre d'administrateurs. Pourquoi ne pas avoir fait l'inverse par délicatesse ? C'est-à-dire garder les administrateurs qui y étaient et en réduire le nombre si ça n'allait pas.

M. Guy LEFRAND

J'ai bien conscience que des maladresses ont été commises et que certains n'ont pas été conviés alors qu'ils auraient dû l'être. J'en assume l'entière responsabilité. Nous aurons l'occasion d'échanger de nouveau sur le sujet. Pour le reste, je ne suis pas à l'intérieur de TransUrbain, ce n'est pas moi qui gère, mais au niveau de l'Agglomération, effectivement, des maladresses ont été commises vis-à-vis des élus et des administrateurs qui se sont toujours très bien comportés, et je l'assume, et je le regrette pleinement. Je vais donc mettre aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **DÉCIDE** la correction de l'article 35-1 des statuts de la société publique locale TRANSURBAIN comme suit : « les collectivités territoriales ou groupements de collectivités actionnaires sont représentées aux assemblées générales **par un ou plusieurs délégué(s)** ayant reçu pouvoir à cet effet et désigné(s) par leurs assemblées délibérantes respectives »,
- **CONFIRME** la désignation des représentants d'EPN aux assemblées générales de la société SPL TRANSURBAIN effectuée par délibération du 10 avril 2018.

Accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) – Passage à la semaine de 4 jours –
Suppression des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) - Modification de tarifs des
mercredis et du règlement intérieur

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. ROYOUX.

M. Claude ROYOUX

Il s'agit du service Enfance-Jeunesse, toujours sur l'ex CCPN, et de délibérer sur les nouveaux tarifs à compter du 1^{er} septembre 2018 et jusqu'aux vacances scolaires 2019.

Toujours est-il que l'on revient à la case départ ; la semaine de quatre jours apparaît donc, les demi-mercredis disparaissent suite à la disparition des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP), donc il s'agit de mettre sur la totalité du mercredi des nouveaux tarifs, comme indiqués sur votre délibération.

Les tarifs sont calculés à partir du quotient familial de chaque famille et, pour vous situer, les prix varient de 2,56 € à 15,68 € selon le quotient familial de chaque famille.

M. Guy LEFRAND

D'accord, c'est une conséquence pratique. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **ACTUALISE** le règlement intérieur de fonctionnement des centres de loisirs sans hébergement, suite à la suppression des Nouvelles Activités Périscolaires et au passage à 4 jours entraînant un fonctionnement des accueils de loisirs sur la journée du mercredi
- **FIXE** tels que ci-après, les tarifs 2018 des activités du mercredi à compter du 3 septembre 2018 :

Mercredi :

Tarif familles 2018 = 0.525% x QF + 0.98€

Avec quotient familial compris entre 300€ et 2800€ inclus.

Base de calcul : forfaitaire à la journée. Toute présence constatée génère une facturation.

Tarifs applicables aux enfants ressortissants de l'A.S.E. :

Un tarif moyen est appliqué, prenant en compte les statistiques familiales et les QF plancher et plafond.

	Extrascolaire
QF	1550
Taux %	0.52590%
Part fixe	0.98€

Droit commun - Habitat Coopératif de Normandie Commune de Guichainville
Construction 6 PSLA - Le Grand Jardin – Subvention 24 000,00 € - Emprunt 1 024
000,00 € - Garantie communautaire 40% - 409 600,00 €

M. Guy LEFRAND

M. BOURRELLIER.

M. Ludovic BOURRELLIER

Merci M. le Président. Mes chers collègues, bonsoir.

La première délibération est relative à un projet situé sur la commune de Guichainville. Deux propositions nous sont soumises, la première étant une subvention de 24 K€ d'EPN à ce projet d'accession sociale à la propriété, qui entre dans le cadre de notre règlement intérieur, et la deuxième étant d'apporter à ce projet une garantie communautaire à hauteur de 40%.

M. Guy LEFRAND

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **DÉCIDE** de verser à Habitat Coopératif de Normandie, pour son opération de construction de 6 PSLA – Le Grand Jardin - à Guichainville, une subvention de 4 000 € par logement vendu, en vue d'en réduire le prix d'acquisition,

- **DÉCIDE** de verser chaque subvention à Habitat Coopératif de Normandie qui se chargera de la répercuter sur le prix de vente,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention qui sera passée avec Habitat Coopératif de Normandie,
- **DÉCIDE** de garantir l'emprunt d'un montant de 1 024 000,00 € contracté auprès de la Caisse d'Épargne, à hauteur de 40%, soit 409 600,00 €.

Habitat et Humanisme Association loi 1901 Subvention de Fonctionnement 2018 - 3 500,00 €

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant.

M. Ludovic BOURRELLIER

Une délibération récurrente. Cette subvention, que nous voyons tous les ans, au profit d'Habitat et Humanisme, qui fait de l'insertion par l'habitat, est modeste, dirons-nous, au regard du budget de l'association mais symbolique au regard de notre compétence sur l'habitat.

M. Guy LEFRAND

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **DÉCIDE** l'octroi d'une subvention d'un montant de 3 500 € à Habitat et Humanisme, au titre de l'année 2018.

CURSUS - Atelier Chantier d'Insertion bâtiment - Subvention 2018

M. Guy LEFRAND

Les dossiers suivants sont des dossiers classiques et habituels. M. DERRAR.

M. Mohamed DERRAR

Merci, M. le Président.

Il s'agit en fait de quatre délibérations relatives à l'accompagnement dans l'insertion.

Le premier concerne l'Atelier Chantier d'Insertion bâtiment de l'association CURSUS, pour une subvention à hauteur de 98 K€ couvrant les 15 000 heures de travail au coût horaire de 6,30 €.

M. Guy LEFRAND

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **OCTROIE** une subvention de 98 000€ à CURSUS au titre de l'année 2018,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention afférente et les avenants éventuels à intervenir.

Mission Locale Pays d'Évreux et Eure Sud - Subvention de fonctionnement 2018

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant.

M. Mohamed DERRAR

Il s'agit, dans le même esprit, d'octroyer à la Mission Locale Pays d'Évreux et Eure Sud, qui couvre la totalité du territoire d'EPN depuis la fusion, une subvention à hauteur de 103 922 €.

M. Guy LEFRAND

Une Mission Locale qui fonctionne très bien.

Même vote ? Même vote.

Le Conseil communautaire :

- **OCTROIE** une subvention de **103 922 €** à la Mission Locale Pays d'Évreux et Eure Sud,
- **AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention afférente et les avenants éventuels.

Recyclerie-Ressourcerie - Association l'ABRI - Subvention de fonctionnement 2018

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant.

M. Mohamed DERRAR

Pareillement, pour l'association l'Abri, il vous est demandé de voter une subvention à hauteur de 15 K€ au soutien des plus démunis.

M. Guy LEFRAND

Même vote ?

Mme Maryvonne HANNOTEAUX

Non.

M. Guy LEFRAND

Pardon, excusez-moi.

Mme Maryvonne HANNOTEAUX

Je m'abstiens, je l'avais dit en commission.

M. Guy LEFRAND

Mme HANNOTEAUX s'abstient. Excusez-moi.

Mme Maryvonne HANNOTEAUX

Je peux expliquer pourquoi si vous voulez.

M. Guy LEFRAND

Nous vous faisons confiance.

Le Conseil communautaire :

- **OCTROIE (moins 1 abstention)** une subvention de 15 000 € à l'ABRI au titre du fonctionnement de la recyclerie – ressourcerie,
- **AUTORISE** le Président à **SIGNER** la convention afférente avec l'opérateur et les avenants éventuels,
- **PROCÈDE** au versement échelonné des sommes afférentes selon les termes de la convention passée avec l'opérateur.

Ateliers de la Solidarité - ADS Insertion - Subvention de fonctionnement 2018

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant.

M. Mohamed DERRAR

Pareillement, pour l'association ADS, il s'agit de s'inscrire dans la continuité de l'engagement qui avait été pris par l'ex CCPN en lui accordant une subvention à hauteur de 2 000 €.

M. Guy LEFRAND

Je fais de nouveau voter. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

À l'unanimité cette fois-ci.

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **OCTROIE** une subvention de 2 000 € à ADS Insertion au titre de l'année 2018,
- **AUTORISE** le Président à **SIGNER** la convention afférente avec l'opérateur et les avenants éventuels et à **PROCÉDER** au versement échelonné des sommes afférentes selon les termes de la convention à passer avec l'opérateur.

Cohésion sociale et territoriale - Programmation 2018 - Attribution de subventions - 2ème phase

M. Guy LEFRAND

Même chose sur le développement social.

M. Mohamed DERRAR

En l'occurrence, il s'agit de la 2^e phase de programmation des attributions de subventions, à hauteur de 10 795 €, en direction de :

- l'AL2E, pour la participation à la fonction de pilotage du centre social,

- du collège des sept épis, pour le 6^e forum des métiers,
- du CCAS de Croth, pour les Ateliers cuisine.

M. Guy LEFRAND

Mme la Maire de Croth.

Mme Rosine COULONG

J'aimerais apporter une petite précision. EPN est la structure qui porte cet atelier cuisine, qui marche particulièrement bien et qui est tourné notamment vers les gens qui sont actuellement en situation précaire, qui vont aux Restos du Cœur. La diététicienne leur apprend à cuisiner des restes ou des choses tout à fait simples, et franchement cela marche énormément bien. Je pense que nous pouvons remercier EPN et M. DERRAR, qui s'est beaucoup investi, parce c'est important.

M. Guy LEFRAND

Il adore la cuisine.

Mme Rosine COULONG

C'est très important car ces gens-là subissent la malbouffe, et ces ateliers leur permettent justement de savoir cuisiner pour avoir une hygiène de vie meilleure.

M. Guy LEFRAND

Merci pour ce témoignage. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **DÉCIDE** au titre du financement de la politique de Cohésion sociale et Territoriale, le versement des subventions ci-après, pour un montant total de 10 795€,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les contrats, conventions correspondants et avenants éventuels à intervenir :

PROJETS CST – 2^{ème} phase					
N°	PORTEUR	Territoire	Intitulé et descriptif de l'action	Part EPN	Coût total du projet
1	AL2E	Évreux Nétreville	Participation à la fonction de pilotage du centre social	8 334€ (*)	84 600€
2	Collège des sept épis	EPN sud	6 ^{ème} forum des métiers	861€	Non communiqué
3	CCAS de CROTH	EPN sud	Ateliers cuisine	1 600€	3 050€
TOTAL				10 795€	87 650€

- (*) Proratisation de la subvention liée au pilotage (présence effective du directeur)

Village du sport et de la culture - Subvention à la Ville d'Évreux

M. Guy LEFRAND

Dernier dossier pour M. DERRAR.

M. Mohamed DERRAR

Il concerne le renouvellement de la subvention pour le village du sport et de la culture à la Ville d'Évreux, pour un montant de 14 K€.

M. Guy LEFRAND

M. VEYRI.

M. Timour VEYRI

Je voulais simplement faire remarquer que l'on n'est pas obligé, quand on parle de publics en difficulté, de dire « ces gens-là ».

Mme Rosine COULONG

Je suis désolée.

M. Guy LEFRAND

Nous agissons, vous commentez. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **OCTROIE** une subvention de 14 000 € à la Ville d'Évreux pour l'organisation du Village du sport et de la culture,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les contrats, conventions correspondants et avenants éventuels.

Fonds de soutien aux initiatives des habitants (FSIH) - Cadre d'intervention - Convention et subvention à la Régie des Quartiers

M. Guy LEFRAND

M. ETTAZAOUI.

M. Driss ETTAZAOUI

Merci, M. le Président. Je ferai attention à chacun des mots que je vais prononcer.

Bonsoir à toutes et à tous, mes chers collègues.

Concernant la délibération n°62, EPN soutient la Régie des Quartiers dans le cadre du dispositif d'initiatives des habitants. Ce Fonds de Soutien aux Initiatives des Habitants (FSIH), qui est porté par la Régie des Quartiers, est abondé par EPN et par l'État. Nous vous proposons donc le versement d'une subvention à la Régie des Quartiers, qui réserve ces fonds-là à des habitants ou des associations qui perçoivent moins de 1 000 € de subventions, d'un montant de 3 000 €.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. DERRAR, en tant que président de la Régie des Quartiers, ne prend pas part au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **APPROUVE** le renouvellement du dispositif Fonds de soutien aux initiatives des habitants avec la Régie des quartiers pour la période du 1^{er} août 2018 au 31 décembre 2019,
- **DÉCIDE** le versement d'une subvention de 3 000 € à la Régie des Quartiers dans le cadre des crédits inscrits au BP 2018,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les contrats, conventions correspondants et avenants éventuels.

Contrat de ville - Programmation 2018 - Attribution de subventions - 2ème phase

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant.

M. Driss ETTAZAOUI

Comme tous les ans, EPN est amené à délibérer sur ces subventions dans le cadre de la politique de la ville. Nous l'avons fait le 10 avril 2018, pour une première phase de programmation, pour un montant de 123 700 €, et il est inscrit au budget un montant de 248 K€. Il s'agit là maintenant d'une deuxième phase de programmation, dont vous avez en annexe l'ensemble des opérations et des opérateurs, pour un montant de 83 250 €, étant entendu qu'il reste un solde de 41 050 € qui fera l'objet d'une troisième programmation.

M. Guy LEFRAND

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **DÉCIDE**, au titre du financement Politique de la ville – programmation 2018 - 2^{ème} phase - le versement de subventions pour un montant total de 83 250 €, telles que figurant dans le tableau annexé,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les contrats, conventions correspondants et avenants éventuels.

CISPD - Programmation 2018 - Attribution de subventions 1ère phase

M. Guy LEFRAND

Le CISPD.

M. Driss ETTAZAOUI

À la suite de la fusion avec la Communauté de communes de Saint André, nous avons pris la compétence du CISPD et dans ce cadre-là nous proposons, au regard des enjeux qui ont été fixés et arrêtés par l'ensemble des élus concernés, des subventions pour un montant de 4 000 €, dont les opérateurs figurent également sur le projet de délibération. Il s'agit des associations Le Relais, Myosotis, Accueil service et le collège Paul Bert pour la lutte contre le décrochage scolaire.

M. Guy LEFRAND

Même vote, mes chers collègues ? Même vote. Merci.

Le Conseil communautaire :

- **DÉCIDE**, au titre de la politique portée par EPN dans le cadre du CISPD (conseil intercommunal de sécurité et prévention de la délinquance), le versement des subventions ci-après pour un montant total proposé de 4 000 € et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les contrats, conventions correspondants et avenants éventuels.

Orientations	Porteurs	Projets	Montants
Reprise du Contrat de ville			
Remédiation scolaire en faveur des élèves en difficulté	Collège Paul Bert	Classe relais (lutte contre le décrochage scolaire) Soutien aux élèves rencontrant des difficultés scolaires afin de réenclencher un projet de formation ou un projet professionnel, de recréer du lien avec des jeunes en situation de décrochage	1 900 €
Reconductions			
Soutien à la parentalité Lutte contre la récidive Lutte contre la radicalisation	Association Le Relais	Lutte contre la récidive: Soutien aux familles par des groupes de paroles en milieu ouvert Soutien à la parentalité au sein de l'établissement pénitentiaire pour les personnes incarcérées exécutant une peine courte	700 €
	Association Myosotis	Accompagnement des familles, lieu d'accueil parents-enfants, familles en attente de parloir à l'égard d'un de ses membres incarcéré pour une période courte	700 €
Nouveau projet			
Lutte contre le harcèlement, promotion de l'égalité des genres, soutien aux élus contre les phénomènes de prostitution	Accueil service	Promotion égalité et Lutte contre la prostitution Porteur du collectif « stop violence » et intervenant dans les festivals pour sensibiliser les jeunes sur l'égalité des genres, Information aux élus dans le cadre de la lutte contre les phénomènes de prostitution (maraude départementale)	700 €
Total 1^{ère} phase			4 000 €

Tarification du Conservatoire à Rayonnement Départemental - Année scolaire 2018 - 2019

M. Guy LEFRAND

M. BOREGGIO.

M. Sylvain BOREGGIO

Dans le cadre de l'harmonisation des tarifs, et notamment concernant le Conservatoire à rayonnement départemental, compte tenu de l'élargissement de notre territoire et de l'intégration de communes nouvelles, nous vous proposons d'harmoniser ces tarifs et de pratiquer des tarifs uniques pour l'ensemble de notre territoire EPN, à compter de la rentrée de septembre prochain. Sont impactés par ces nouveaux tarifs les «ex» extérieurs au territoire d'EPN ; cela va concerner 123 familles, pour une somme de 23 K€, mais comme le Conservatoire fonctionne très bien et que les effectifs sont en constante augmentation, cette somme sera très vite compensée par les nouvelles adhésions. Je rappelle que le Conservatoire compte aujourd'hui 827 adhérents.

M. Guy LEFRAND

Merci. Et c'est important car il s'agit là aussi d'une harmonisation à la baisse, comme à chaque fois que nous le pouvons, pour améliorer le pouvoir d'achat de nos familles.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **FIXE** les tarifs relatifs aux frais de scolarité et droits d'inscription au Conservatoire à rayonnement départemental, qui seront appliqués sur le territoire EPN pour l'année scolaire 2018/2019,
- **APPROUVE** les quotients familiaux qui seront appliqués,
- **AUTORISE** le Vice-président à signer la convention-cadre pour la réalisation de prestations de services entre EPN et Ville d'Évreux, relative au calcul du Quotient Familial des usagers résidant sur le territoire EPN.

Cheminement doux Évreux – Fauville – Demande de subvention au Conseil départemental

M. Guy LEFRAND

Je ne sais pas s'il s'agit de M. MORILLON.

M. Marc MORILLON

Je ne veux pas présumer du vote qui va suivre, vous ne l'avez pas commencé.

M. Guy LEFRAND

Pardon, vous vouliez intervenir sur la délibération suivante. Attendez, je vais vous redonner la parole, mais nous allons peut-être laisser Michel MOLINA présenter la délibération. Il est rapide !

M. Michel MOLINA

Bonsoir, chers collègues.

Il s'agit de demander une subvention au Conseil départemental, d'un montant de 25 K€.

Cette opération, qui s'inscrit dans le cadre de la compétence Mobilités, vise à la création d'un cheminement doux entre Évreux et la commune de Fauville. Cette opération a déjà été bien menée sur le plan technique entre les services techniques du Conseil départemental, qui a fait plusieurs réunions dans la commune de Fauville et EPN. Je précise que ce cheminement doux est proche de la RD63, où circulent 7 400 véhicules par jour, et du collège Henri Dunant, où nos enfants sont scolarisés. Il s'agit donc d'une opération de sécurité particulièrement attendue. Elle n'est pas très onéreuse : 58 K€.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. le Maire de Fauville est-il d'accord pour demander de l'argent au Département ?

M. Marc MORILLON

Tout à fait. C'est ce que je souhaitais exprimer, ainsi que ma satisfaction auprès des services, car c'est un serpent de mer depuis plusieurs mandats, il fallait déterminer qui allait faire quoi, si cela relevait du Département ou autre, donc nous sommes très contents, et je tiens à le dire ouvertement, de ce vote, même si ce n'est pas fait.

M. Guy LEFRAND

Attendez, nous n'avons pas encore voté. Si vous êtes trop lourd, ils ne vont pas voter pour. Bernard BROCHOT.

M. Bernard BROCHOT

Quand on parle de cheminement doux, tout de suite je me demande si nous n'avons pas du cheminement doux en programmation dans la vallée de l'Iton jusqu'à Tourneville. Comme on me demande très souvent où en est le dossier et que je ne sais pas quoi répondre, je vous pose la question.

M. Guy LEFRAND

Nous n'allons pas faire de débat là-dessus ce soir mais nous pourrions peut-être lancer un débat sur le sujet lors d'une prochaine conférence des maires. C'est une très bonne remarque. Les services, notez que nous l'inscrivons pour une prochaine conférence des maires. C'est une très bonne idée.

M. Bernard BROCHOT

Merci.

M. Rémi PRIEZ

Je voulais répondre à M. BROCHOT. Nous travaillons dessus.

M. Guy LEFRAND

Je ne suis pas sûr que cela le rassure, voyez-vous. Je n'aime pas qu'on me fasse cette réponse. Sérieusement, nous avons plusieurs projets de déplacement en vélo etc., il faut que nous en parlions lors d'une prochaine réunion des maires.

Passons au dossier suivant.

[Les élus font remarquer au Président qu'il n'a pas procédé au vote sur cette délibération.]

Heureusement qu'il y en a qui écoutent, qui suivent. Marc MORILLON est inquiet.

Qui est pour ? Soyez sympas avec lui. Personne n'est contre, personne ne s'abstient.

Bravo, vous faites l'unanimité.

Le Conseil communautaire :

- **VALIDE** le plan de financement ci-dessous du projet « création d'un cheminement Évreux-Fauville »,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à solliciter toutes les subventions liées à ce dossier et à **SIGNER** tous les documents y afférents

Postes de dépenses HT		Postes de recettes	
Études de maîtrise d'œuvre	1 850,00 €	EPN	33 481,55 €
Études CSPTS	858,00 €		
Travaux	55 773,55 €	Conseil Départemental	25 000,00 €
TOTAL	58 481,55 €	TOTAL	58 481,55 €

Doublement de la RN13 - Participation financière de l'EPN

M. Guy LEFRAND

Un autre serpent de mer qui dure depuis des mandats et des mandats : le doublement de la RN13. Même mon prédécesseur en rêvait.

M. Michel MOLINA

Ce doublement de la RN13 revient, et grâce à la Région, l'État s'étant désengagé de cette opération. L'État accepte de passer la maîtrise d'ouvrage déléguée à la Région Normandie. Dans le cadre du protocole répartissant les engagements de toutes les parties, EPN apportera donc une contribution financière aux études, à hauteur de 60 K€ par an pendant 5 ans, permettant au projet d'aboutir à l'obtention de la déclaration d'utilité publique, enfin, sur ce projet.

M. Guy LEFRAND

Marc PERRIN, je suppose.

M. Marc PERRIN

M. le Président, merci. Je voudrais intervenir sur ce dossier qui est effectivement très important pour l'attractivité du territoire. C'est une petite délibération mais elle va nous engager pour très longtemps puisque nous sommes en 2018 et que nous pouvons imaginer une réalisation et une ouverture pour 2028.

M. Guy LEFRAND

Si cela avait été fait il y a dix ans, nous l'aurions aujourd'hui.

M. Marc PERRIN

Justement, c'est l'inquiétude. Avec le projet qui avait été imaginé par l'État à l'époque, nous communes, qui sommes à côté d'Évreux, limitrophes d'Évreux, nous n'aurions plus eu d'accès sur la route nationale 13. La RN13 dessert aujourd'hui la RD67, qui est quand même une voie importante, de 21 km, qui irrigue le territoire communautaire jusqu'à Garennes-sur-Eure. Nous aurions été enclavés entre deux routes nationales, la RN13 et la RN154, et encore la RN1013. Je me suis permis d'exprimer cette inquiétude, la situation qui avait été mise en place par l'État il y a une dizaine d'années ayant considérablement dégradé nos voies communales puisqu'elle reportait beaucoup de trafic sur des petites routes inadaptées. Par ailleurs, la traversée du pont de la voie ferrée Paris-Cherbourg étant à voie unique, beaucoup d'automobilistes n'acceptaient pas de faire 4 km de détour pour aller à Évreux. Je me suis donc permis de vous écrire à ce sujet et je voulais vous remercier ce soir d'avoir accepté que je puisse participer aux études sur ce dossier puisque pour nous, il est quand même très important que notre territoire ne se retrouve pas enclavé à l'issue de la phase de travaux. L'important est d'anticiper puisque, si j'ai bien compris le président MORIN, les deux premières années sont des années d'études, qu'il y aura ensuite six ans de procédures administratives puis, finalement, deux années de travaux. Encore merci d'associer une commune rurale à ce dossier très important.

M. Guy LEFRAND

Les communes seront associées, de même que les agriculteurs, qui nous ont déjà interpellés dans un courrier très responsable, qui exprime bien la volonté de ne pas s'opposer à un projet très important pour notre territoire, et souhaitent eux aussi évidemment être impliqués dans la réflexion sur le sujet. Jacques POUCHIN.

M. Jacques POUCHIN

Quelle est l'implication de nos amis de SNA dans le projet au niveau de l'étude ?

M. Guy LEFRAND

Aucune.

M. Jacques POUCHIN

Ils ne participent pas.

M. Guy LEFRAND

Non.

M. Jacques POUCHIN

Alors que le trajet est en grande majorité chez eux aussi.

M. Guy LEFRAND

Pour moi la question était sur le plan financier.

M. Jacques POUCHIN

Oui, oui.

M. Guy LEFRAND

Sur le plan financier ils ne participent pas. Les seuls concernés qui ont accepté de financer sont la Région et l'Agglomération d'Évreux, sachant que la Région financera 150 M€ et nous, 60 K€ par an pendant 5 ans. Je crois que ce sujet fait quasi-unanimité. J'ai retrouvé dans les archives de la Ville un courrier de mon prédécesseur qui lui aussi sollicitait la Région pour intervenir sur ce dossier, l'État ayant prévenu qu'il ne mettrait pas d'argent sur la route nationale. Mais pour une fois l'État, et il faut le remercier, a accepté que nous mettions ses routes en état, ce qui est déjà un progrès puisque, jusqu'à présent, il ne voulait pas que l'on y touche. La Région a accepté de financer, on estime entre 120 et 150 M€. J'ai aussi retrouvé la réponse de l'ancien président de Région, que je peux vous transmettre si vous le souhaitez, où il expliquait que la Région avait écarté la 2x2 voies Évreux-Chaufour de sa liste des priorités. Donc je suis heureux que, grâce à Hervé MORIN, Michel CHAMPREDON ait enfin obtenu gain de cause. Je vais donc mettre aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **DÉCIDE** de participer financièrement au projet de doublement de la RN 13 à hauteur de 60 000 €/an pendant 5 ans,
- **DÉCIDE** le versement de 60 000 € au titre de l'année 2018,

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention de participation financière d'EPN au projet de doublement de la RN 13, et avenants éventuels à intervenir.

Commune du Plessis Grohan - Assainissement en traverse sur RD 74 Subvention d'équipement

M. Guy LEFRAND

Alors, un petit assainissement en traverse, pour le plaisir.

M. Michel MOLINA

Il s'agit d'une opération classique, que vous connaissez. Cela concerne la commune du Plessis Grohan, avec l'assainissement en traverse de la RD 74. Il s'agit d'apporter une participation d'EPN de 35% sur l'ensemble du projet, ce qui représente un montant de 13 218 € sur un projet qui coûte 62 945 €. Cette petite participation, comme d'habitude, a été vue en commission Voirie. Évidemment, derrière ce projet-là, il y a aussi la participation de la commune parce que là ce n'est que sur les bordures et les caniveaux.

M. Guy LEFRAND

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **DÉCIDE** le versement d'une subvention d'équipement à la commune du Plessis Grohan (13 218€ maximum) suivant le décompte définitif des travaux d'assainissement en traverse à réaliser sur la RD 74.

Commune de Grossœuvre - Révision du zonage d'assainissement – Conclusions du commissaire enquêteur

M. Guy LEFRAND

Viennent ensuite quelques dossiers Eau et Assainissement pour M. DOSSANG.

M. Guy DOSSANG

Mes chers collègues, le dossier n°69 concerne la révision du zonage d'assainissement de la commune de Grossœuvre. Suite aux durcissements des règles en matière d'assainissement collectif et de futures zones en collectif, la CCPN avait engagé en 2016 une démarche de révision du zonage d'assainissement de la commune de Grossœuvre, zonée alors en assainissement collectif. Le Tribunal Administratif a désigné un commissaire enquêteur et, après l'enquête publique, ce dernier a émis un avis favorable au projet de zonage d'assainissement non collectif (ANC). Aussi, il vous est demandé de bien vouloir approuver le rapport et les conclusions favorables du commissaire-enquêteur.

M. Guy LEFRAND

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **APPROUVE** le rapport et les conclusions favorables du commissaire-enquêteur ainsi que le plan de zonage en assainissement non-collectif sur l'ensemble de la commune de Grossœuvre,
- **PROCÈDE** à l'affichage de la présente délibération à EPN mais également à la mairie de la commune de Grossœuvre durant un mois, et à l'insertion d'une mention dans deux journaux, conformément aux articles R. 123-6 à R. 123- 23 du code de l'environnement. Les conclusions et le rapport de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public au siège d'EPN, à la mairie de la commune de Grossœuvre ainsi qu'à la préfecture de l'Eure pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Commune d'Épieds - Révision du zonage d'assainissement – Conclusions du commissaire enquêteur

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant. Même sujet.

M. Guy DOSSANG

C'est la même chose mais pour la commune d'Épieds. On ne peut pas aller plus vite.

M. Guy LEFRAND

C'est parfait, M. DOSSANG. Mais si vous vous arrêtez pour dire que vous allez vite, vous perdez du temps. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **APPROUVE** le rapport et les conclusions favorables du commissaire-enquêteur ainsi que le plan de zonage en assainissement non-collectif sur l'ensemble de la commune d'Épieds,
- **PROCÈDE** à l'affichage de la présente délibération à EPN mais également à la mairie de la commune d'Épieds durant un mois et d'une mention dans deux journaux, conformément aux articles R. 123-6 à R. 123- 23 du code de l'environnement. Les conclusions et le rapport de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public au siège de l'EPN, à la mairie de la commune d'Épieds ainsi qu'à la préfecture de l'Eure pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Fonds de Solidarité Habitat (FSH) – Volet Eau – Subvention 2018

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant.

M. Guy DOSSANG

Il concerne le Fonds de Solidarité Habitat (FSH). Le Département est tenu de mettre en place le volet « eau ». La participation d'EPN au regard de la loi de février 2011 est calculée sur une base maximale de 0,5% des montants de la part variable de la fourniture d'eau, qui s'élevait donc à 28 K€ pour les années précédentes. Nous avons demandé au Conseil départemental, et je remercie Diane LESEIGNEUR de m'avoir fourni tous les éléments, les montants des dernières années, et l'analyse de ces trois dernières années met en évidence une faible mobilisation des crédits. Aussi, en accord avec le Département, le montant de la participation d'EPN sera de 5 000 € pour cette année.

M. Guy LEFRAND

Ce qui est génial. Comme les fonds n'ont pas été utilisés, nous payons moins cette année. Bravo M. le Vice-président. Qui est pour que nous payions moins ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **DÉCIDE** de participer au Fonds de solidarité habitat « volet Eau » à hauteur de 5 000 € pour l'année 2018,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat à passer avec le Conseil départemental relatif à la contribution financière d'EPN et aux conditions de la mise en œuvre du FSH.

Gestion et exploitation du service public d'eau potable des communes de Fontaine sous Jouy et Jouy sur Eure – Convention de gestion transitoire EPN/Seine Normandie Agglomération

M. Guy LEFRAND

Continuez.

M. Guy DOSSANG

Au dossier n°72, il s'agit d'une convention transitoire entre EPN et la communauté Seine Normandie Agglomération (SNA) afin d'assurer la continuité du service public d'eau potable des communes de Fontaines-sous-Jouy et Jouy-sur-Eure, à partir du 1^{er} janvier 2018, et aux conditions en vigueur avant le 1^{er} janvier 2018.

Cette convention n'entraînerait pas un transfert de compétence mais une délégation transitoire de la production, l'adduction, la distribution et la facturation de l'eau potable.

M. Guy LEFRAND

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **DÉCIDE** de confier provisoirement la gestion et l'exploitation du service eau potable des communes de Fontaine-sous-Jouy et Jouy-sur-Eure à Seine Normandie Agglomération,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de gestion transitoire du service eau potable à intervenir entre Évreux Portes de Normandie et Seine Normandie Agglomération, ainsi que ses avenants éventuels.

Travaux de restauration du réseau de mares d'EPN Avenant à la convention partenariale EPN/Conservatoire des espaces naturels Normandie Seine (CenNS) - Convention EPN/Commune - Demande de subventions

M. Guy LEFRAND

M. COCHON, parlez-nous des mares.

M. Michel COCHON

Bonsoir à tous.

M. Guy LEFRAND

Ne les écoutez pas.

M. Michel COCHON

Afin de tenir compte du montant réel de subvention, il est proposé la signature d'un avenant. La délibération comporte en fait trois chapitres. Premièrement, il est proposé un avenant à la convention. Les modifications portent principalement sur la répartition des missions entre EPN et le Conservatoire des espaces naturels. Dans la convention initiale, la subvention de l'Agence de l'Eau était de 53 227 € ; la subvention réelle est de 48 523 €, ce qui fait que les 13 306 € prévus pour EPN deviennent 18 011 €, soit une différence de 4 704 €. Ce montant a été inscrit lors du vote du budget général.

Chapitre deux, afin de mener les travaux de restauration du réseau de mares communales d'EPN, il est nécessaire qu'une convention type soit validée. Cette convention sera signée entre EPN et chaque commune possédant une mare nécessitant en priorité une restauration. La signature de la convention se fera sur la base du volontariat de chaque commune. Chapitre trois.

M. Guy LEFRAND

Il n'y en a que trois, n'est-ce pas ?

M. Michel COCHON

Oui, oui. Afin de réduire le montant à la charge des communes, il est demandé l'autorisation de déposer les dossiers de demande de subventions auprès des financeurs institutionnels en 2018 et pour chaque année pendant laquelle des travaux seraient envisagés.

Il est donc demandé au Conseil communautaire de bien vouloir :

- autoriser le Président à signer l'avenant à la convention de partenariat,
- autoriser le Président à signer les conventions de travaux de restauration de mares avec les communes,
- autoriser le Président à déposer des dossiers de demande de subventions pour le programme de travaux de restauration de mares.

M. Guy LEFRAND

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à **SIGNER** l'avenant à passer à la convention de partenariat pour la poursuite des études pour la restauration du réseau de mares d'Évreux Portes de Normandie, signée avec le Conservatoire d'Espaces Naturels Normandie-Seine,

- **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à **SIGNER** les conventions de travaux de restauration de mares avec les communes,
- **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à **DÉPOSER** des dossiers de demande de subventions pour le programme de travaux de restauration du réseau de mares d'Évreux Portes de Normandie auprès des financeurs institutionnels (AESN, CD27, etc.) et pour chaque année pendant laquelle des travaux seraient envisagés.

SMAVA (syndicat mixte d'aménagement de la vallée de l'Avre) Adoption nouveaux statuts Désignation des nouveaux représentants d'Évreux Portes de Normandie

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, de manière très synthétique.

M. Michel COCHON

Sept communes font partie du Syndicat mixte d'aménagement de la vallée de l'Avre (SMAVA) : Acon, Courdemanche, Illiers-l'Évêque, Marcilly-sur-Eure, Mesnil-sur-l'Estrée, Muzy et Saint Germain-sur-Avre.

Dans les anciens statuts, nous avons 14 sièges de titulaires. Suite au problème que nous avons pour réunir le quorum (les trois dernières réunions du début d'année se sont terminées sans quorum), il a été procédé à une modification des statuts. Le Syndicat est désormais composé de 24 délégués titulaires et de 24 suppléants. EPN représente 12,69%, soit 3 délégués sur 24. La nouvelle représentation d'EPN est donc désormais de 3 sièges, soit 3 délégués titulaires et 3 suppléants, en lieu et place des 14 délégués précédemment désignés.

M. Guy LEFRAND

Je précise que j'ai reçu les candidatures aux postes de titulaires de M. Michel COCHON (EPN), M. Francis GAUTIER (Saint Germain-sur-Avre) et M. Patrick BRIERE (Muzy) et aux postes des suppléants de M. Alain PICHOT (Courdemanche), M. Michel CADIEU (Illiers-l'Évêque), M. Jean-François VERDIER (Marcilly-sur-Eure), qui étaient déjà membres. Y a-t-il d'autres candidatures ? M. NOGARÈDE.

Mme Maryvonne HANNOTEUX

Non, non.

M. Guy LEFRAND

Mme HANNOTEUX, qui veut se présenter au SMAVA.

Mme Maryvonne HANNOTEUX

Une fois de plus vous remarquerez qu'il n'y a pas de femmes. Honnêtement et franchement, vous rigolez mais cela ne me fait pas rire, cela fait deux fois que nous votons ce soir des compositions où il n'a que des hommes. Qu'on ne vienne pas me dire que sur 110 délégués communautaires il n'y a pas une femme qui pourrait y être.

Mme HANNOTEUX ne se présentera pas, surtout pas, parce que je n'y connais rien, mais nous sommes quand même en 2018, il y a quand même eu des lois sur la parité, et une femme, même suppléante, c'eût été bien.

M. Guy LEFRAND

Allez-y, M. COCHON, gentiment.

M. Michel COCHON

Oui, oui, il n'y a pas de problème.

Mme HANNOTEUX, en fin de compte, ce qui se passe, c'est que nous désignons des délégués des communes concernées par le Syndicat. Alors, parmi les sept communes, il y avait une dame, effectivement, qui siégeait au Syndicat, mais elle n'a pas souhaité se représenter et n'a pas fait acte de candidature. Nous n'allons pas désigner dans le Syndicat de l'Avre des délégués d'Évreux ou d'ailleurs.

En fin de compte il y avait une dame et elle n'a pas souhaité se représenter.

M. Guy LEFRAND

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **APPROUVE** les nouveaux statuts du Syndicat mixte d'aménagement de la vallée de l'Avre (SMAVA),
- **DÉSIGNE** en qualité de représentants d'Évreux Portes de Normandie au sein du SMAVA:

Titulaires

M. COCHON Michel, EPN

M. GAUTIER Francis, St Germain-sur-Avre

M. BRIERE Patrick, Muzy

Suppléants

M. PICHOT Alain, Courdemanche

M. CADIEU Michel, Illiers l'Évêque

M. VERDIER Jean-François, Marcilly-sur-Eure.

Création d'un service commun des archives

M. Guy LEFRAND

Le dossier suivant, mes chers collègues, appelle la création d'un service commun des archives entre la Ville d'Évreux et Évreux Porte de Normandie. Le coût de fonctionnement du service sera réparti, si vous êtes d'accord, selon les modalités suivantes : 20% pour EPN, 80% pour la Ville d'Évreux.

M. VEYRI.

M. Timour VEYRI

Mon intervention sera très courte. J'ai le sentiment, mais peut-être est-ce une illusion d'optique, que souvent les délibérations relatives au personnel sont glissées à la fin. Je pense que c'est le fait du hasard, mais lors des prochaines séances ne pourrions-nous pas faire en sorte de les avoir au début, ce qui permettrait que nous soyons moins fatigués, épuisés au moment d'arriver à ces délibérations ?

M. Guy LEFRAND

Si vous voulez. Pour vous répondre très précisément, ce sont les services qui fixent l'ordre. J'interviens personnellement sur beaucoup de choses mais pas là-dessus. Nous pouvons les mettre plus tôt dans la discussion, cela ne me pose aucun problème.

Qui est pour le service commun des archives ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **DÉCIDE** la création, entre EPN et la ville d'Évreux, d'un service commun des archives à compter du 1^{er} juillet 2018,
- **APPROUVE** la convention et son annexe précisant les modalités de mise en œuvre du service commun ainsi que son organisation,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention et son annexe ainsi que ses éventuels avenants à intervenir.

Tableau des effectifs - Suppression d'un emploi de rédacteur principal de 1^{ère} classe

M. Guy LEFRAND

Le dossier suivant, mes chers collègues, appelle la suppression d'un emploi de rédacteur principal de 1^{ère} classe du tableau des effectifs, dans le cadre de la réorganisation de la compétence Petite Enfance.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **DÉCIDE** la suppression du tableau des effectifs d'EPN, d'un emploi de rédacteur principal de 1^{ère} classe permanent à temps complet,
 - **ADOpte** la modification du tableau des effectifs ainsi proposée.
-

Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour la période estivale 2018

M. Guy LEFRAND

La délibération suivante vous propose d'accepter le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face, comme d'habitude, à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour la période estivale 2018. 83,5 ETP sont nécessaires pendant la période estivale. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **DÉCIDE** le recrutement de **83,5 ETP** (équivalents temps plein) relevant de la catégorie C, sur les grades d'adjoint d'animation et d'adjoint technique, agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité pour une durée 3 mois maximum (période estivale 2018).

Attribution de fonds de concours aux communes

M. Guy LEFRAND

Peut-être pouvons-nous reporter la prochaine délibération ? Non.

Je vous propose, mes chers collègues, pour terminer, l'attribution de fonds de concours aux communes. Vous voyez que cela existe et que les communes continuent d'investir, et elles le font autant qu'elles le peuvent. Nous votons ce soir 55 fonds de concours, que je vous propose de ne pas vous détailler, pour un coût de 569 664 €, ce qui fait que sur les 2 M€ prévus cette année au budget, déjà 1,7 M€ ont été utilisés à ce jour. Attendez, M. PERRIN souhaite faire une intervention.

Mme Monica LEMEILLEUR

Non, ce n'est pas M. PERRIN.

M. Guy LEFRAND

C'est Mme LEMEILLEUR, qui est contre les fonds de concours.

Mme Monica LEMEILLEUR

Non, pas du tout. J'aurais simplement une petite observation qui n'est pas du tout orientée contre EPN, au contraire. Nous avons une demande de fonds de concours qui, je l'espère, va bientôt sortir. Il s'agit en fait d'un investissement qui entre dans le cadre du contrat de territoire, et nous sommes bloqués, ce que je regrette vivement, par la lenteur administrative de la Préfecture, qui tarde à nous répondre depuis le mois de décembre, et nous ne savons toujours pas si nous sommes ou non éligibles à une subvention de leur part, ce qui fait que cela bloque et le Département et EPN pour nous aider dans cet investissement qui concerne la sécurisation de l'école et des enfants dans le cadre du plan Vigipirate.

M. Guy LEFRAND

Nous sommes d'accord. Voilà un sujet que de nombreux maires pourraient aborder.

Mme CANEL.

Mme Françoise CANEL

À quel moment aurons-nous les fiches d'inscription pour les enfants dans les lycées et les collèges, s'il vous plaît ?

M. Guy LEFRAND

Je ne suis pas sûr que cela ait grand-chose à voir avec les fonds de concours.

Mme Françoise CANEL

Non, pas du tout, excusez-moi, c'était simplement une question en aparté.

M. Guy LEFRAND

Je ne comprends pas la question.

Mme Françoise CANEL

Je parle des fiches d'inscription, qui arrivent dans chaque commune, pour inscrire les enfants dans les collèges et les lycées au niveau du transport scolaire.

M. Guy LEFRAND

Sur le transport scolaire, d'accord.

Mme Françoise CANEL

Excusez-moi, je n'avais pas fini ma question.

M. Guy LEFRAND

Je ne comprenais pas. Je vous propose que nous votions quand même les fonds de concours, parce que si nous ne votons pas, je ne peux pas vous les attribuer, ce qui serait dommage. Qui est contre ? Il y en a toujours un ou deux qui se font piéger. Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Nous vous répondrons demain, me disent les services.

Le Conseil communautaire :

- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de :
 - 2 254,16 € à la commune de Boncourt pour la restauration de meubles historiques de la mairie,
 - 1 643,59 € à la commune de Bretagnolles pour la réfection des murs extérieurs de la salle communale,
 - 2 040 € à la commune de Coudres pour l'acquisition d'un lave-vaisselle et d'une armoire réfrigérante à la salle des fêtes,
 - 1 516,98 € à la commune de Croth pour l'acquisition de décoration de Noël,
 - 2 880 € à la commune d'Épièds pour la construction d'un mur, ravalement et pose d'un portillon,
 - 2 521 € à la commune d'Épièds pour la remise en état du toit du château d'eau,
 - 1 492 € à la commune d'Épièds pour la remise en état du portail de la cour de la mairie,
 - 47 980,84 € à la commune d'Évreux pour le programme 2018 d'aménagement des cimetières,
 - 27 962,50 € à la commune d'Évreux pour l'acquisition d'un drone,
 - 12 498,88 € à la commune d'Évreux pour l'acquisition d'une tondeuse autoportée,
 - 10 281,02 € à la commune d'Évreux pour l'acquisition et la mise en place d'une classe modulaire à l'école de la Forêt,
 - 27 211,70 € à la commune d'Évreux pour la mise en lumière des façades en lien avec le réaménagement rue du Docteur Ourseil,
 - 2 717,55 € à la commune de Gauciel pour la rénovation du chauffage et l'enduit du cœur de l'église,
 - 3 945 € à la commune de Gravigny pour la réfection complète de l'éclairage des courts de tennis couverts,
 - 50 452 € à la commune de Huest pour la rénovation de la toiture du groupe scolaire,
 - 1 086,18 € à la commune de Huest pour la mise en place d'une dalle béton et de l'éclairage pour un abribus,
 - 1 529,50 € à la commune d'Irreville pour l'installation d'un moteur de volée et d'une centrale de commande des cloches pour l'église,
 - 977,75 € à la commune de Jumelles pour l'avenant au marché de travaux 2017 d'extension de la mairie,
 - 2 400 € à la commune de l'Habit pour la mise aux normes de la porte de la mairie,
 - 1 949,40 € à la commune de l'Habit pour la construction d'un local poubelle,
 - 6 563 € à la commune de l'Habit pour la réalisation de l'isolation et du plancher du 2^{ème} étage de la mairie,
 - 1 018,26 € à la commune de la Chapelle-du-Bois-des-Faulx pour la fourniture et la pose d'un limiteur acoustique pour la salle des fêtes,
 - 4 535,66 € à la commune de La Couture-Boussey pour l'acquisition de mobilier pour le nouveau restaurant scolaire,
 - 14 842 € à la commune de La Couture-Boussey pour la création d'un préau pour l'école maternelle,

- 2 913,69 € à la commune de la Forêt-du-Parc pour la peinture de l'école et la toiture en polycarbonate du porche de l'entrée des petites sections,
- 1 166,66 € à la commune de la Trinité pour la création d'un jardin du souvenir avec puits de dispersion au cimetière,
- 1 760 € à la commune du Mesnil-sur-l'Estrée pour la construction de contreforts à l'église,
- 3 598,22 € à la commune du Mesnil-sur-l'Estrée pour l'accessibilité aux PMR des bâtiments communaux,
- 3 450 € à la commune du Plessis-Grohan pour le remplacement des radiateurs électriques de la mairie,
- 2 816,80 € à la commune du Plessis-Grohan pour la rénovation du carrelage et la pose d'un coffret électrique à la salle polyvalente,
- 3 580 € à la commune du Plessis-Grohan pour la rénovation du groupe scolaire et de la peinture sous préau,
- 5 978,52 € à la commune du Vieil-Evreux pour le remplacement de la chaudière de l'école,
- 5 096 € à la commune du Vieil-Évreux pour la sécurisation de l'école maternelle,
- 1 495 € à la commune de Lignerolles pour l'acquisition d'un fourneau pour la cantine scolaire,
- 546,82 € à la commune de Lignerolles pour l'acquisition de tables pour la cantine scolaire,
- 1 798,29 € à la commune de Lignerolles pour la mise en place d'un nouveau sol pour la salle communale,
- 7 415 € à la commune de Marcilly-sur-Eure pour l'acquisition de panneaux lumineux en centre bourg,
- 3 422,35 € à la commune de Marcilly-sur-Eure pour l'acquisition de radars pédagogiques,
- 11 363,63 € à la commune de Marcilly-sur-Eure pour l'acquisition d'un columbarium,
- 6 785,69 € à la commune de Marcilly-sur-Eure pour le remplacement de la chaudière des écoles,
- 2 359 € à la commune de Miserey pour l'aménagement du parvis de la mairie,
- 2 024,66 € à la commune de Miserey pour la réfection complète de la stèle des Aérostiéris,
- 9 848,69 € à la commune de Miserey pour la rénovation énergétique de deux classes primaires et la salle de Bibliothèque Centre Documentaire,
- 3 605,50 € à la commune de Moisville pour les travaux d'évacuation des eaux pluviales de la sacristie et de l'église,
- 12 898,04 € à la commune de Mousseaux-Neuville pour la mise en conformité électrique d'un bâtiment scolaire et la pose de faux-plafond d'une classe,
- 1 894,55 € à la commune de Mousseaux-Neuville le remplacement des buts et panneaux de baskets du terrain multisports,
- 1 509,70 € à la commune de Mousseaux-Neuville pour l'acquisition de volets roulants et stores d'une classe,
- 772 € à la commune de Parville pour le remplacement de la cabine de douche du logement communal,
- 2 604,16 € à la commune de Parville pour la reprise de concessions funéraires,
- 4 083,49 € à la commune de Sacquenville pour l'installation d'une colonne enterrée rue du Bout aux Plaids et la rénovation partielle de la salle du Conseil,
- 4 476,90 € à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour l'acquisition de matériel informatique pour l'école de l'Hôtel de Ville,

- 141 726,73 € à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour l'aménagement d'un restaurant scolaire à l'école maternelle des p'tits Loups,
- 71 450 € à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour le réaménagement des services techniques en Restos du Cœur,
- 6 504,04 € à la commune de Saint-Martin-la-Campagne pour l'acquisition de matériel communal,
- 8 422,34 € à la commune de Sassey pour la rénovation intérieure de la salle des fêtes,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions financières et tous documents afférents à ces dossiers, y compris les éventuels avenants.

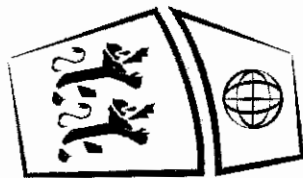
INFORMATIONS

M. Guy LEFRAND

Mes chers collègues, je vous rappelle que le Tour de France passe à Garennes-sur-Eure le 14 juillet à l'occasion de sa 8^e étape entre Dreux et Amiens. Nous aurons l'occasion dans les jours qui viennent de vous inviter à participer à un grand barbecue pique-nique républicain. La journée du 14 juillet de l'Agglomération sera cette année à Garennes-sur-Eure.

Je vous invite, si vous n'êtes pas trop fatigués, à profiter de notre cocktail dinatoire et, puisque nous sommes en fin de session semestrielle, j'invite également les journalistes, s'ils n'ont pas craqué, et les services à venir également partager avec nous ce verre bien mérité.

La séance est levée à 22 heures 35.



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

BUREAU COMMUNAUTAIRE
•••
SEANCE DU 4 SEPTEMBRE 2018
•••
EXTRAIT DU COMPTE RENDU

L'An deux mille dix-huit, le 04 Janvier, les membres du Bureau communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 29 août, se sont réunis dans la salle de leurs délibérations, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 17h30, sous présidence de Monsieur Guy LEFRAND, Président.

PRÉSENTS :

Madame AUGER Stéphanie, Monsieur BOURRELLIER Ludovic, Monsieur COCHON Michel, Monsieur CONFAIS Max, Madame COULONG Rosine, Monsieur DERRAR Mohamed, Monsieur DOSSANG Guy, Monsieur DOUARD Daniel, Monsieur ETTAZAOUI Driss, Monsieur HUBERT Xavier, Monsieur LEFRAND Guy, Monsieur MABIRE Arnaud, Monsieur MOLINA Michel, Madame PECQUEUX Delphine, Monsieur PRIEZ Rémi, Monsieur ROYOUX Claude.

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

Monsieur BOREGGIO Sylvain, Monsieur GAVARD-GONGALLUD Nicolas,
Monsieur GROIZELEAU Bruno.

DELIBERATIONS DU BUREAU PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL

Le **Bureau communautaire**, agissant en vertu de la délégation qui lui a été donnée par le Conseil Communautaire :

1 - Zone d'activités de l'arbre Saint Germain à Marcilly la campagne - Renforcement du réseau électrique Convention ENEDIS /EPN

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de renforcement du réseau électrique et de raccordement à passer avec ENEDIS pour les travaux à réaliser sur la zone d'activités de l'arbre Saint Germain à Marcilly la campagne, dont le coût sera pris en charge par EPN pour un montant prévisionnel de 24.525,62 € TTC. Ce renforcement du réseau est nécessaire pour permettre l'implantation de l'entreprise BIO-CER.

2 - FISAC (Fonds d'intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) Octroi des subventions suite au Comité de pilotage du 9 juillet 2018

- **DECIDE** l'octroi des subventions FISAC (Fond d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) ci-après sollicitées après avis du comité de pilotage et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions afférentes et tout avenant éventuel à intervenir dans ce cadre :

Au Pain d'Antan 40 rue du Dr Oursel, 27000 Evreux Activité: Boulangerie Pâtisserie : **1 462.5€.**

L'Oiseau Lire 24 rue du Docteur Oursel, 27000 Evreux Activité: Librairie jeunesse : **1 464.10€.**

Access Beauté 56 rue Isambard 27000 Evreux Activité: Institut de Beauté : **505.73€.**

Laforêt Immobilier 17 rue de Grenoble 27000 Evreux Activité: Agence immobilière : **1 462.50€.**

Delta Immo 1 rue Dulong 27000 Evreux Activité: Agence Immobilière : **262.71€.**

3 - Route départementale 558 - Déclassement pour classement dans le domaine routier communal de Marcilly sur Eure

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention relative aux modalités de déclassement de la Route départementale 558 pour classement dans le domaine routier communal de la commune de Marcilly sur Eure.



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

BUREAU COMMUNAUTAIRE
•••
SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2018
•••
COMPTE RENDU

L'An deux mille dix huit, le 19 SEPTEMBRE, les membres du Bureau communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 13 septembre 2018, se sont réunis dans la salle de leurs délibérations, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 16h00; sous présidence de Monsieur Guy Lefrand, Président.

PRESENTS :

Monsieur BOREGGIO Sylvain, Monsieur COCHON Michel, Monsieur CONFAIS Max, Madame COULONG Rosine, Monsieur DERRAR Mohamed, Monsieur DOSSANG Guy, Monsieur DOUARD Daniel, Monsieur HUBERT Xavier, Monsieur LEFRAND Guy, Monsieur MOLINA Michel, Monsieur PRIEZ Rémi, Monsieur ROYOUS Claude

ABSENTS NON REPRESENTES :

Madame AUGER Stéphanie, Monsieur BOURRELLIER Ludovic, Monsieur ETTAZAOUI Driss, Monsieur GAVARD-GONGALLUD Nicolas, Monsieur GROIZELEAU Bruno, Monsieur MABIRE Arnaud, Madame PECQUEUX Delphine

•••

DELIBERATION DU BUREAU PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL

Le **Bureau communautaire**, agissant en vertu de la délégation qui lui a été donnée par le Conseil Communautaire :

☞ **DECIDE** la constitution d'un groupement de commandes auquel participeront la Ville d'Evreux et Evreux Portes de Normandie pour les achats communs nécessaires au bon fonctionnement de la Société Publique Locale portant sur les projets d'aménagement, **APPROUVE** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes, **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention ainsi que tous les documents y afférent, **DECIDE** que l'agglomération Evreux Portes de Normandie soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi formé, **ACCEPTTE** que les marchés soient attribués par la commission d'appel d'offres de l'agglomération Evreux Portes de Normandie pour les procédures formalisées, **ACCEPTTE** l'attribution des marchés conclus en procédures non formalisées, par le Président d'Evreux Portes de Normandie (coordonnateur du groupement) ou par son représentant et **DESIGNE** le coordonnateur comme mandataire commun à l'effet de signer les marchés et avenants conclus dans le cadre du présent groupement de commande.



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2018
EXTRAIT DU COMPTE RENDU

L'An deux mille dix-huit, le 19 Septembre, les membres du Conseil communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 12 septembre 2018, se sont réunis dans la salle de leurs délibérations, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 19h00, sous la présidence de Monsieur Guy Lefrand, Président. Jean-Luc BOUILLIE, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

PRESENTS :

M ALBENQUE Roger, M BARRAL Fernand, Mme BAUGE Agnès, M BAZIRE Guy, M BEHAR Claude, Mme BENARD Catherine, Mme BONNARD Renée, M BOREGGIO Sylvain, M BOUILLIE Jean-Luc, M BROCHOT Bernard, M CAILLEUX Jean-Michel, Mme CANEL Françoise, M CHAMPREDON Michel, M CHAPLAIS Robert, M CHOKOMERT Patrice, M CINTRAT Jean-Luc, M CISSEY Raymond, M COCHON Michel, M COLLEU Etienne, M CONFAIS Max, Mme COULONG Rosine, Mme COURSIN Marie-Martine, M DE LANGHE Christian, Mme DELAVIGNE Nadine, M DERRAR Mohamed, M DESSAINT Didier, M DOSSANG Guy, M DOUARD Daniel, M DULONDEL Michel, Mme DURANTON Nicole, M ETTAZAOUI Driss, M EUDIER Moïse, M FAUCHET Gérard, M GANTIER François, M GILLES Hervé, M GROIZELEAU Bruno, Mme GUESNET Séverine, Mme HAGUET VOLCKAERT Florence, Mme HANNOTEAUX Maryvonne, M HEBERT Dominique, M HUBERT Xavier, M KELLO Philippe, Mme LE GOFF Hélène, M LEBLOND Jean, M LEFRANÇOIS Thierry, M LEFRAND Guy, Mme LEMEILLEUR Monica, Mme LEMONNE Christine, Mme LESEIGNEUR Diane, Mme LUVINI Françoise, M MABIRE Arnaud, M MAILLARD Jean-Marie, Mme MARAGLIANO Francine, M MASSON Serge, M MOLINA Michel, M MOREL Jean-Pierre, M NOGARÈDE Alain, M PATTYN Patrick, M PAVON Jean-Pierre, M PERRIN Marc, M PICHOS Jean-Pierre, M PRIEZ Rémi, Mme REVEL Ketty, M ROUSSEL Emmanuel, M ROYOUX Claude, Mme SAMSON Michelle, M SAULNIER Robin, M SENKEWITCH Georges, M SIMON Stéphane, M WILMART Marceau, M ALLANO Jean-Claude, M ALORY Christophe, Mme BANDELIER Lysiane, M CLOMENIL Joel, M DUTREMEE Serge, M HERVIEU Joel, Mme LEBARBIER Stéphanie, Mme LEON Patricia, M LEPINTEUR Ollivier, Mme MARTIN Françoise, M NOEL Gilbert, Monsieur MARAIS Thierry

Monsieur MASCRIER Gilbert suppléant(e) de Monsieur FEUVRAIS Martial, Madame PRÉVOST Annie suppléant(e) de Monsieur HAMEL Raynald, Madame DECAUX Nadège suppléant(e) de Monsieur JAMES Jean-Claude, Madame HORION Françoise suppléant(e) de Monsieur MORILLON Marc, Monsieur LESELLIER Guy suppléant(e) de Monsieur WALASZEK Jean-Pierre, Madame LE GAL Nadine suppléant(e) de Monsieur BONBONY Jean-Claude, Monsieur JARRAFOUX Jacques suppléant(e) de Monsieur BOUTIN Jacques, Monsieur CHABROL Marcel suppléant(e) de Monsieur GAUTIER Francis, Monsieur NORBLIN Raphael suppléant(e) de Monsieur POUCHIN Jacques, Monsieur BATREL Gilbert suppléant(e) de Madame ROUVEIX Michèle.

ONT DONNE POUVOIR : Madame Stéphanie AUGER a donné pouvoir à Monsieur Guy LEFRAND, Madame Karène BEAUVILLARD a donné pouvoir à Madame Françoise LUVINI, Monsieur Mohammed BENTALHA a donné pouvoir à Monsieur Driss ETTAZAOUI, Monsieur Patrick CASTEL a donné pouvoir à Monsieur Hervé GILLES, Monsieur Robin FRERET a donné pouvoir à Madame Diane LESEIGNEUR, Monsieur Nicolas GAVARD-GONGALLUD a donné pouvoir à Monsieur Sylvain BOREGGIO, Madame Severine GIPSON a donné pouvoir à Madame Christine LEMONNE, Monsieur Anthony HOUSSAIS a donné pouvoir à Monsieur Claude ROYOUX, Madame Maryata KONTE a donné pouvoir à Monsieur Alain NOGARÈDE, Madame Chantal LEPETIT a donné pouvoir à Madame Lysiane BANDELIER, Madame Anaïs MORDRET a donné pouvoir à Monsieur Michel MOLINA, Madame Sabine MORLOCK a donné pouvoir à Monsieur Mohamed DERRAR, Monsieur Cédric ROUSSEL a donné pouvoir à Monsieur Xavier HUBERT, Monsieur Gérard SILIGHINI a donné pouvoir à Madame Maryvonne HANNOTEUX, Madame Camille TUBIANA a donné pouvoir à Monsieur Ollivier LEPINTEUR, Monsieur Patrik WATEL a donné pouvoir à Monsieur François GANTIER, Monsieur Jean-Paul HEROUARD a donné pouvoir à Monsieur Joel CLOMENIL, Madame Delphine PECQUEUX a donné pouvoir à Monsieur Jean-Luc BOUILLIE, Madame Coumba DIOUKHANÉ a donné pouvoir à Monsieur Arnaud MABIRE,

ABSENTS NON REPRESENTES :

Madame BOCAGE Sophie, Monsieur BOURRELLIER Ludovic, Madame BUCHE Véronique, Monsieur CAMOIN Emmanuel, Monsieur CAPUANO Giovanni, Madame COSTENTIN Stéphanie, Madame JUIN Clarisse, Monsieur MANÉ Abdoulaye, Monsieur MARQUAIS Raynal, Monsieur RANGER Michel, Monsieur VEYRI Timour, Madame VILAIN Mireille, Monsieur GHZALALE Fouad,



Le Conseil communautaire :

☞ **ADOPTE** le procès-verbal littéral de la séance en date du 19 juin 2018

☞ **ADOPTE (moins 6 abstentions)** le Budget Supplémentaire 2018 : Budget Principal / Budget Eau / Budget Assainissement ex- GEA / Budget Assainissement ex-CCPN / Budget Assainissement non collectif / Budget Mobilités / Budget Biopépinière / Budget Economie / Budgets de Zone d'activité

☞ **ADOPTE** divers ajustements d'AP/CP (autorisations de programmes et crédits de paiement) dans le cadre du budget supplémentaire 2018

☞ **DECIDE** la prise de deux nouvelles compétences au profit d'EPN à compter du 1er janvier 2019 :

- La compétence optionnelle « Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service au public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ».

- La compétence facultative de la gestion des eaux pluviales urbaines au sens de l'article L.2226-1 du code général des collectivités territoriales ;

et **INVITE** les communes membres à se prononcer sur cette proposition dans le délai de 3 mois à compter de la notification de la présente délibération. A défaut d'avis rendu dans ce délai, celui-ci est réputé favorable.

☞ **APPROUVE** le projet de statuts du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de l'Iton (SMABI), **DECIDE** de transférer au SMABI, outre la compétence GEMAPI, la compétence optionnelle « portage du SAGE de l'Iton » et **PROCEDE** à la désignation d'un délégué titulaire et de deux délégués suppléants en qualité de représentants d'Evreux Portes de Normandie au sein du SMABI. **Sont ainsi désignés représentants d'EPN au sein du Comité Syndical du SMABI :**

Représentant titulaire : **M. Bernard BROCHOT**

Représentants suppléants : **M. Michel COCHON et M. Jean-Marie MAILLARD**

☞ **APPROUVE** les nouveaux statuts du Syndicat intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Vallée de l'Eure (SIAEVE) et **PROCEDE** à la désignation en qualité de représentants d'Evreux Portes de Normandie au sein Syndicat intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Vallée de l'Eure (SIAEVE) des 8 délégués titulaires et des 5 délégués suppléants ci-après :

8 titulaires :

M. PICHOS Jean-Pierre (L'Habit)

M. WILMART Marceau (La Couture Boussey)

M. LAMI Michel (La Couture Boussey)

M. GATINE Jean-Pierre (Garennes sur Eure)

M. BRODIER Laurent (Garennes sur Eure)

Mme COULONG Rosine (Croth)

Mme VIBOUD Danièle (Croth)

M. ALLANO Jean-Claude (Mouettes)

5 suppléants :

M. HUSSET Michel (L'Habit)

M. LUCIANI Jean-Marie (La Couture Boussey)

M. LETENNEUR Gilbert (Garennes sur Eure)

Mme VICTOR Catherine (Croth)

Mme DUPONT Martine (Mouettes)

☞ **DECIDE** la création d'un emploi de Directeur du Musée des Instruments à Vent, **DECIDE** que cet emploi pourra être occupé par un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée d'une durée de 3 ans compte tenu de l'absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes (article 3-3-1°), et **PRECISE** les conditions ci-après de recrutement :

- Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit, que par décision expresse et pour une durée indéterminée.
- L'agent devra justifier d'une expérience significative dans le management général d'un musée et la conduite de direction scientifique, administrative et technique d'un établissement culturel. De plus il devra être en possession d'un diplôme de niveau II minimum. Ainsi, sa rémunération sera calculée et assimilée à un emploi de catégorie A sur le grade d'Attaché de Conservation du Patrimoine, eu égard aux missions citées ci-dessus.

Ce Directeur occupera également la fonction de Direction adjoint des Musées d'EPN.

☞ **OCTROIE** une subvention de fonctionnement complémentaire d'un montant de 27 000 € à l'EPIC Office de Tourisme et de Commerce d'Evreux Portes de Normandie au titre de l'année 2018, **OCTROIE** une subvention d'investissement exceptionnelle d'un montant de 3 500 € à l'EPIC Office de Tourisme et de Commerce d'Evreux Portes de Normandie au titre de l'année 2018 et **AUTORISE** le Président ou son représentant à **SIGNER** l'avenant à passer à la convention d'objectif 2017-2020

☞ **APPROUVE** le document cadre de la Conférence Intercommunale du Logement

☞ **ADOpte**, dans le cadre du « Programme de Renouvellement Urbain » du quartier de Nétreville à EVREUX, le programme global d'intervention et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention ANRU et la maquette financière ainsi que l'ensemble des documents afférents à ce dossier (les contrats, avenants, arrêtés pluriannuels, conventions de financements).

Le programme se décline en 7 familles d'intervention :

- Ingénierie et conduite de projet,
- Démolition de logements locatifs sociaux,
- Aménagement d'ensemble,
- Requalification de logements locatifs sociaux,
- Résidentialisation de logements locatifs sociaux,
- Accession à la propriété,
- Equipements de proximité.

Le plan de financement du projet intègre les demandes faites en Comité d'engagement par les partenaires de l'ANRU et repose sur la participation financière de l'ensemble des partenaires à hauteur de 47 392 789, 63 € HT. La participation d'EPN s'entend pour un montant global de 6 659 092,12 €.

Le détail de la convention et des projets sera envoyé par mail à tous les élus. Leurs éventuelles remarques seront insérées dans le procès-verbal littéral de la séance.

☞ **APPROUVE** le bilan de la concertation et **ARRETE** le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de la Couture-Boussey, **PRECISE** que la présente délibération annule et remplace la délibération n°35 d'arrêt du Plan Local d'Urbanisme de la Couture-Boussey prise par le Conseil Communautaire en date du 17 octobre 2017, **PRECISE** que le projet de Plan Local d'Urbanisme sera communiqué pour avis aux Personnes Publiques Associées et à la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers, **INFORME** que les EPCI directement intéressés et les communes limitrophes pourront recevoir communication du PLU à leur demande et **INFORME** que toute personne ou organisme – notamment les associations agréées – peut consulter en Mairie et au Grand Evreux Agglomération le projet de Plan Local d'Urbanisme

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention d'autorisation de financement complémentaire en matière d'immobilier d'entreprises entre EPN et la Région Normandie ainsi que tout avenant ou document relatif à sa mise en œuvre

☞ **OCTROIE** une subvention (aide à l'immobilier d'entreprises) de 172 337 € à la SCI JAUNET DEVELOPPEMENT représentée par Monsieur Patrick JAUNET, et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention et tout avenant éventuel à intervenir dans ce cadre. La Région va octroyer une aide complémentaire de 141 000 €.

La SAS ETS JAUNET est une entreprise d'assemblage, de fabrication de cartes électroniques et prestations de câblage filaire, qui propose ses services auprès d'entreprises pour le secteur de l'aéronautique, l'armement, l'industrie 4.0, l'automobile et le médical. Elle a été créée en 1992. L'entreprise souhaite dynamiser sa production, accroître son développement. La solution est d'acquérir de nouveaux locaux qui vont lui permettre de faire progresser ses processus de production, de proposer aux salariés de meilleures conditions de travail dans un espace mieux adapté, et de pouvoir envisager le développement de nouveaux secteurs d'activités créateurs d'emplois. L'acquisition de locaux dans le Parc d'Activités de la Madeleine au 21 rue Lavoisier à Evreux répond à ces besoins.

☞ **DECIDE** de garantir à hauteur de 50 %, les emprunts souscrits par la SCI JAUNET DEVELOPPEMENT : auprès du Crédit Agricole Normandie-Seine pour un montant de 700 000 € (sept cent mille euros) et auprès du CIC Nord Ouest pour un montant de 700 000 € (sept cent mille euros) pour l'achat de locaux dans la zone Industrielle n°2 au 21 rue Lavoisier à Evreux.

☞ **APPROUVE (moins 5 voix contre et 5 abstentions)**, dans le cadre de l'externalisation de la gestion de la relation clientèle des usagers de l'eau et de l'assainissement d'Evreux Portes de Normandie (service Facturation Eau&Assainissement) la décision de la Commission d'appel d'offres du 31 août 2018, **AUTORISE** le Président à signer et notifier le marché correspondant à l'Entreprise Eau de Normandie, mieux disante, et à conclure tout avenant, **AUTORISE** le Président à signer tout acte relatif à la mise en œuvre de cette délibération et **IMPUTE** les dépenses correspondantes sur les budgets annexes 2, 3 et 30 de l'eau et de l'assainissement et **INSCRIRE** les crédits correspondant au budget annexes 2, 3 et 30.



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

BUREAU COMMUNAUTAIRE
•••
SEANCE DU 2 OCTOBRE 2018
•••
EXTRAIT DU COMPTE RENDU

L'An deux mille dix-huit, le 02 Octobre, les membres du Bureau communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 26 septembre 2018, se sont réunis dans la salle de leurs délibérations, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 17H30, sous présidence de Monsieur Guy Lefrand, Président.

PRESENTS :

Madame AUGER Stéphanie, Monsieur BOREGGIO Sylvain, Monsieur COCHON Michel, Monsieur CONFAIS Max, Madame COULONG Rosine, Monsieur DERRAR Mohamed, Monsieur DOSSANG Guy, Monsieur DOUARD Daniel, Monsieur ETTAZAOUI Driss, Monsieur HUBERT Xavier, Monsieur LEFRAND Guy, Monsieur MABIRE Arnaud, Monsieur MOLINA Michel, Madame PECQUEUX Delphine, Monsieur PRIEZ Rémi, Monsieur ROYOUX Claude.

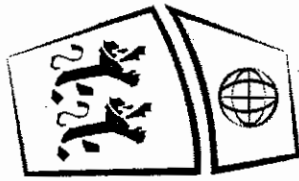
ABSENTS NON REPRESENTES :

Monsieur BOURRELLIER Ludovic, Monsieur GAVARD-GONGALLUD Nicolas, Monsieur GROIZELEAU Bruno.

DELIBERATIONS DU BUREAU PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL

Le **Bureau communautaire**, agissant en vertu de la délégation qui lui a été donnée par le Conseil Communautaire :

☞ **APPROUVE** la mise à disposition d'EPN par la Banque de France, dans le cadre de son Plan de Sauvegarde de l'Emploi, d'un agent qui sera affecté au service voirie, **S'ENGAGE** à rembourser trimestriellement à la Banque de France le tiers de la rémunération globale et des charges patronales afférentes et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention et les avenants éventuels à intervenir.



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

BUREAU COMMUNAUTAIRE
•••
SEANCE DU 16 OCTOBRE 2018
•••
COMPTE RENDU

L'An deux mille dix-huit, le 16 Octobre, les membres du Bureau communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 10 octobre 2018, se sont réunis dans la salle de leurs délibérations, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 16h30, sous présidence de Monsieur Guy Lefrand, Président.

PRESENTS :

Madame AUGER Stéphanie, Monsieur BOREGGIO Sylvain, Monsieur COCHON Michel, Monsieur CONFAIS Max, Madame COULONG Rosine, Monsieur DOSSANG Guy, Monsieur DOUARD Daniel, Monsieur ETTAZAOUI Driss, Monsieur HUBERT Xavier, Monsieur LEFRAND Guy, Monsieur MABIRE Arnaud, Madame PECQUEUX Delphine, Monsieur PRIEZ Rémi, Monsieur ROYOUX Claude

ABSENTS NON REPRESENTES :

Monsieur BOURRELLIER Ludovic, Monsieur DERRAR Mohamed, Monsieur GAVARDGONGALLUD Nicolas, Monsieur GROIZELEAU Bruno, Monsieur MOLINA Michel

Le **Bureau communautaire**, agissant en vertu de la délégation qui lui a été donnée par le Conseil Communautaire :

- **FIXE** les modalités ci-après d'élaboration et de concertation du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) d'Evreux Portes de Normandie :

1 - Modalités d'élaboration

L'élaboration du PCAET d'Evreux Portes de Normandie sera encadrée par :

- **Un comité de pilotage (COPIL)** ayant pour objet de planifier les étapes d'analyse, valider le programme de travail, décider des orientations stratégiques et entériner les résultats.

Ce COPIL sera constitué de l'élu pilote de la démarche en charge de l'Aménagement, du Climat, de l'Energie d'EPN, d'élus référents EPN (Vice-présidents – Maires – Adjoints au Maire), du prestataire (ALTEREA) et du service climat en charge de l'étude.

- **Un comité technique (COTECH)** qui assure le suivi de l'étude et le lien avec les autres démarches en cours et à venir sur le territoire de l'agglomération, qui instruit et analyse les décisions à prendre par le comité de pilotage.

Ce COTECH sera constitué de l'élu pilote de la démarche en charge de l'Aménagement, du Climat, de l'Energie d'EPN, du service Climat en charge de l'étude, du prestataire (ALTEREA), des services EPN mobilisés pour l'étude.

La liste des participants au COPIL et/ou COTECH pourra être complétée afin d'associer, le cas échéant, d'autres interlocuteurs. De plus pour lui apporter un soutien méthodologique et une expertise complémentaire, la collectivité pourra également solliciter les membres du collectif départemental de l'Eure (SIEGE, ALEC, ATMO, ADEME...)

Le projet est phasé en deux temps :

2018/2019

- Réalisation du profil climat
- Analyse du bilan des consommations et productions d'énergie ainsi que des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques.

au cours de l'année 2019

- Définition des axes stratégiques
- Elaboration du programme d'actions,
- Modalités de mobilisation et de concertation
- Dispositif de suivi et d'évaluation
- Adoption du PCAET

2 - Modalités de concertation

La concertation sera effectuée selon les dispositions ci-après :

- Lancement d'un questionnaire auprès du grand public lors de la phase diagnostic et restitution avant la phase ateliers
- Organisation de Réunions publiques
- Organisation et animation d'ateliers thématiques et participatifs ouverts à l'ensemble des acteurs du territoire
- Présentation du document projet de plan climat air énergie territorial en séance du Conseil communautaire,
- Mise à disposition du public du document projet pendant une durée d'un mois
- Mise en place d'une concertation numérique du public
- Information dans la presse locale, dans le magazine communautaire et les bulletins municipaux,
- Rubrique spécifique au PCAET sur le site internet de la collectivité permettant un accès aux éléments du dossier (diagnostic, projet de PCAET),
- Mise en place d'une adresse courriel dédiée permettant au grand public d'adresser ses remarques,

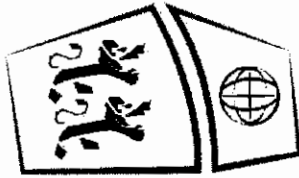
Ainsi, la concertation permettra de partager les travaux avec les partenaires institutionnels, réglementaires, et les acteurs des enjeux énergétiques en interne de la communauté d'agglomération et à l'échelle du territoire

3 - Modalités de mise en œuvre et de suivi

Les actions du PCAET pourront, selon les objectifs visés, être mis en œuvre par la collectivité lorsqu'il s'agit d'une action relevant de sa compétence directe, ou par d'autres porteurs publics ou privés.

La mise en œuvre des actions du PCAET fera l'objet d'un suivi sur la base d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs, donnant lieu à un bilan annuel.

Le PCAET devra être évalué en totalité et, le cas échéant, révisé au bout de 3 ans. Il devra être renouvelé au bout de 6 ans



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 16 OCTOBRE 2018

EXTRAIT DU COMPTE RENDU

L'An deux mille dix-huit, le 16 Octobre, les membres du Conseil communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 10 octobre 2018, se sont réunis dans la salle de leurs délibérations, afin de délibérer. La séance est ouverte à 18h00, sous la présidence de Monsieur Guy LEFRAND, Président. Claude ROYOUX, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

PRÉSENTS :

M ALBENQUE Roger, Mme AUGER Stéphanie, M BARRAL Fernand, M BAZIRE Guy, Mme BEAUVILLARD Karène, M BEHAR Claude, Mme BENARD Catherine, Mme BOCAGE Sophie, Mme BONNARD Renée, M BOREGGIO Sylvain, M BOUILLIE Jean-Luc, M BOURRELLIER Ludovic, M BROCHOT Bernard, M CAILLEUX Jean-Michel, M CAMOIN Emmanuel, Mme CANEL Françoise, M CAPUANO Giovanni, M CASTEL Patrick, M CHAPLAIS Robert, M CHOKOMERT Patrice, M CINTRAT Jean-Luc, M CISSEY Raymond, M COCHON Michel, M CONFAIS Max, Mme COSTENTIN Stéphanie, Mme COULONG Rosine, Mme COURSIN Marie-Martine, M DE LANGHE Christian, Mme DELAVIGNE Nadine, M DERRAR Mohamed, M DOSSANG Guy, M DOUARD Daniel, M. DULONDEL Michel, M ETTAZAOUI Driss, M EUDIER Moïse, M FAUCHET Gérard, M GANTIER François, M GILLES Hervé, Mme HAGUET VOLCKAERT Florence, M HAMEL Raynald, Mme HANNOTEUX Maryvonne, M HEBERT Dominique, M HUBERT Xavier, M JAMES Jean-Claude, Mme KONTE Maryata, M LEBLOND Jean, M LEFRAND Guy, Mme LESEIGNEUR Diane, Mme LUVINI Françoise, M MABIRE Arnaud, M MAILLARD Jean-Marie, M MANÉ Abdoulaye, Mme MARAGLIANO Francine, M MARQUAIS Raynal, M MASSON Serge, M MOLINA Michel, M MOREL Jean-Pierre, M MORILLON Marc, M NOGARÈDE Alain, M PATTYN Patrick, M PERRIN Marc, M PICHOS Jean-Pierre, M PRIEZ Rémi, M RANGER Michel, M ROUSSEL Cédric, M ROUSSEL Emmanuel, M ROYOUX Claude, Mme SAMSON Michelle, M SAULNIER Robin, M SENKEWITCH Georges, M SILIGHINI Gérard, M SIMON Stéphane, M VEYRI Timour, M PIÉRÈS Patrick, M WATEL Patrik, M WILMART Marceau, M ALLANO Jean-Claude, M ALORY Christophe, Mme BANDELIER Lysiane, M BONBONY Jean-Claude, M BOUTIN Jacques, M CLOMENIL Joël, Mme DIOUKHANÉ Coumba, M GAUTIER Francis, M GHZALALE Fouad, M HEROUARD Jean-Paul, Mme LEON Patricia, M LEPINTEUR Ollivier, Mme MARTIN Françoise, M NOEL Gilbert, M NORBLIN Raphael, Mme PECQUEUX Delphine, Madame CHEREL Annick suppléant(e) de Monsieur COLLEU Etienne, Monsieur MASCRIER Gilbert suppléant(e) de Monsieur FEUVRAIS Martial, Monsieur LEVEAU Lionel suppléant(e) de Monsieur KELLO Philippe, Monsieur BRICOURT Lionel suppléant(e) de Madame LEMEILLEUR Monica, Monsieur LESELLIER Guy suppléant(e) de Monsieur WALASZEK Jean-Pierre, Madame NEANT Jocelyne suppléant(e) de Monsieur DUTREMEE Serge

ONT DONNÉ POUVOIR : Madame Agnès BAUGE a donné pouvoir à Monsieur François GANTIER, Madame Véronique BUCHE a donné pouvoir à Monsieur Abdoulaye MANÉ, Monsieur Michel CHAMPREDON a donné pouvoir à Madame Françoise MARTIN, Monsieur Didier DESSAINT a donné pouvoir à Monsieur Jean-Michel CAILLEUX, Madame Nicole DURANTON a donné pouvoir à Monsieur Mohamed DERRAR, Monsieur Robin FRERET a donné pouvoir à Madame Stéphanie AUGER, Monsieur Nicolas GAVARD-GONGALLUD a donné pouvoir à Madame Lysiane BANDELIER, Madame Séverine GIPSON a donné pouvoir à Monsieur Guy BAZIRE, Monsieur Bruno GROIZELEAU a donné pouvoir à Madame Florence HAGUET VOLCKAERT, Madame Séverine GUESNET a donné pouvoir à Monsieur Gérard FAUCHET, Madame Hélène LE GOFF a donné pouvoir à Monsieur Robert CHAPLAIS, Madame Anaïs MORDRET a donné pouvoir à Monsieur Ludovic BOURRELLIER, Madame Sabine MORLOCK a donné pouvoir à Monsieur Ollivier LEPINTEUR, Monsieur Jean-Pierre PAVON a donné pouvoir à Monsieur Guy LEFRAND, Madame Ketty REVEL a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre PICHOS, Madame Stéphanie LEBARBIER a donné pouvoir à Monsieur Emmanuel ROUSSEL

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

Monsieur BENTALHA Mohammed, Monsieur HOUSSAIS Anthony, Madame JUIN Clarisse, Monsieur LEFRANÇOIS Thierry, Madame LEMONNE Christine, Madame LEPETIT Chantal, Madame TUBIANA Camille, Madame VILAIN Mireille, Monsieur HERVIEU Joël, Monsieur MARAIS Thierry, Madame ROUVEIX Michèle

Le Conseil communautaire :

- **CEDE** à la société « BIO-CER » ou à toute société qui s'y substituera à la condition le projet visé dans le cadre de la transaction soit respecté et identique, la parcelle cadastrée section XC n°104 pour une contenance 14 065 m² sise lieudit L'arbre Saint Germain à MARCILLY LA CAMPAGNE au prix de 9 € HT le m², soit 126 585,00 € TVA sur la marge incluse, les frais de notaire et les frais de géomètre si nécessaire étant à la charge de l'acquéreur, **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de la signature de l'acte authentique de vente et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** tous documents et acte (dont la promesse de vente) à intervenir dans le cadre de cette opération. Le projet consiste en la construction du siège social et d'un bâtiment à usage artisanal (atelier de meunerie)

- **CEDE** à Monsieur Mohammad CHUTTUR ou à toute société qui s'y substituera à la condition le projet visé dans le cadre de la transaction soit respecté et identique, une partie de la parcelle XA 121 sur la commune de Guichainville, d'une surface d'environ 2 359 m² au prix hors taxe de 25 €/m² augmenté de la TVA sur le prix total soit un montant de 58 975 € HT à parfaire ou à diminuer en fonction de la superficie réellement cédée, les frais de notaire et géomètre étant à la charge de l'acquéreur, **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et **AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération. Le projet consiste à construire un bâtiment dans lequel le Dr Chuttur installerait à la fois son activité libérale, mais aussi d'autres professions médicales ou paramédicales

- **CEDE** à la SCI de la Mangouste, ou à toute société qui s'y substituera, à la condition le projet objet de la transaction soit respecté, une partie des parcelles ZD 113 et ZD 115 sur la commune du Vieil Evreux, d'une surface d'environ 8 000m², au prix hors taxe de 30 €/m² augmenté de la TVA sur le prix total, les frais de notaire et de géomètre étant à la charge de l'acquéreur, **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération. Cette acquisition va permettre à l'entreprise de construire de nouveaux locaux permettant son expansion.

- **CEDE** à la SARL ENAE ou à toute société qui s'y substituera à la condition que le projet visé dans le cadre de la transaction soit respecté et identique, les parcelles cadastrées XA 79 et XA 88 sur la commune de Guichainville, d'une surface d'environ 6 136 m², au prix hors taxe de 25€/m² augmenté de la TVA sur le prix total soit un prix de 153 400 € HT à parfaire ou à diminuer en fonction de la superficie réellement cédée, les frais de notaire et de géomètre étant à la charge de l'acquéreur, **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération. Le projet vise à construire un bâtiment qui sera destiné à la location au profit de la SASU APAVE NORD-OUEST.

- **ABROGE** la délibération numéro 17 du 14 octobre 2014 (cession à la Société Les Frites Dorées), **CEDE** à la société SAS KNCO ou à toute société qui s'y substituera à la condition que le projet visé dans le cadre de la transaction soit respecté et identique, une partie de la parcelle cadastrée XA 156 sur la commune de Guichainville, d'une surface d'environ 6 000 m² au prix hors taxe de 25 €/m² augmenté de la TVA sur prix total, soit un prix de 150 000€ HT (à parfaire ou à diminuer en fonction de la superficie réellement acquise), les frais de notaire et de géomètre étant à la charge de l'acquéreur, **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération. Le projet vise à construire de nouveaux locaux pour son expansion

- **CEDE** à la société SCI KRAUTH ou toute société qu'elle se substituera à condition que le projet visé dans le cadre de la transaction soit respecté et identique, la parcelle ZM n°220 sur la commune de Saint André de l'Eure au prix de 210 000 € HT sur la marge (la marge étant d'un montant de 0€) soit un prix TTC de 210 000 €, les frais de notaire étant à la charge de l'acquéreur, **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération (M Kauth souhaite acquérir les locaux qu'il loue actuellement et agrandir ceux-ci pour conforter son développement d'activité), et ce sous réserve de réception par courrier, de la renonciation du locataire Cameron Carrosserie

- **AUTORISE (moins 3 abstentions)** EPN, dans le cadre de l'aménagement futur de la zone d'activité du Long Buisson 3, à se substituer à la SAFER DE NORMANDIE pour l'acquisition de la propriété des conjoints DESHAYES : terrain sis à Guichainville section ZB n°5 d'une superficie de 2 ha 67a 00ca, **ACCEPTE** le prix de vente correspondant à cette acquisition, soit la somme de 267.000,00 € auxquels s'ajoutent les frais de négociation de la SAFER (5%) soit la somme de 14 718,85 € (TVA d'un montant de 2.943,77 € en sus), les frais de notaire étant à la charge d'EPN, **AUTORISE** EPN à se substituer à la SAFER DE NORMANDIE pour la résiliation du bail rural dont est titulaire Monsieur Eric GILLES sur le terrain précité, **ACCEPTE** le versement de l'indemnité de résiliation du bail rural au profit de Monsieur Eric GILLES soit la somme de 27.377,00 € lors du retour de l'acte authentique de la formalité de publicité foncière auprès du Service de la Publicité Foncière compétent (les frais de notaire sont à la charge d'EPN), **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et que la libération de terres par l'exploitant interviendra au plus tard le 29 septembre 2019 et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte à intervenir dans le cadre de cette acquisition et résiliation du bail rural

- **AUTORISE (moins 3 abstentions)** EPN, dans le cadre de l'aménagement futur de la zone d'activité du Long Buisson 3, à se substituer à la SAFER DE NORMANDIE pour l'acquisition du terrain suivant, propriété de Madame LEMARIE : terrain sis à Guichainville section ZB n°4 d'une superficie de 26 ha 54a 00ca, **ACCEPTE** le prix de vente correspondant à cette acquisition, soit la somme de 2.654.000,00 € auxquels s'ajoutent les frais de négociation de la SAFER (5%) soit la somme de 138.831,15 € (TVA d'un montant de 27.766,23 € en sus), les frais de notaire étant à la charge d'EPN, **AUTORISE** EPN à se substituer à la SAFER DE NORMANDIE pour la résiliation du bail rural dont est titulaire Monsieur Eric GILLES sur le terrain précité, **ACCEPTE** le versement de l'indemnité de résiliation du bail rural au profit de Monsieur Eric GILLES soit la somme de 122.623,00 € lors du retour de l'acte authentique de la formalité de publicité foncière auprès du Service de la Publicité Foncière compétent (les frais de notaire sont à la charge d'EPN), **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et que la libération de terres par l'exploitant interviendra au plus tard le 29 septembre 2019 et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte à intervenir dans le cadre de cette acquisition et résiliation du bail rural

- **DECIDE** la mise à disposition du terrain nécessaire à l'implantation de la future station de recharge hydrogène, à savoir la parcelle ZD 111 située sur la commune du Vieil Evreux, rue Maryse Bastié, dans le Parc d'activité du Long Buisson, et ce à titre gratuit, **DECIDE** la réalisation des travaux nécessaires à l'implantation de la station de recharge hydrogène et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention pour l'implantation et l'exploitation d'une station de recharge pour véhicules hydrogènes, ainsi que tout avenant ou document éventuel à intervenir dans ce cadre

- **OCTROIE (moins 1 voix contre et 2 abstentions)** une aide à l'immobilier d'entreprises à la SAS SOLCERA dans le cadre d'une subvention d'un montant de 200 000 €, **OCTROIE** une aide à l'immobilier d'entreprises à la SAS SOLCERA dans le cadre d'une avance remboursable d'un montant de 500 000 € et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions afférentes ainsi que tout avenant ou document éventuel à intervenir dans ce cadre. L'entreprise SOLCERA est spécialisée dans les « céramiques avancées ».

- **OCTROIE**, dans le cadre de la Bourse aux pépins de la Smart'Up, une subvention de 290,40 € à la société « Aviaskills » pour 12 mois d'occupation, une subvention de 1267,20 € à la société « Dust mobile » pour 12 mois d'occupation, une subvention de 290,40 € à la société « Octave » pour 12 mois d'occupation, une subvention de 290,40 € à la société « Assisoft » pour 12 mois d'occupation et **AUTORISE** le Président à signer la convention à passer avec chacune des sociétés concernées, ainsi que tout avenant ou document éventuel à intervenir dans le cadre de la mise en oeuvre de la Bourse aux Pépins de la Smart'Up.

- **OCTROIE** une subvention de 5 000 € à l'association NOV@LOG pour l'année 2018 et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention et avenants éventuels à intervenir dans ce cadre

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention de partenariat financier à intervenir entre EPN et la CCIPN, ainsi que ses éventuels avenants pour le financement de l'étude pour la définition d'une stratégie immobilière et services associés à destination des entreprises que la CCI va cofinancer à hauteur de 50%

- **OCTROIE** une subvention de 3 000 € au Groupement Interprofessionnel de la Vallée de l'Eure (GIVE) pour l'organisation le 20 novembre 2018, d'un événement intitulé « L'attractivité du territoire à travers notre groupement » et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention à intervenir ainsi que tout document ou avenant éventuel dans le cadre de sa mise en œuvre

- **EMET (moins 6 voix contre et 13 abstentions)** un avis conforme aux demandes de dérogation au repos dominical de l'année 2019 pour les commerces des communes d'EPN et ce, dans la limite de 12 dimanches par an

- **FIXE (moins 1 voix contre)** tel que ci-après, le faisceau d'indices permettant de caractériser les zones d'activité économique communautaires :

- o une vocation économique affirmée par les documents d'urbanisme en vigueur ou en voie d'évolution (SCOT et PLUiHD en cours par exemple)
- o un ensemble cohérent (pas de parcelles isolées) composé de plusieurs parcelles et dont la superficie minimale est de 3 ha
- o un regroupement de plusieurs établissements/entreprises avec un seuil plancher proposé à 5 entreprises/établissements
- o une volonté publique d'aménagement et de développement économique (se traduisant par une intervention de la collectivité en fonctionnement ou en investissement),

PREND ACTE qu'en application du faisceau d'indice ci-dessus, ne sont pas des zones d'activité économique communautaires : Le Floquel (Sacquenville), Les Castelliers (La-Chapelle-du-Bois-des-Faulx), Saint-Laurent (Guichainville) et **FIXE** comme suit, au regard de l'application des éléments de caractérisation ci-dessus, la liste des zones d'activité économique d'EPN :

DENOMINATION DE LA ZONE	COMMUNE(S)
Les Fayaux	Angerville-la-Campagne
La Villeneuve	Angerville la Campagne
Les Vignes	Droisy
La Madeleine	Evreux
La Forêt	Evreux
Le Bois des Communes	Evreux
Vironvay	Evreux
La Rougemare	Evreux / Fauville
CC La Rougemare (secteur commercial Intermarché)	Evreux
Le Long Buisson I et II	Evreux / Guichainville / Le Vieil Evreux
Le Long Buisson III	Evreux / Guichainville / Angerville-la Campagne
Les Ifs (secteur commercial route d'Orléans)	Evreux
Cambolle Sud	Evreux
Grand Evreux Normandie (secteur commercial Carrefour)	Evreux / Guichainville / Le Vieil-Evreux
Grenelle	Garences-sur-Eure
Gauville-Parville (secteur commercial Baobab)	Gauville-la-Campagne / Parville
Les Barbançons	Gravigny
Les Surettes	Gravigny / Normanville
Les Pierres Bises	Grossoeuvre
Les Coutumes	Guichainville
La Vieville	La Couture-Boussey
L'Arbre Saint Germain	Marcilly-la-Campagne
BioNormandie Parc	Miserey
Cap Caër	Normanville
Les Coquelins	Prey
La Porte des Champs	Saint-André-de-l'Eure
La Croix Prunelle	Saint-André-de-l'Eure
La Justice	Saint-André-de-l'Eure
La Fosse au Buis	Saint-Sébastien-de-Morsent

- **DECIDE (moins 1 voix contre et 8 abstentions)** l'acquisition de l'établissement scolaire Notre Dame au prix de 2.000.000 €, les frais de notaire étant à la charge d'EPN et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes, conventions et documents inhérents à ce dossier

- **DECIDE** l'acquisition auprès de Eure habitat du lot n°146 sur la copropriété Cité Lafayette sise à EVREUX au prix de 70 000 €, les frais de notaire étant à la charge d'Evreux Portes de Normandie et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer l'acte à intervenir

- **DECIDE** l'acquisition auprès de la SECOMILE des lots n°62 et 138 sur la copropriété Cité Lafayette sise à EVREUX au prix de 70 000 € par lot, les frais de notaire étant à la charge d'Evreux Portes de Normandie, et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer l'acte à intervenir.

- **DECIDE** l'acquisition de l'ancienne école Saint Germain à Evreux, parcelle cadastrée section BL n°737p d'une superficie d'environ 1 876,95 m² à parfaire ou à diminuer, à titre gratuit (les frais de notaire et de géomètre seront à la charge d'Evreux Portes de Normandie), **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** l'acte de vente et tout document à intervenir dans le cadre de cette opération. Les locaux seront aménagés en crèche collective.

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention de servitude de passage de réseaux ou tout avenant à intervenir avec le SETOM, dans le cadre de l'aménagement de l'aire d'accueil des gens du voyage

- après débat, le Président **RETIRE** de la séance, le projet de délibération n°22 « Parc de loisirs sur l'identité médiévale et Viking de la Normandie - Lancement d'une procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) et de cessibilité des parcelles »

- **APPROUVE** les objectifs poursuivis par l'aménagement de Long Buisson 3 en vue d'améliorer l'attractivité et la compétitivité du territoire et conforter le rayonnement d'Evreux Portes de Normandie au sein du Département de l'Eure et dans son environnement élargi, **DECIDE** de prescrire la modification des Plan Locaux d'Urbanisme des communes d'Angerville-la-campagne, Evreux et Guichainville pour les zonages de l'opération d'aménagement de Long Buisson 3, dans le cadre d'une procédure de Déclaration de projet valant mise en compatibilité des PLU des trois communes concernées, et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à accomplir toute formalité nécessaire à la modification desdits documents d'urbanisme existants afin de permettre la réalisation du parc d'activités de Long Buisson 3

- **DECIDE** d'engager la procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Evreux (la modification simplifiée du PLU aura pour objectif de protéger une partie des arbres situés sur le quartier de Saint Michel, et plus précisément l'ilot des « chalets stars »), **PRECISE** que le projet de modification simplifiée sera mis à disposition du public avant approbation, selon les modalités suivantes :

- affichage d'un avis en mairie et à EPN précisant l'objet de la modification, le lieu et les heures où le public pourra consulter le dossier et formuler des observations (Mairie d'Evreux et siège EPN), au moins 8 jours avant le début de la mise à disposition et pendant toute la durée de cette dernière,
- Publication de cet avis en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département, au moins 8 jours avant le début de la mise à disposition,
- le projet de modification, l'exposé de ses motifs, ainsi que le registre permettant au public de formuler ses observations, seront mis à sa disposition en mairie d'Evreux et au siège d'EPN

- **APPROUVE (moins 1 voix contre)** le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bois le Roy, **PRECISE** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois en mairie de Bois le Roy et au siège d'Evreux Portes de Normandie et d'une mention dans un journal diffusé dans le département, et **INFORME** que le dossier approuvé du PLU est tenu à disposition du public à la mairie de Bois le Roy et au siège d'Evreux Portes de Normandie

- **APPROUVE** le Plan Local d'Urbanisme de la commune de L'Habit, **PRECISE** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois en mairie de L'Habit et au siège d'Evreux Portes de Normandie et d'une mention dans un journal diffusé dans le département, et **INFORME** que le dossier approuvé du PLU est tenu à disposition du public à la mairie de L'Habit et au siège d'Evreux Portes de Normandie

- **APPROUVE** le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint Germain sur Avre, **PRECISE** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois en mairie de Saint Germain sur Avre et au siège d'Evreux Portes de Normandie et d'une mention dans un journal diffusé dans le département, et **INFORME** que le dossier approuvé du PLU est tenu à disposition du public à la mairie de Saint Germain sur Avre et au siège d'Evreux Portes de Normandie

- **APPROUVE** la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme du Vieil Evreux visant à permettre la réalisation du projet de station multi-énergies ouverte au public d'EPN , **PRECISE** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois en mairie du Vieil Evreux et au siège d'Evreux Portes de Normandie, ainsi que d'une mention dans un journal local diffusé dans le département ; et **INFORME** que le dossier approuvé de la modification simplifiée du PLU est tenu à la disposition du public à la mairie du Vieil Evreux et au siège d'Evreux Portes de Normandie

- **APPROUVE** l'actualisation de la carte des secteurs de concertation/collaboration, dans le cadre de la procédure PLUiHD avec l'intégration de la commune de Foucraiville dans le périmètre 7, (initialement dans le 8), l'intégration de la commune de Saint Vigor dans le périmètre 4 (initialement dans le 3) et la création d'un seul périmètre pour la commune d'Evreux

- **DECIDE** la réalisation des travaux d'extension du réseau d'eau potable pour desservir le projet de Monsieur Jacques MALARD construction de 4 habitations groupées sur une parcelle sise à Saint Sébastien de Morsent, 4 rue de l'Eglise et rue des Marguerites, cadastrée ZC 1325), pour un montant estimé de 15 478,61 € HT, à réaliser avant fin décembre 2018, **DECIDE** la réalisation des travaux d'extension du réseau électrique pour desservir le projet de Monsieur Jacques MALARD pour un montant estimé de 909,84 € HT, **DECIDE** de fixer la prise en charge financière des travaux par Monsieur Jacques MALARD à hauteur de 100% du montant des travaux d'extension soit 16 388,45 € HT, **VALIDE** la durée de l'exonération de la taxe d'aménagement, établie à 3 ans, **APPROUVE** le Projet Urbain Partenarial entre Monsieur Jacques MALARD et Evreux Portes de Normandie et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention de Projet Urbain Partenarial avec Monsieur Jacques MALARD et la convention financière avec la commune Saint Sébastien de Morsent, y compris les éventuels avenants, ainsi que tout acte à intervenir dans le cadre de cette opération

- **ACCEPTE** la reprise par Evreux Portes de Normandie, à l'issue de leur réalisation, des différents équipements du lotissement TOUFLET-JOVELIN (opération de 15 lots libres – cadastré ZD 133 -154 et 157 situé rue des Haies Bourdon à Dardez), relevant de sa compétence et **AUTORISE** M. le Président ou son représentant à signer la convention tripartite à intervenir entre Evreux Portes de Normandie, la commune de Dardez et les lotisseurs TOUFLET-JOVELIN ainsi que tout document s'y rapportant et avenant éventuel à intervenir

- **APPROUVE** les nouveaux statuts de l'Office de Tourisme et de Commerce Evreux Portes de Normandie, formalisant le changement d'adresse de l'Office de Tourisme et de Commerce : 11 rue de la Harpe à Evreux

- **OCTROIE** une subvention de fonctionnement d'un montant de 4 000 € au lycée Senghor, coordinateur du Bassin Education Formation Evreux Verneuil, pour l'organisation de l'édition 2018 de la journée des formations supérieures et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention afférente à l'octroi d'une subvention au lycée Senghor, ainsi que tout avenant et document liés à ladite subvention

- **OCTROIE** une subvention de fonctionnement de 30 000 € au Centre Hospitalier Eure Seine pour l'Unité de Recherche Clinique, au titre de l'année 2018 et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention à intervenir avec le Centre hospitalier Eure Seine, ainsi que tous documents ou avenants éventuels à intervenir dans ce cadre

- **APPROUVE** la réalisation d'une étude Opération Programmée d'amélioration de l'habitat / Programme d'Intérêt Général (OPAH/PIG) sur l'ensemble du territoire de l'agglomération Evreux Portes de Normandie avec un volet Opération Programmée d'amélioration de l'habitat / renouvellement urbain (OPAH RU) sur le centre-ville d'Evreux, **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce marché et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à solliciter l'ensemble des subventions pouvant être obtenues dans le cadre de cette étude

- **DECIDE** l'octroi d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 3 500 € à l'ADIL de l'Eure, au titre de l'exercice 2018

- **DECIDE**, au titre du financement de la politique de Cohésion sociale et Territoriale, le versement d'une subvention de 1 000 € à la commune de Bois le Roy (Chantier de jeunes bénévoles) et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les contrats, conventions correspondants et avenants éventuels

- **DECIDE**, au titre du financement Politique de la ville – 3^{ème} phase de programmation 2018, le versement de subventions, pour un montant total proposé de 36 000 € et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les contrats, conventions correspondants et avenants éventuels (report du dossier du CIDFF après discussion avec l'Etat)

- **DECIDE**, dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain du quartier de Nétreville, le cofinancement à hauteur de 33%, d'une étude de stratégie foncière portant sur les enjeux fonciers liés à la reconfiguration des espaces publics (démolitions, constructions d'équipements, interventions sur la voirie) menée dans le cadre du projet urbain, **OCTROIE** une subvention de 20 000 € TTC à l'Etablissement Public Foncier de Normandie qui va mener cette étude et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention et les documents afférents à cette opération

- **DECIDE**, dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain du quartier de Nétreville, la réalisation d'une étude « socio – technique » des Résidences du parc visant d'une part, à permettre d'établir un diagnostic global (social, urbain, technique et financier), mesurer le niveau de fragilité de ces copropriétés et leur rapport au quartier (commerces – équipements – pratiques sportives – santé ...), d'autre part à répondre aux questions de domanialité (notamment gestion des espaces verts) et enfin à déterminer le bon dispositif à utiliser ensuite pour permettre le bon fonctionnement de ces copropriétés, et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les contrats, avenants et les conventions afférents à ce dossier et solliciter les subventions afférentes à ce dossier

- **AUTORISE**, dans de la cadre de la démarche de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité, Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les avenants 2019/2020 aux conventions d'abattement de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties au profit des bailleurs sociaux en contrepartie des actions engagées par eux, ou tout acte à intervenir dans le cadre de cette opération

- **DECIDE** au titre de la 2^{ème} phase de financement de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance le versement de subventions pour un montant total de 3 800 € (Mairie Bois le Roy : 1 500 €, CIGALE : 1 500 € et ALEGRA : 800 €) et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les contrats, conventions correspondants et avenants éventuels

- **OCTROIE** une subvention de 5 000 € à l'ADIE au titre de l'année 2018 et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention afférente et les avenants éventuels

- **DECIDE** la participation d'EPN à l'Observatoire départemental des Bassins d'Alimentation des Captages (BAC) et à la constitution d'un groupement de commandes et **AUTORISE** le Président à **SIGNER** la convention pour la mise en œuvre d'un observatoire départemental des Bassins d'Alimentation de Captages (BAC) dans l'Eure pour la période 2019-2021 et pour la constitution d'un groupement de commandes, ainsi que d'éventuel avenants ou pièces complémentaires à venir. Le montant de la participation d'EPN s'élève à 8082,47€ par an.

- **APPROUVE** les termes du Protocole de fin de contrat de délégation de service public pour l'exploitation des ouvrages d'assainissement collectif de Garennes-Sur-Eure et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le Protocole de fin de contrat

- **PREND ACTE** des Rapports annuels 2017 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif d'Evreux Portes de Normandie, **PREND ACTE** des Rapports annuels 2017 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable des communes de Bois le Roy, de Muzy, de Mousseaux Neuville, de Prey et du Syndicat du Plateau de Saint André et **PREND ACTE** du Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif du Syndicat d'assainissement collectif de Saint Germain Mesnil

- **ADOPTÉ** le plan de financement ci-après du projet de réaménagement de la desserte du collège Jean Jaurès à Evreux Commune d'Evreux : 183 333,33 € HT, Département de l'Eure : 183 333,33 € HT et EPN : 183 333,33 € HT et **AUTORISE** Monsieur le 1^{er} Vice-président à **SIGNER** la convention du projet de réaménagement de la desserte du collège Jean Jaurès à Evreux

- **PREND ACTE** du rapport d'activités du délégataire QPARK pour la gestion des parkings de l'Hôtel de Ville et de la Gare pour l'exercice 2017

- **ABROGE** la délégation au Président du 9 janvier 2017 relative aux régies comptables, **DELEGUE** à Monsieur le Président d'Evreux Portes de Normandie, ainsi, éventuellement, qu'aux Vice-présidents dans le cadre de l'article L2122-17 relatif à la suppléance : « **la création, la modification et la suppression** des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires » et **HABILITE** Monsieur le Président à subdéléguer à un ou plusieurs de ses Vice-présidents et conseillers communautaires délégués membres du Bureau, tout ou partie des décisions pour lesquelles il lui est donné délégation

- **ADOPTÉ (moins 2 abstentions)** le rapport adopté par la Commission locale d'évaluation des charges transférées qui s'est réunie le mercredi 19 septembre 2018

- **DECIDE** la création des 2 budgets annexes : ZA de Droisy et ZA de Marcilly, **VOTE** les inscriptions budgétaires des budgets annexes : ZA de Droisy et ZA de Marcilly et **ADOPTÉ** la décision modificative n°2

- **APPROUVE** l'ouverture des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) telle qu'indiquée ci-après :
 - Création d'une AP/CP Crèche de Navarre au Budget principal
 - Création d'une AP/CP Externalisation de la facturation au Budget annexe de l'eau
 - Création d'une AP/CP Renouvellement des canalisations du secteur de Saint André au Budget de l'assainissement ex-CCPN,**APPROUVE** l'ouverture des autorisations d'engagement et crédits de paiement (AE/CP) ci-après :
 - Création d'une AE/CP Entretien, suivi et exploitation des installations d'eau potable au budget annexe de l'eau
 - Création d'une AE/CP Externalisation de la facturation au Budget annexe de l'eau
 - Création d'une AE/CP Externalisation de la facturation au Budget annexe de l'assainissement ex-GEA
 - Création d'une AE/CP Externalisation de la facturation au Budget annexe de l'assainissement ex-CCPN

- **OCTROIE** une subvention de fonctionnement de 6 000 € à la Maison de l'Europe de l'Eure au titre de son programme d'actions 2018 et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière correspondante et tout document afférent à ce dossier

- **OCTROIE** une subvention de 6 000 € à l'association « Saint-Sébastien Sports Hand-ball » au titre de l'année 2018 et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de partenariat visant à définir les relations de parrainage et de communication

- **DECIDE**, dans le cadre du Contrat de territoire, le versement d'une subvention d'équipement de 1 198 € à la commune de Cierrey pour son opération de sécurisation de l'école communale et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière et tout document afférent à ce dossier, y compris les éventuels avenants

- **DECIDE**, le dans le cadre du Contrat de territoire, le versement d'une subvention d'équipement de 10 538 € à la commune de La Couture Boussey pour son opération de sécurisation et vidéo-protection des écoles et de leurs abords et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière et tout document afférent à ce dossier, y compris les éventuels avenants

- **DECIDE**, dans le cadre du Contrat de territoire, le versement d'une subvention d'équipement de 2 400 000 € à la commune d'Evreux pour son opération de réaménagement de la Place de l'Hôtel de Ville et ses abords et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière correspondante et tout document afférent à ce dossier, y compris les éventuels avenants

- Le Président **REPORTE** l'examen du projet de délibération n°58 « mise en œuvre du contrat de territoire 2017-2021 – construction de locaux à vocation sportive – subvention d'équipement à la commune de Saint Sébastien de Morsent » à un prochain conseil communautaire, le plan de financement de l'opération venant d'être modifié

- **VALIDE**, dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Européen LEADER, la mise en place d'une convention de partenariat entre INSE et EPN réglant les dispositions de participation d'EPN au fonctionnement du Groupe d'Action Local d'Avre, d'Eure et d'Iton, **DECIDE**, au titre de l'exercice 2018, le versement d'une participation financière de 6 900 € à l'Interco Normandie Sud Eure (INSE) pour le fonctionnement annuel du GAL à raison de 9.20 % du reste à charge de l'INSE et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention partenariale et tout document afférent à ce dossier, y compris les éventuels avenants

- **DECIDE** l'annulation du fonds de concours de 438,60 € délibéré lors du Conseil communautaire du 20 février 2018 au profit de la commune de Boncourt pour l'acquisition d'un évier et d'un ballon d'eau chaude pour sa mairie et **DECIDE** l'abrogation de la convention correspondante (ces matériels ont été intégrés dans un second dossier de fonds de concours)

- **DECIDE** le versement :

- d'un fonds de concours de 3 962,70 € à la commune d'Angerville-la-Campagne pour la régénération du terrain de football,
- d'un fonds de concours de 6 864,79 € à la commune d'Arnières-sur-Iton pour la réfection de la clôture du cimetière situé rue Charles Péguy,
- d'un fonds de concours de 25 451,38 € à la commune d'Arnières-sur-Iton pour la mise en accessibilité de son école,
- d'un fonds de concours de 4 624,43 € à la commune d'Arnières-sur-Iton pour la mise aux normes des installations électriques des bâtiments scolaires et des locaux de la mairie,
- d'un fonds de concours de 1 801,50 € à la commune de Bretagnolles pour la restauration et la motorisation du portail de la mairie,
- d'un fonds de concours de 3 335,55 € à la commune de Bretagnolles pour la réhabilitation du sol de la salle des fêtes,
- d'un fonds de concours de 23 412,28 € à la commune de Chavigny-Bailleul pour la 2ème tranche d'aménagement de son cimetière,
- d'un fonds de concours de 12 600 € à la commune de Courdemanche pour la construction d'un local technique,
- d'un fonds de concours de 6 408,50 € à la commune de Croth pour la mise en place d'un système de vidéo-protection des espaces publics,
- d'un fonds de concours de 9 524 € à la commune d'Emalleville pour les travaux de la chaufferie de l'école maternelle,
- d'un fonds de concours de 10 500 € à la commune d'Emalleville pour l'acquisition d'un micro tracteur tondeuse,
- d'un fonds de concours de 2 165,50 € à la commune d'Epieds pour la réhabilitation du mur du cimetière,
- d'un fonds de concours de 35 142,50 € à la commune d'Evreux pour la réfection de la toiture de l'hippodrome de Navarre,
- d'un fonds de concours de 78 150 € à la commune d'Evreux pour la réfection des façades de la maison de quartier de Nétreville,
- d'un fonds de concours de 33 985 € à la commune d'Evreux pour la réfection de la cour de l'école Jean Moulin,
- d'un fonds de concours de 50 353,50 € à la commune d'Evreux pour la cellule de refroidissement de l'Unité Centrale de Production (UCP),
- d'un fonds de concours de 5 157,50 € à la commune de Gauville-la-Campagne pour la démolition et la mise en place d'une nouvelle clôture d'une maison communale,
- d'un fonds de concours de 7 802,25 € à la commune de Grosseuvre pour l'acquisition d'une voiturette,
- d'un fonds de concours de 1 485,75 € à la commune de Grosseuvre pour l'acquisition d'une autolaveuse,
- d'un fonds de concours de 3 265 € à la commune de Jouy-sur-Eure pour la pose d'une gouttière et le remplacement des tuiles défectueuses sur un pan de la toiture de l'église,

- d'un fonds de concours de 248,70 € à la commune de Jumelles pour l'avenant au marché de travaux 2017 de l'extension de la mairie (électricité),
- d'un fonds de concours de 116 131,50 € à la commune de la Baronnie pour l'aménagement et la restructuration des bâtiments des deux anciennes mairies de Garencières et Quessigny ayant fusionné,
- d'un fonds de concours de 4 295,75 € à la commune de la Baronnie pour le remplacement du lave-vaisselle de la salle des fêtes,
- d'un fonds de concours de 2 399,50 € à la commune de la Couture-Boussey pour l'acquisition et l'installation de deux tableaux numériques,
- d'un fonds de concours de 3 662,50 € à la commune du Mesnil-Fuguet pour l'aménagement des entrées de Binou,
- d'un fonds de concours de 2 113,63 € à la commune du Mesnil-Fuguet pour le changement des fenêtres de la salle du conseil municipal,
- d'un fonds de concours de 1 264,50 € à la commune du Mesnil-Fuguet pour la seconde phase de mise en lumière de l'église,
- d'un fonds de concours de 11 065,41 € à la commune du Plessis-Grohan pour la reprise de sépultures et le nettoyage d'un monument spécifique tombal avec gravure,
- d'un fonds de concours de 2 507 € à la commune des Baux-Sainte-Croix pour la remise en état de la cloche de l'église et de son système électrique,
- d'un fonds de concours de 2 654,05 € à la commune des Ventes pour la démolition d'une maison,
- d'un fonds de concours de 658,50 € à la commune de Marcilly-la-Campagne pour l'abribus au lieu-dit Le Buisson,
- d'un fonds de concours de 12 121,35 € à la commune de Marcilly-la-Campagne pour la réalisation et pose de nouveaux vitraux de l'église,
- d'un fonds de concours de 499,90 € à la commune de Marcilly-sur-Eure pour la mise en conformité du jardin du souvenir du cimetière,
- d'un fonds de concours de 4 865 € à la commune de Marcilly-sur-Eure pour la rénovation des sanitaires des vestiaires du club de football,
- d'un fonds de concours de 562,04 € à la commune de Marcilly-sur-Eure pour l'acquisition de matériel pour les services techniques,
- d'un fonds de concours de 3 363,22 € à la commune de Miserey pour le remplacement de la porte de la salle du Conseil municipal,
- d'un fonds de concours de 1 320,41 € à la commune de Mousseaux-Neuville pour l'acquisition d'une autolaveuse et ses accessoires,
- d'un fonds de concours de 2 966,92 € à la commune de Mousseaux-Neuville pour l'acquisition et la pose de volets roulants à la mairie,
- d'un fonds de concours de 1 450 € à la commune de Mousseaux-Neuville pour l'aménagement d'espaces publics jouxtant le restaurant scolaire,
- d'un fonds de concours de 12 569,55 € à la commune de Normanville pour la réfection de la clôture du groupe scolaire,
- d'un fonds de concours de 21 543,77 € à la commune de Normanville pour les travaux de défense incendie de la commune,
- d'un fonds de concours de 4 973,75 € à la commune de Normanville pour la réfection du plafond et la protection du bar de la salle des fêtes,
- d'un fonds de concours de 3 130,41 € à la commune de Parville pour la mise en place d'un columbarium et d'un jardin du souvenir,
- d'un fonds de concours de 9 249,50 € à la commune de Sacquenville pour l'acquisition d'une tondeuse autoportée,
- d'un fonds de concours de 5 099,63 € à la commune de Saint-Sébastien-de-Morsent pour la réfection de l'aire de jeux du square de la Fraternité,
- d'un fonds de concours de 1 922,09 € à la commune de Saint-Vigor pour l'acquisition de nouveaux mobiliers pour le nouveau bâtiment dédié à l'accueil périscolaire,

et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière et tous documents afférents à ces dossiers, y compris les éventuels avenants

- **APPROUVE** les termes du Protocole d'accord transactionnel mettant fin au litige opposant EPN à Eure Habitat dans le cadre des travaux de réalisation de la Zone d'Aménagement Concerté du « Vallon Fleuri » à Saint-Sébastien de Morsent et **AUTORISE** le président d'EPN à signer ce protocole d'accord transactionnel avec Eure Habitat, portant acquisition gracieuse des espaces situés sur le quartier de Netreville ; mettant ainsi fin au litige :

Eure habitat s'engage à céder à titre gratuit à la Ville d'Evreux :

- Les stationnements le long de la rue Carnot.
- La rue Hoche et son prolongement jusqu'au terrain de pétanque.
- La rue Marceau et son prolongement.
- Les stationnements de part et d'autre de la rue Marceau.
- Les stationnements et voiries de la rue Kellerman.
- La rue Kleber.
- Le reliquat de la rue Carnot et ses stationnements, derrière les immeubles.
- Les espaces verts.
- Les espaces réalisés par le PRU.

Eure habitat sera donc délié de l'entretien et de la remise en état de ces voiries, qui représente un coût de 200 000€ de travaux. Réciproquement, l'organisme s'engage à ne pas réclamer les 200 000€ nés de son litige avec EPN au sujet de la ZAC du Vallon Fleuri.

EPN s'engage quant à elle à effectuer la remise en état des différents espaces ainsi cédés à la Ville, représentant 200 000€ de travaux qui étaient à l'origine à la charge d'Eure habitat.

- **SOUTIENT (moins 1 abstention)** le réseau des CCI, partenaires privilégiés des EPCI, et **EXPRIME**, au même titre que l'Association des communautés de France (AdCF), leurs plus vives inquiétudes quant au devenir d'actions essentielles au développement économique des territoires

- **S'OPPOSE** au projet présenté par l'entreprise Guintoli visant à enfouir des déchets inertes dans la commune d'Arnières sur Iton.

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SECONDE PARTIE



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

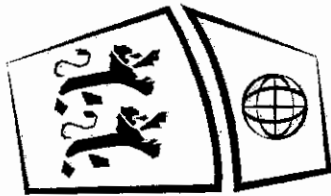
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

ARRETES REGLEMENTAIRES

- DELEGATION DE FONCTION ET DE
SIGNATURE AUX ELUS COMMUNAUTAIRES -



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

**ARRETE DE DELEGATION
DE FONCTION ET DE SIGNATURE
à M. Rémi PRIEZ**

Délégation de la présidence
de la Commission de Délégation de Services Publics

**LE PRESIDENT
D'EVREUX PORTES DE NORMANDIE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1411-5 et L5211-9,

ARRETE


Article 1 : Monsieur **REMI PRIEZ**, Vice-Président en charge du Tourisme et des Grands évènements, reçoit délégation pour assurer la présidence de la commission de Délégation de Services Publics, pour la seule procédure de concession de service public relative à la conception, la réalisation, le financement, l'exploitation, l'entretien et la maintenance, d'un parc de loisirs par l'intermédiaire d'une société d'économie mixte à opération unique.

Article 2 : Par cette délégation, M. Rémi PRIEZ, reçoit délégation de signature pour tous documents relatifs à cette délégation.

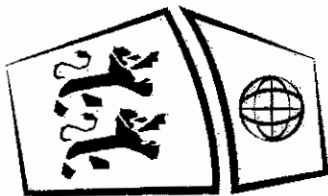
Article 3 : Monsieur REMI PRIEZ devra tenir informé le Président de toutes décisions prises dans le cadre de cette délégation.

Article 4 : Le Directeur Général des Services d'Evreux Portes de Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Evreux, le 20 septembre 2018



Guy LEFRAND



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

ARRETE DE DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE à M. Michel COCHON

LE PRESIDENT D'EVREUX PORTES DE NORMANDIE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211.9

Vu l'arrêté en date du 11 janvier 2017 qu'il convient de compléter

Considérant la nécessité de tout mettre en œuvre pour assurer la bonne administration d'Evreux Portes de Normandie, et notamment l'entretien de ses espaces verts

ARRETE

ARTICLE 1 : M. Michel COCHON, Vice-président, reçoit délégation de fonction pour toutes les questions relatives **AU CYCLE DE L'EAU, A LA BIODIVERSITE et aux ESPACES VERTS ENTRETENUS PAR EPN**, à l'exclusion des affaires de personnel et de tout engagement de dépense.

ARTICLE 2 : Par cette délégation, M. Michel COCHON, reçoit délégation de signature :
- pour tous les courriers et documents adressés aux maires, aux partenaires non institutionnels et administrés d'Evreux Portes de Normandie

ARTICLE 3 : Les courriers adressés aux partenaires institutionnels, aux administrés d'Evreux, les courriers collectifs (envoi en nombre), ainsi que les conventions et contrats, seront signés par le Président.

ARTICLE 4 : Toute action de communication ou toute interview à la presse sur les dossiers traités devra se faire en accord avec le Président, et en liaison avec le service Communication.

ARTICLE 5 : M. Michel COCHON devra tenir informé le Président de toutes décisions prises dans le cadre de cette délégation.

ARTICLE 6 : Le Directeur Général des Services d'Evreux Portes de Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE LE..... **3 OCT. 2018**

Le Président

Pr Le président,
Le Chef du Service Assemblées

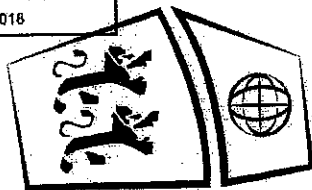
Fait à Evreux, le 2 octobre 2018




Sylvie MOUSSEL




Guy LEFRAND



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

**ARRETE PORTANT RETRAIT DE LA
DELEGATION CONSENTIE A
M. LUDOVIC BOURRELLIER, Vice-président**

**LE PRESIDENT
D'EVREUX PORTES DE NORMANDIE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5211-2 et L2122-18

Vu l'arrêté de fonction et de signature en date du 11 janvier 2017 par lequel il a délégué à M. Ludovic BOURRELLIER, Vice-président, les questions relatives à l'Equilibre territorial et social de l'Habitat

ARRETE

ARTICLE 1 : La délégation donnée à M. Ludovic BOURRELLIER, Vice-président, par l'arrêté en date du 11 janvier 2017 susvisé, est rapportée.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera affiché, inscrit au registre des arrêtés et inséré au prochain Recueil des Actes Administratifs d'EPN. Il sera également adressé à Monsieur le Préfet, au receveur municipal et à l'intéressé.

Fait à Evreux, le 19 octobre 2018



Guy LEFRAND

A large, stylized handwritten signature in black ink, written over the printed name 'Guy LEFRAND'.

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

ARRETES REGLEMENTAIRES

- REGIES COMMUNAUTAIRES -



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

Acte constitutif d'une régie de recettes - Modèle de décision (1)

BUDGET 00103 N° régie 1025

La Trésorerie Municipale d'Evreux2)

Vu décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre

1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu (3) les articles R.423-32-2 et R.423-57 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu (4) l'article L.315-17 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu (5) l'article L.6143-7 du Code de la Santé Publique ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 9 janvier 2017 autorisant le maire à créer des régies communales en application de l'article L 2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales (6) ;

Vu l'avis conforme du comptable public

DECIDE (7)

ARTICLE PREMIER - Il est institué une régie de recettes auprès du service Mobilité Durable (8) d'Evreux Portes de Normandie (9) pour le budget n°103 de la Mobilité Durable.

ARTICLE 2 - Cette régie est installée à la Mairie de St Germain sur Avre situé place de Gaulle (10)

ARTICLE 3 (11) - La régie fonctionne en permanence

ARTICLE 4 - La régie encaisse les produits suivants (12) : les participations des familles aux transports scolaires des enfants

ARTICLE 5 - Les recettes désignées à l'article 4 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants (12) :

- 1° : Numéraire ;
- 2° : Chèque ;
- 3° : Carte bancaire ;
- 4 : TIPI ;
- 5 : virement ;

- elles sont perçues contre remise à l'usager de (13) :

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE LE 18 SEP. 2018

Le Président

Pr Le président,

Le Chef du Service Assemblées



Sylvie MOUSSEL

ARTICLE 6 (14) - La date limite d'encaissement par le régisseur des recettes désignées à l'article 4 est fixée à 3 semaines ;

ARTICLE 7 (15) - Un compte de dépôt de fonds (15) est ouvert au nom du régisseur à qualité auprès de la DDFIP Eure (17).

ARTICLE 8 (15) - L'intervention d'un (de) mandataire(s) a lieu dans les conditions fixées par son (leur) acte de nomination.

ARTICLE 9 (15) - Un fonds de caisse d'un montant de 80 € est mis à disposition du régisseur.

ARTICLE 10 - Le montant de la monnaie fiduciaire détenue en caisse est fixé à 1 500€

ARTICLE 11 - Le montant maximum de l'encaisse consolidée, monnaie fiduciaire + solde du compte Dépôt de fonds au Trésor que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 40 000 €.

ARTICLE 12 - Le régisseur est tenu de verser au comptable public (18) le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 11 et tous les mois (19), et au minimum une fois par mois (20).

ARTICLE 13 - Le régisseur verse auprès du comptable public (21) la totalité des justificatifs des opérations de recettes tous les mois (19) et, au minimum une fois par mois (20).

ARTICLE 14 - Le régisseur - est assujéti à un cautionnement de 4 600€.

ARTICLE 15 - Le régisseur - percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur ;

ARTICLE 16 - Le mandataire suppléant percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur ;

ARTICLE 19 - Le Président d'Evreux Portes de Normandie (2) et le Trésorier d'Evreux Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

FAIT à Evreux, le 02 juillet 2018,

Le trésorier d'Evreux Municipale

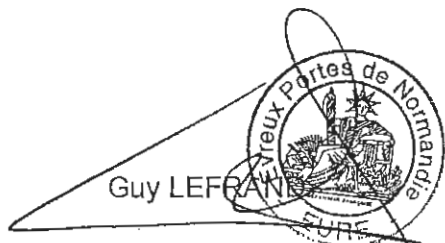
2 juillet 2018

PIP Christine GRAVEL



M. Thierry PROUVOST-AUBIER

Le Président



(1) ARRETE (si régie instituée par l'ordonnateur d'une collectivité locale) ou DECISION (si régie créée par l'ordonnateur d'un établissement public

local, établissement public de santé ou établissement public social ou médico-social) ou DELIBERATION (si la régie est créée par l'assemblée délibérante) ;

(2) Désignation de l'autorité qualifiée pour créer la régie ;

(3) A viser uniquement pour les régies de recettes des OPHLM et OPAC soumis en matière financière et comptable aux règles de la comptabilité publique ;

(4) A viser uniquement pour les régies des établissements sociaux et médico-sociaux ;

(5) A viser uniquement pour les régies des établissements publics de santé ;

(6) Le cas échéant article L.3211-2 du CGCT par lequel le conseil général peut déléguer à la commission permanente le soin de créer une régie ou l'article L.4221-5 du CGCT par lequel le conseil régional peut déléguer à la commission permanente le soin de créer une régie ;

(7) ou ARRETE dans le cadre d'un arrêté pris par l'ordonnateur d'une collectivité locale ;

(8) Désignation du service public auprès duquel est créée la régie ;

(9) Désignation de la collectivité ou de l'établissement public local ;

(10) Adresse du siège de la régie ;

(11) Pour les régies temporaires ;

(12) A préciser de manière exhaustive et limitative ;

(13) ticket ou formule assimilée, facture, quittance,

....

(14) Disposition facultative, en cas de régie prolongée, date limite au delà de laquelle le régisseur n'est plus habilité à réaliser d'encaissements ;

(15) Disposition facultative ;

(16) Le régisseur peut, sur autorisation du ministre chargé du budget, disposer d'un compte bancaire ou postal lorsque les nécessités de fonctionnement de la régie l'exigent ;

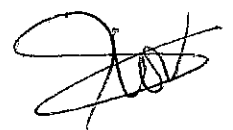
(17) Indication du comptable public assignataire, du centre de chèques postaux ou de l'établissement bancaire teneur de compte ;

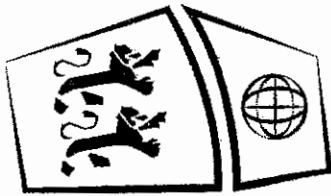
(18) Indication du destinataire du versement. En principe, à la caisse du comptable public assignataire, exceptionnellement à la caisse d'un autre comptable public ;

(19) Versement éventuellement en cours de mois ;

(20) Dans certains cas, délai de versement supérieur au délai mensuel ;

(21) A préciser : ordonnateur.





ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

Avenant Constitutif n° OD – 2018-08-27
Régie de Recettes Prolongée n° 1022
« **Conservatoire à Rayonnement
Départemental** »
Budget n° 00100

VU le décret 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret 66-850 du 15

Novembre 1966 modifié relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs

VU le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment l'article 22

VU les articles R1617-1 à R 1617-18 du CGCT relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux

VU l'arrêté du 3 Septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 9 janvier 2017 déléguant au Président la création des régies comptables

VU l'Arrêté Constitutif en date du 23 Janvier 2018, qu'il convient de modifier

VU l'avis conforme du comptable public en date du 5/9/2018

ARRETE

ARTICLE PREMIER : Il convient de modifier l'Article 1 de l'Avenant Constitutif en date du 20 Août 2018, comme suit :

« La Régie de Recettes Prolongée auprès de la DGA ACESS de l'Agglomération d'Evreux Portes de Normandie, une régie de recettes prolongée ayant pour objet l'encaissement des recettes résultant des droits d'inscription au Conservatoire à Rayonnement Départemental d'Evreux Portes de Normandie. »

ARTICLE 2 : Il convient de modifier l'Article 2 de l'Arrêté Constitutif en date du 23 Janvier 2018, comme suit :

« Cette régie est installée au Cloître des Capucins, rue Jean Jaurès à Evreux. »

ARTICLE 3 : Il convient de modifier l'Article 4 de l'Arrêté Constitutif en date du 23 Janvier 2018, comme suit :

« La régie encaisse les produits résultant des droits d'inscription au Conservatoire à Rayonnement Départemental d'Evreux Portes de Normandie. »

ARTICLE 4 : Il convient de modifier l'Article 5 de l'Arrêté Constitutif en date du 23 Janvier 2018, comme suit :

« Les recettes désignées à l'article 4 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- 1) numéraire,
- 2) chèques bancaires,
- 3) cartes bancaires,
- 4) virements,
- 5) paiement en ligne,
- 6) chèques vacances (ANCV).

ARTICLE 5 : Les autres articles de cet Arrêté Constitutif restent inchangés.

ARTICLE 6 : Cette décision aura effet à compter de ce jour.

ARTICLE 7 : Le Président d'Évreux Portes de Normandie et le Receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 8 : Le Président d'Évreux Portes de Normandie certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte dont ampliation sera :

- ◇ Notifiée aux intéressés
- ◇ Transmise au Comptable de la Collectivité
- ◇ Transmise au représentant de l'État

Fait à Evreux, le 27 Août 2018

Le Trésorier Municipal

Le Président d'Evreux Portes de Normandie

L'Inspectrice des Finances Publiques

Thierry PROUVOST-AUBIER

Brigitte DOGNIEZ

Guy LEFRAND

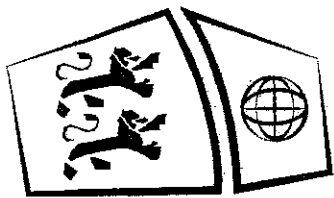
ACTE RENDU EXÉCUTOIRE LE.....1...1...SEP. 2018

Le Président

Pr Le président,
Le Chef du Service Assemblées



Sylvie MOUSSEL



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

Avenant Constitutif n° OD- OD-2018-08-27.3
Régie de recette n° 1006
Piscine Jean BOUIN
Budget 00100

- VU le décret 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret 66-850 du 15 Novembre 1966 modifié relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs
VU le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment l'article 22
VU les articles R1617-1 à R 1617-18 du CGCT relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux
VU l'arrêté du 3 Septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents
VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 9 janvier 2017 déléguant au Président la création des régies comptables
VU l'avis conforme du comptable public 5/9/2018

ARRETE

ARTICLE 1 : Il est institué une régie de recettes auprès de la Direction jeunesse sport association santé et développement local social- Service des Sports – d'Evreux Portes de Normandie.

ARTICLE 2 : Cette régie est installée à la piscine Jean Bouin 6 rue Jean Bouin 27000 Evreux.

ARTICLE 3 : La régie encaisse les produits de la vente, des droits d'entrée des usagers, des cartes d'abonnement, et des activités aquatiques.

ARTICLE 4 : La régie fonctionne avec un compte de Dépôt de Fonds au Trésor (DFT)

ARTICLE 5 : Les règlements se font par chèque, espèce, carte bancaire, télépaiement, par virement ou coupon sport et chèque vacances ANCV.

ARTICLE 6 : Le recouvrement des produits sera effectué contre délivrance de cartes magnétiques quittances.

ARTICLE 7 : Le paiement des sommes dures pourra s'échelonner en 3 versements maximum.

ARTICLE 8 : Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 38 000 € et un fonds de caisse d'un montant de 300 € est mis à disposition du régisseur.

ARTICLE 9 : Le régisseur est tenu de verser au comptable public le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 7, au minimum une fois par mois, et lors de sa sortie de fonction.

ARTICLE 10 : Le régisseur titulaire devra verser, entre les mains du Receveur municipal, avant d'entrer en fonction, le montant du cautionnement fixé à 3 800 € par la réglementation en vigueur ou obtenir son affiliation auprès d'un organisme de cautionnement pour un montant identique.

ARTICLE 11 : Le régisseur percevra une indemnité annuelle de responsabilité fixée, après avis du comptable public, et selon la réglementation en vigueur à 320 €.

ARTICLE 12 : Le Président d'Evreux Portes de Normandie et le Receveur Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE LE.....1...1...SEP: 2018

Le Président

Pr La président,

Fait à Evreux, le 27 Août 2018

Le Chef du Service Assemblées

Le Trésorier Municipal

L'Inspectrice des Finances Publiques

Le Président

d'Evreux Portes de Normandie

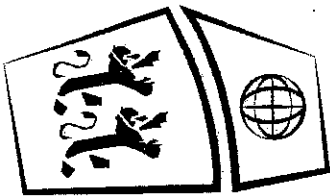


Sylvie MOUSSEL

Brigitte DOGNIEZ

Guy LEFRAND

Thierry PROUVOST-AUBIER



Avenant Constitutif n° OD-2018-08-27.2
Régie de recette n° 1005
Piscine Plein Soleil
Budget 00100

ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

- VU le décret 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret 66-850 du 15 Novembre 1966 modifié relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs
VU le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment l'article 22
VU les articles R1617-1 à R 1617-18 du CGCT relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux
VU l'arrêté du 3 Septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents
VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 9 janvier 2017 déléguant au Président la création des régies comptables
VU l'avis conforme du comptable public *du 5/9/2018*

ARRETE

ARTICLE 1 : Il est institué une régie de recettes auprès de la Direction Jeunesse et Sport d'Evreux Portes de Normandie.

ARTICLE 2 : Cette régie est installée à la piscine Plein Soleil 2 Rue Rüsselsheim 27 000 EVREUX.

ARTICLE 3 : La régie encaisse les produits de la vente, des droits d'entrée des usagers, des cartes d'abonnement, et des activités aquatiques.

ARTICLE 4 : La régie fonctionne avec un compte de Dépôt de Fonds au Trésor (DFT)

ARTICLE 5 : Les règlements se font par chèque, espèce, carte bancaire, télépaiement, par virement ou coupon sport et chèque vacances ANCV.

ARTICLE 6 : Le recouvrement des produits sera effectué contre délivrance de cartes magnétiques quittances.

ARTICLE 7 : Le paiement des sommes dures pourra s'échelonner en 3 versements maximum.

ARTICLE 8 : Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 7 600 € et un fonds de caisse d'un montant de 200 € est mis à disposition du régisseur.

ARTICLE 9 : Le régisseur est tenu de verser au comptable public le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 7, au minimum une fois par mois, et lors de sa sortie de fonction.

ARTICLE 10 : Le régisseur titulaire devra verser, entre les mains du Receveur municipal, avant d'entrer en fonction, le montant du cautionnement fixé à 760 € par la réglementation en vigueur ou obtenir son affiliation auprès d'un organisme de cautionnement pour un montant identique.

ARTICLE 11 : Le régisseur percevra une indemnité annuelle de responsabilité fixée, après avis du comptable public, et selon la réglementation en vigueur à 140 €.

ARTICLE 12 : Le Président d'Evreux Portes de Normandie et le Receveur Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE LE.....**1 SEP. 2018**

Le Président

Pr Le président,

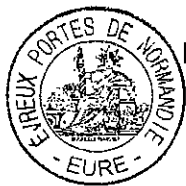
Fait à Evreux, le 27 Août 2018

Le Chef du Service Assemblées

Le Trésorier Municipal

Brigitte DOGNEZ
Comptable des Finances Publiques

Le Président
d'Evreux Portes de Normandie



Sylvie MOUSSEL

Brigitte DOGNEZ

Thierry PROUVOST-AUBIER

Guy LEFRAND